

Sous la présidence de Mme Martine VASSAL

Présidente du Conseil départemental

Budget primitif 2019

Procès-verbal

Mme Martine VASSAL : Mesdames et Messieurs, je demande à celles et ceux qui ont reçu des pouvoirs de bien vouloir les communiquer à Mme PUSTORINO. Je demande également à cette dernière de procéder à l'appel.

Mme Marine PUSTORINO : AMSELEM Martine (présente), BARTHÉLEMY Sylvia (présente), BENARIOUA Rébia (absent), BERNASCONI Sabine (présente), BIAGGI Solange (présente), BORÉ Patrick (présent), BOUVET Jean-Pierre (présent), BRUNET Danièle (présente), CALLET Marie-Pierre (présente), CARADEC Laure-Agnès (présente), CARREGA Sylvie (présente), CHABAUD Corinne (présente), DALBIN Sandra (présente), DEVESA Brigitte (présente), DI MARINO Anne (présente), DI NOCERA Maurice (donne procuration à Mme BIAGGI), FÉRAUD Jean-Claude (présent), FRAU Gérard (donne procuration à M. JORDA), GAZAY Gérard (présent), GENTE-CÉAGLIO Hélène (présente), GENZANA Bruno (présent), GÉRARD Jacky (présent), GUARINO Valérie (présente), GUÉRINI Jean-Noël (présent), HADJ-CHIKH Haouaria (absente), INAUDI Rosy (présente), JIBRAYEL Henri (présent), JORDA Claude (présent), JOULIA Nicole (absente), KOUKAS Nicolas (présent), LE DISSES Éric (présent), LIMOUSIN Lucien (présent), MALLIÉ Richard (présent), MASSE Christophe (donne procuration à Mme TRANCHIDA), MILON Danielle (présente), MIQUELLY Véronique (présente), MORAINÉ Yves (présent), NARDUCCI Lisette (présente), PAYAN Benoît (présent), PERRIN Jean-Marc (présent), PONS Henri (présent), PUJOL Christiane (présente), PUSTORINO

Marine (présente), RAIMONDI René (présent), RAOUX Aurore (présente), RÉAULT Didier (présent), REY Maurice (présent), ROSSI Denis (présent), ROYER-PERREAUT Lionel (présent), RUBIROLA Michèle (présente), SAEZ Patricia (présente), SANTELLI Thierry (absent), SANTORU-JOLY Évelyne (donne procuration à Mme RAOUX), SPORTIELLO Josette (présente), TRANCHIDA Geneviève (présente), VASSAL Martine (présente), VÉRANI Jean-Marie (présent), VIGOUROUX Frédéric (présent).

Mme Martine VASSAL : Nous allons ouvrir cette séance avec un sujet important, consacré à l'environnement. Je remercie nos invités d'avoir bravé les embouteillages pour être parmi nous. Je salue donc Mme Patricia RICARD, Présidente de l'Institut océanographique Paul RICARD, Mme Arièle COHEN, Principale du collège Olympe de Gouges à Plan-de-Cuques, et Mme Fanny VIOT, Directrice adjointe régionale de l'ADEME.

Mes chers collègues, cette année 2018 s'achève dans un contexte particulièrement difficile pour notre territoire et notre pays. L'attentat meurtrier de Strasbourg qui a, de nouveau, endeuillé la France à la veille des fêtes de Noël est terrible. Au nom de l'ensemble des élus de cette assemblée, j'exprime le soutien de toute la Provence aux Strasbourgeois, aux Alsaciens meurtris au plus profond d'eux-mêmes. Nos pensées vont bien évidemment aux victimes et à leurs familles, qui ont été frappées par cet acte odieux qui rappelle combien notre vigilance doit être constante face à l'acuité de la menace terroriste.

Plus que jamais, nous devons rendre un hommage exceptionnel au travail de nos forces de l'ordre, lesquelles exercent leur mission dans des conditions extrêmement difficiles. Ces dernières semaines, nos policiers, nos gendarmes, nos forces de sécurité ont été soumis à de rudes épreuves, marquées notamment par un déchaînement de violences jamais vu jusqu'à maintenant dans nos grandes villes, dont la capitale et Marseille. Ces violences sont tout à fait insupportables, inacceptables, elles sont même inadmissibles. On peut manifester, mais en marge des manifestations il ne saurait y avoir de violences de cette ampleur. Ces violences, par conséquent, doivent être réprimées avec la plus grande fermeté. L'heure doit être

à la restauration de l'ordre républicain, seul capable de permettre à nos concitoyens de vivre en toute sécurité et en toute liberté.

Cette fin d'année est difficile pour la France, également parce que nous venons de vivre une crise politique et sociale majeure, avec le mouvement des Gilets jaunes. Ce mouvement est tout à fait inédit dans sa forme comme dans son expression. Il a révélé la colère profonde de nos concitoyens et les fractures importantes de notre pays. Depuis plusieurs années déjà, nous, élus de terrain, sentions bien qu'une partie du pays ne se sentait plus considérée, écoutée, entendue. Nous sentions bien que les classes moyennes, les retraités, avaient l'impression de payer pour tout le monde. Nous sentions bien que des territoires entiers désespéraient de perdre un à un les services au public, de voir disparaître les commerces, des banques ou des moyens de transport.

Ces colères et ces fractures ont sauté à la figure du Gouvernement, qui, depuis dix-huit mois, dirige la France sans les corps intermédiaires et sans les élus locaux. Elles ont sauté à la figure d'un gouvernement, qui, depuis dix-huit mois, a considérablement alourdi la feuille d'impôt des Français. Le ras-le-bol fiscal s'est exprimé avec virulence parce que beaucoup de nos compatriotes ne peuvent plus vivre avec ce qui leur reste à la fin du mois. Avec notre majorité, nous avons vu, au printemps 2015, lorsque nous avons inscrit comme fil rouge de notre mandat la stabilité fiscale et la non-augmentation des impôts, que les provençaux n'étaient plus en mesure de supporter un nouveau choc fiscal.

En 2019, nous maintiendrons le cap fixé, et c'est le sens du budget qui vous sera présenté tout à l'heure par notre Rapporteur, M. Didier RÉAULT. Ce choix politique fort a été accompagné, depuis trois ans et demi, de mesures concrètes pour augmenter le pouvoir d'achat des habitants de notre département. Je pense, par exemple, à l'aide aux familles avec le kit de fournitures scolaires et à la nouvelle carte Collégiens, de 150 euros. Je pense aussi au dispositif Provence Éco Renov, destiné à soutenir les propriétaires à hauteur de 3 000 euros pour financer leurs travaux de rénovation énergétique dans leur résidence principale. Nous avons augmenté ce montant à la suite de l'adoption du plan d'habitat, que nous avons lancé au niveau métropolitain. Je pense encore à l'incitation à acheter une voiture

électrique, avec une prime de 5 000 euros qui vient s'ajouter à celle de 6 000 euros de l'État. Cet après-midi, nous allons examiner 300 dossiers de personnes qui ont déjà effectué cette demande ; les services m'ont dit ce matin qu'il y en avait 400 à l'étude. Ce dispositif est un franc succès.

Il est aussi important de rétablir l'équité dans notre système fiscal et d'aider ceux qui en ont vraiment besoin. C'est ce que nous avons appelé, et continuerons d'appeler, l'exigence sociale, qui est fondée sur la valorisation du travail, sur le mérite et sur l'effort. Notre détermination est totale en vue de favoriser l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi. Stabilité fiscale, exigence sociale et, évidemment, agenda environnemental ! Un agenda environnemental très ambitieux, audacieux et innovant. Je remercie à cet égard M. GENZANA, Mme SAEZ et Mme CHABAUD d'avoir piloté l'élaboration de cet agenda, qui est commun au Conseil départemental et à la Métropole Aix-Marseille-Provence. C'est une première que le Département et la Métropole s'engagent à mutualiser leurs politiques et à consacrer un milliard d'euros sur cinq ans à la mise en œuvre des actions prévues par l'Agenda environnemental.

Pour que cette stratégie puisse réussir, elle doit remplir deux conditions. La première, c'est qu'elle soit socialement juste et qu'elle améliore le pouvoir d'achat afin d'être acceptée par tous. La seconde, c'est qu'elle repose sur un principe auquel je suis, vous le savez, très attachée : le pragmatisme. Le pragmatisme, mais aussi la pédagogie, doivent permettre de mettre en avant cette stratégie davantage que l'idéologie et la punition. L'Agenda environnemental, que nous allons présenter, constitue une première étape décisive. D'ores et déjà, les premières réalisations nous encouragent à aller de l'avant et à innover. Nos concitoyens sont prêts à adhérer à ces objectifs, si nous, élus de terrain, savons nous montrer visionnaires, solidaires et exemplaires dans la mise en œuvre de cette stratégie.

Les engagements financiers seront inscrits annuellement, à la fois au budget de la Métropole et à celui du Département. Ils seront affectés aux différentes politiques. Cet agenda sera également évolutif, transversal, et nos deux institutions amplifieront, dans les mois à venir, leur complémentarité et uniront leurs moyens.

Voilà comment je conçois aujourd'hui la politique. Voilà ma conviction profonde, qui est que nous réussirons à faire de ce territoire un territoire dont nous puissions être fiers. Pour cela, nous devons être unis pour avancer ensemble !

Je vais à présent donner la parole à notre responsable de l'environnement, M. GENZANA. Il va vous présenter cet agenda.

I. PRÉSENTATION DE L'AGENDA ENVIRONNEMENTAL

M. Bruno GENZANA : Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, les nombreux présidents d'associations qui œuvrent au quotidien au service de l'environnement, Mesdames et Messieurs les Grands témoins, Mesdames et Messieurs, il me revient, en effet, d'aller plus loin dans le détail de l'Agenda environnemental.

D'un mot, je voudrais, Madame la Présidente, revenir sur vos propos. L'heure est grave, qui engage la conscience et l'éthique des élus de la République que nous sommes tous ici. Je veux dire à quel point les élus de votre majorité sont en parfait accord avec les constats et l'analyse que vous faites sur l'état de la France, Madame la Présidente. Je salue la manière avec laquelle, ici, et ensemble, nous avons travaillé. Je connais votre méthode, je l'apprécie. Vous l'avez rappelée à l'instant, qu'il s'agisse du Plan général de soutien à nos communes, mis en place à travers les CDDA dès 2015, qu'il s'agisse du plan Handicap, qu'il s'agisse encore du plan Charlemagne et aujourd'hui du plan environnemental.

Madame la Présidente, votre gouvernance est celle des grands chantiers et de l'avenir. Elle est celle des politiques publiques déclinées de manière cohérente avec, comme méthode, l'efficacité. C'est une gouvernance, une façon de faire et d'agir qui nous permet de travailler et d'avancer pas à pas, par grandes thématiques, raisonnablement, rationnellement et sur un temps long. Cette gouvernance permet aussi de nous positionner au bon niveau de moyen et de budget, Monsieur le Rapporteur général, pour faire levier et obtenir, autant qu'il est possible, des résultats concrets et probants. Oui, des résultats qui impactent et qui pèsent positivement sur le quotidien et la vie réelle de nos concitoyens.

Concernant justement ces mesures désirées comme concrètes, je veux évoquer celles de notre Agenda environnemental, que j'ai l'honneur de vous présenter. Quand je dis « je », c'est inexact, car mes deux collègues, Mme SAEZ et Mme CHABAUD, ont été associées de façon extrêmement volontaire depuis le premier jour à ce travail. Ces mesures symbolisent notre volonté, la vôtre, Madame la Présidente, d'aider nos concitoyens, et, en même temps, de porter et défendre une politique publique fondamentale. Je note et j'approuve votre démarche de pilotage conjoint mené avec la Métropole pour plus de complémentarité et d'efficacité. En effet, alors que notre plan départemental était sur le point d'être présenté - nous aurions dû le faire à la session du mois d'octobre - les élus métropolitains vous ont portée à la présidence de cette importante institution. Puis, vous avez souhaité immédiatement que ce plan soit, en quelque sorte, un exemple de capacité d'agir ensemble, avec d'un côté, les moyens dont nous disposons, ici, au Département, et, de l'autre, la stratégie que la Métropole doit mettre en œuvre. Je remercie ainsi toutes celles et tous ceux qui se sont attelés à cette tâche. Nous voilà, sur ce point, autour de la même table, élus et fonctionnaires. Ce plan est donc devenu un agenda beaucoup plus conséquent et opérationnel.

Les deux premiers volets de notre Agenda, qui visent la qualité de l'air et la transition énergétique, sont capitaux et constituent le cœur de nos volontés et de nos objectifs. C'est sur ces deux points que je développerai plus précisément les mesures opérationnelles que nous avons engagées. Concernant les véhicules électriques, que vous avez évoqués, Madame la Présidente, nous avons bâti une aide de 5 000 euros offerte à ceux de nos concitoyens qui font le choix de ce mode de transport. Sachez que 422 demandes ont été reçues et que 313 seront soumises, dès cet après-midi, au vote de la Commission permanente de notre assemblée pour approbation. Nous avons là un montant total de plus de 1 500 000 euros d'aide directe. Nous avons eu un débat sur le sujet, certains doutant de l'intérêt d'une telle démarche. Je peux vous dire, après avoir passé deux jours au Salon de l'auto avec les services du Département, que nos concitoyens sont très intéressés par cette mesure.

Cette mesure est vraiment symptomatique de la volonté qui nous a animés : provoquer un déclic dans la décision d'acheter. Beaucoup de nos concitoyens veulent agir en faveur de l'environnement et du climat, ils en ont le désir, mais ils ne sont parfois pas en mesure de le faire, notamment parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Honnêtement, avec cette mesure-là, nous avons rempli l'objectif qui était le nôtre d'amener des couples à prendre la bonne décision.

Dans le même sens, Éco Renov, auquel j'associe notre excellente collègue, Mme CARREGA, a fait l'objet de 2 872 demandes depuis la mise en place du dispositif en juin 2016. Cela concerne très concrètement 2 213 logements et 3 700 000 euros attribués à des ménages, qui, sans ce dispositif, ne se seraient pas engagés dans une opération de rénovation énergétique.

Une autre de nos mesures concrètes est la « Prime Air bois ». Je salue à cet égard la représentante de l'ADEME. Il s'agit d'une opération que nous avons menée conjointement avec l'État, que nous avons bâti ensemble avec toujours la même méthode, Madame la Présidente, celle qui vous est si chère : jouer collectif. Nous avons voulu que l'État s'engage à nos côtés, nous avons répondu à un appel à projets que nous avons remporté. Cette prime est en faveur de l'utilisation de ressources naturelles renouvelables. Avec notre partenaire l'ADEME, nous allons attribuer une aide de 1 000 euros à chaque dossier retenu. À ce jour, 88 demandes ont été validées, 55 seront présentées à la CP de février 2019.

Concernant les bornes et recharges électriques, nous avons cette fois joué collectif avec la Métropole. Madame la Présidente, la convention a été signée avec l'institution que vous présidez et vise au déploiement de 275 bornes rapides à court terme. C'est une décision importante puisque, une fois que l'on a fait le choix d'acquérir un véhicule électrique, existe l'inquiétude de savoir si l'on pourra l'utiliser comme l'on veut, où l'on veut. D'où la décision de développer très concrètement, sur l'ensemble du territoire métropolitain, un nombre important de bornes. Cela permettra de lever ce blocage. Les dossiers devraient être validés à la CP du premier semestre 2019 pour un montant total de 3 millions d'euros et environ 1 million d'euros de subventions.

Enfin, concernant nos mesures d'aide à l'achat de vélos électriques, je peux vous dire qu'elles seront effectives au 1^{er} janvier 2019.

Madame la Présidente, mes chers collègues, ces quelques mesures constituent les initiatives concrètes que nous proposons et offrons à nos concitoyens pour jouer au mieux la carte du changement des usages et des habitudes. Notre Agenda environnemental est, comme l'a dit Madame la Présidente, audacieux, ambitieux et innovant. Il l'est parce qu'il place la santé, la préservation des ressources non renouvelables et la protection des milieux au cœur de notre dispositif environnemental et en fait un objectif prioritaire.

Vous le savez, Madame la Présidente, nous avons l'honneur de représenter un des plus beaux départements de France en termes d'espaces naturels, qu'il s'agisse du Parc national des calanques, du Parc de Camargue, de la Sainte Victoire ou des collines de l'Étoile et du Garlaban. Nous avons la chance de vivre dans un territoire exceptionnel, qui fait rêver le monde entier. C'est pourquoi tout un volet de notre plan démontre la volonté très forte d'agir en faveur de la préservation et la valorisation de ce territoire d'exception. Nous tient également à cœur la politique publique visant à ramener la nature dans la ville, celle de Marseille en particulier. Plusieurs mesures sont également prévues à cet effet. Vous les découvrirez dans la plaquette.

L'Agenda environnemental prend la bonne mesure de nos modes de consommation et de la nécessité, par la communication et l'information, de repenser notre rapport à la nature, à ses richesses et à leur préservation. Je remercie à ce propos Mme COHEN d'avoir accepté notre invitation. Vous allez être le grand témoin, Madame, d'un des aspects de ce plan qui consiste à agir auprès de tous les collégiens pour que, dès le plus jeune âge, ceux-ci soient, conformément au souhait de Madame la Présidente, sensibilisés pendant toute une année aux problématiques environnementales. Vous avez la chance, Mme COHEN, d'être à la tête d'un des plus beaux collèges des Bouches-du-Rhône. Les jeunes y sont remarquablement motivés sur les questions d'environnement.

L'Agenda environnemental, que nous co-portons avec la Métropole, forme et constitue une feuille de route à vocation citoyenne et prospective. Il nous invite à prendre la juste mesure des urgences et de ce qu'il convient aussi de faire sur le long

terme pour préserver notre cadre de vie, pour préserver notre patrimoine naturel, pour préserver toutes les richesses de la Provence. À ce titre, il mérite d'évidence notre adhésion et le soutien, je l'espère, chers collègues, de vos suffrages.

Madame la Présidente, j'espère avoir été à la hauteur de la feuille de route que vous m'aviez confiée. Je garderai en mémoire pour toujours cette première séance du Comité de pilotage où vous aviez exprimé, avec force, la volonté d'agir bien et d'agir vite. Nous avons travaillé avec, comme obsession, l'action et la volonté d'agir concrètement au service de la transition climatique et de ses effets.

Votre approbation, mes chers collègues, serait un encouragement à poursuivre et à amplifier cet agenda départemental dont l'une des caractéristiques, comme l'a dit Mme la Présidente, est de pouvoir être évolutif.

Madame la Présidente, je remercie chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier, vos services et l'ensemble des élus, et pas uniquement ceux de la majorité, qui ont pris une part active à la proposition que nous vous faisons ce matin.

Merci pour votre attention.

Mme Martine VASSAL : Merci, M. GENZANA. Nous allons à présent regarder un film avant l'intervention de Mme RICARD.

Diffusion du film de présentation « 13 Océan, réconcilier l'économie et la nature », d'une durée de 3mn55.

Mme Patricia RICARD, Présidente de l'Institut océanographique Paul Ricard : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, ce film est un peu la pointe de l'innovation de ce que nous pourrions faire pour qu'avance la transition énergétique et écologique.

Vous n'êtes pas sans savoir que la COP 24 est en train de s'achever à Katowice, en Pologne, et que nous sommes tous plutôt de mauvais élèves. En effet, nous émettons plus de carbone que moins, alors qu'a été fixé comme objectif global de parvenir à 1,5 degré si l'on veut, notamment, que ce territoire magnifique qui est le nôtre reste aussi beau, si l'on veut que nos enfants continuent à voir des poissons

sous l'eau, et si l'on veut tout simplement assurer une vie digne et tranquille à tout un chacun...

Le message que je veux vous faire passer aujourd'hui, c'est que les solutions existent. Il ne faut pas être désespéré. Toutefois, ces solutions feront une différence si l'on change de mentalité, si l'on comprend que, tout seul, nous n'arriverons à rien. Notre monde est complexe, la connaissance scientifique va avoir de plus en plus besoin de la connaissance de l'autre. Il nous faut entrer dans une ère de confiance dans le savoir de l'autre. Il va nous falloir apprendre à travailler réellement ensemble, à prendre des décisions courageuses pour que changent nos habitudes.

Dans ce film magnifique qu'est le Guépard, il y a cette phrase extraordinaire : « Pour que rien ne change, il va falloir que tout change ». Je crois que nous sommes au carrefour de ce changement, qui représente potentiellement une opportunité formidable. Nous pouvons apporter de nouvelles connaissances à nos enfants, écouter davantage et donner plus de place aux associatifs, aux biologistes, à la science... Nos savoirs font la part belle aux technologies, mais pas assez à la science. Or, nous avons besoin des deux pour avancer, pour aller durablement plus loin. Nous ne devons pas oublier que s'il faut s'adapter au changement climatique, il faut également l'atténuer. Jusqu'à maintenant, seul le vivant stocke le carbone. Nous devons donc ramener le vivant au cœur de nos villes et entretenir ces écosystèmes magnifiques, cette biodiversité.

Il y a deux jours, je me trouvais à Paris pour assister à la remise des prix de la Liste verte de l'IUCN (l'union internationale pour la conservation de la nature), dont Marseille accueillera le congrès mondial en 2020. Dix projets français ont reçu ces prix, dont le Parc marin de la Côte bleue. La France est formidablement équipée pour ce qui a trait à la conservation de la nature.

Madame la Présidente, je crois que ce que nous vivons aujourd'hui est l'expression d'une volonté territoriale d'aller dans le même sens. Tout seul, on va vite, mais ensemble, on va loin. Aujourd'hui, je suis convaincue que nous avons tous les éléments en main pour faire de la transition écologique et énergétique, non pas une contrainte, mais une fantastique opportunité.

Bravo pour votre engagement, Madame la Présidente.

Mme Martine VASSAL : Merci, Mme RICARD. Mme COHEN, veuillez nous expliquer ce qu'ont fait les enfants de votre établissement depuis la mise en place du plan...

Mme Arièle COHEN, Principale du collège Olympe de Gouges, Plan-de-Cuques : Merci, Madame la Présidente. Je salue également M. GENZANA, conseiller départemental pour Allauch et Plan-de-Cuques, avec Mme MIQUELLY. Je salue aussi Mme GUARINO, déléguée aux Collèges.

Notre établissement est inscrit dans une démarche de développement durable. Mme VASSAL, en 2017, vous l'aviez choisi lors d'une visite de rentrée pour la remise des livrets sur la biodiversité. Ce choix, je crois, n'était pas tout à fait un hasard. De fait, notre collège est labellisé « établissement scolaire en démarche de développement durable de niveau 3 », ce qui signifie un engagement global supposant que notre collège est impliqué depuis 2009, soit pratiquement une décennie, dans des projets pédagogiques et dans une démarche globale portée par le service de gestion. Cette démarche globale suppose que nous nous soyons engagés en matière d'énergie, d'eau, d'alimentation, de recyclage, d'espaces verts, mais aussi de solidarité, de cohésion et de médiation. Nous sommes également engagés dans un effort de communication, de valorisation de nos actions afin que notre démarche soit connue. Ceci est important pour créer et alimenter un cercle vertueux, à l'échelle du collège pour que chacun se l'approprie, et en dehors du collège pour essayer de faire des émules.

Notre projet d'établissement, établi autour de l'axe fort qui est le vivre ensemble dans un climat de confiance, réunit les démarches sur le thème environnemental. Les élèves sont tous engagés, depuis la réforme des collèges, dans le parcours citoyen. Celui-ci privilégie les situations pratiques et d'engagement afin de former le futur citoyen au respect des autres et de l'environnement. Les démarches d'engagement sont collectives et individuelles et ont pour cœur la responsabilisation et l'esprit de solidarité.

Pour ce qui est des programmes, en fin de cycle 3, les élèves de sixième reçoivent le livret sur la biodiversité et se voient proposer des actions éducatives sur la connaissance de l'environnement. Dans ce cadre, nous invitons nos élèves à étudier le mieux habiter, nous les sensibilisons à l'importance de la place de la nature en ville et du recyclage. Nous leur expliquons les avantages de résider dans un écoquartier, d'améliorer le cadre de vie et de préserver l'environnement. Nous les incitons également à explorer, à l'échelle des territoires de proximité, des cas de réalisations ou de projets qui contribuent concrètement au mieux habiter. Les élèves étudient aussi la place réservée, dans la ville, aux espaces verts, aux circulations douces, aux berges et corridors verts, au développement de la biodiversité et au recyclage au-delà du tri des déchets. Enfin, ils étudient l'aménagement d'un écoquartier, ce qui leur donne l'occasion de réfléchir aux choix des acteurs dans les politiques de développement durable.

De 2014 à 2017, nous avons animé un club de développement durable qui se réunissait toutes les semaines. Un groupe très investi d'une vingtaine d'élèves autour notamment d'un professeur d'histoire-géographie, éducation morale et civique, a travaillé à la sensibilisation au tri des papiers, du papier, au traitement des déchets... Les élèves, qui étaient de véritables éco-ambassadeurs, ont participé à de nombreux concours de collecte, à des opérations de sensibilisation à la nécessité de réduire les déchets, cela en partenariat avec l'association Tri-Logique. Ils ont en outre participé à une opération de sensibilisation à la qualité de l'air, cette fois avec l'association Air PACA.

Dans le cadre du parcours citoyen, nous avons mené des projets, dont le 4 L Trophy, qui consistait en une collecte de fournitures scolaires, aux côtés de la Centrafrique. En mai 2016, nos élèves ont participé à la Semaine européenne du développement durable. Ils ont réalisé un logo et des affiches, en lien avec le professeur d'arts plastiques, pour marquer toutes les poubelles, qui, dans l'établissement, recueillent les déchets que nous souhaitons recycler.

Le Conseil de la vie collégienne se réunit régulièrement pour faire des propositions d'actions pour améliorer le cadre de vie et le climat scolaire, le respect des lieux et la sécurité aux abords de l'établissement. Nous travaillons avec un IME (institut

médico-éducatif), avec lequel nous sommes liés à travers de nombreux partenariats. L'action « Manger autrement », quant à elle, se décline, par exemple, en visites dans des fermes pédagogiques. Toujours dans ce cadre, l'association GERES, soutenue par le Conseil départemental, nous propose la gestion écoresponsable des consommations électriques. Il y a, à ce niveau, des ateliers tenus conjointement par le gestionnaire, les professeurs de sciences et les élèves, ces derniers mesurant, dans les salles de cours, la consommation d'énergie, qu'ils comparent d'une année sur l'autre. Par ailleurs, nous participons, bien entendu, à la cérémonie de labellisation des établissements E3D au Conseil départemental.

La dernière action en date du collège est l'adhésion à l'association Slow Food, une association culturelle pour le respect de l'environnement et de la biodiversité, mais aussi pour la valorisation des saveurs et traditions locales. Nous sommes engagés par le biais d'un atelier de cuisine animé par un professeur d'italien et de lettres.

Voilà tout ce qui se passe dans nos classes. Notre démarche étant globale, nous collectons, depuis 2009, à l'échelle de l'établissement, piles, bouchons, stylos en plastique, papier recyclable, emballages de la demi-pension... De plus, tous les cartons et déchets ne pouvant être jetés dans les poubelles communes sont amenés à la déchetterie. Les lampes sont amenées dans les magasins en vue d'être également recyclées. Le tri de la totalité des déchets de la demi-pension est assuré depuis deux ans, avec la réalisation d'une nouvelle desserte de plonge, plus ergonomique. Et puisqu'il ne faut rien gaspiller, le pain qui n'est pas consommé est récupéré par un enseignant pour qu'il puisse nourrir ses poules ! Nous disposons aussi de grandes poubelles MAPM (Métropole Aix Marseille Provence) qui sont identifiables avec celles de nos déchets valorisables et non valorisables.

Nous essayons de répondre aux obligations réglementaires de tri et de construire un environnement social bénéfique. De manière générale, les procédures d'achat de notre établissement prennent en compte le volet environnemental et social : nous privilégions, autant que possible, les produits écolabel ou recyclés. Pour le lavage du sol, nous achetons du savon noir, et, pour le lavage des mains, du savon de Marseille... Une partie du papier et des fournitures administratives est écologique.

Je reviens sur « Manger autrement » pour souligner que nous privilégions les produits bio et que nous sensibilisons les élèves au gaspillage alimentaire.

Nos élèves, conduits par les professeurs et tous les acteurs de la communauté éducative auxquels s'associent les projets pertinents du Conseil départemental, sont engagés et reçoivent un enseignement qui les forme, en tant que futurs citoyens, à prendre en compte leur environnement. Il s'agit de préserver cet environnement, et, par là même, un vivre ensemble dans un cadre harmonieux. Cette démarche a pour but de donner du sens à un engagement fort, et d'accroître un sentiment de confiance en soi pour chaque élève impliqué. Ainsi, nous espérons œuvrer pour le bien-être des élèves et celui des personnels.

Mme Martine VASSAL : Bravo, Mme la principale ! Bravo également à vos professeurs, et, surtout, à vos élèves qui ont pleinement adhéré à cette démarche !

Mme VIOT, vous avez la parole. Nous allons signer tout à l'heure la future convention...

Mme Fanny VIOT, Directrice régionale de l'ADEME : Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les élus, vous l'avez dit, à travers son opérateur ADEME, l'État est aux côtés du Département pour la mise en place de cet agenda environnemental. À travers la Direction régionale de l'ADEME, nous représentons aujourd'hui M. le Préfet, délégué territorial de l'Agence, qui œuvre au déploiement, sur les territoires, de la transition écologique et énergétique.

La mise en place d'outils ambitieux comme la prime Air Bois montre la volonté politique forte du Département sur cette transition. Le fonds Air Bois est né dans les Alpes, dans la vallée de l'Arve. Les collectivités, dans un contexte difficile, avaient bien vu que l'enjeu de la qualité de l'air ne pouvait être pensé qu'en fonction d'une seule source. Il n'y avait pas que les camions qui étaient en cause dans cette zone, mais aussi le chauffage au bois. C'est en tout cas dans ce territoire que la première prime Air Bois pour le remplacement d'appareils de chauffage non performants a été mise en place.

Dans les Bouches-du-Rhône, aussi, le chauffage au bois a un impact sanitaire délétère. On estime que 15 à 20% de particules fines à l'échelle du département sont issus du chauffage au bois. Nous disposons de données très précises sur la zone : il y a 17 000 appareils de chauffage non performants dans le 13. Grâce au dispositif du fonds Air Bois, nous devons, d'ici quatre ans, avoir remplacé un quart du parc, soit 25% de ces appareils. L'investissement est important. Il s'élève à un total de 4 millions d'euros. L'État affecte à cet effort 2 millions d'euros. Quatre mille appareils devront à terme être remplacés, une campagne de communication importante a été lancée en octobre, en partenariat avec le Département. Cette campagne est nécessaire puisque nombre de nos concitoyens ne sont pas conscients de l'impact négatif du chauffage au bois sur la qualité de l'air. Ils méconnaissent ou sous-estiment le fait qu'un chauffage non performant a des conséquences délétères tant sur l'air intérieur que sur la qualité globale de l'air.

Ce dispositif s'insère dans une démarche plus large autour de la qualité de l'air. À cet égard, nous saluons l'ambition affichée aujourd'hui, à l'occasion de l'adoption de l'Agenda environnemental. Cette ambition doit permettre à la fois d'afficher des enjeux environnementaux et sanitaires, mais aussi sociaux. Ces derniers se déclinent également en termes de pouvoir d'achat, de précarité énergétique... Nous attendons, en outre, de la mise en place de ce dispositif, des retombées sur la filière du chauffage au bois de l'ordre de 16 millions d'euros sur les quatre prochaines années. Bien entendu, nous attendons une réduction de la facture énergétique, du coût, pour les ménages qui se chauffent au bois et qui donc pourront bénéficier d'appareils plus performants.

M. GENZANA l'a indiqué, nous comptons une centaine de demandes. Je pense qu'en 2019 la demande va augmenter. Nous accompagnerons toutes les ambitions autour de la qualité de l'air dans un territoire où la marge d'amélioration est importante.

Je vous remercie.

Mme Martine VASSAL : Merci beaucoup, Madame. Avant d'entamer le débat, nous allons signer la fameuse Convention. Elle va nous permettre de rendre l'air encore plus pur.

La Présidente du Conseil départemental, Mme VASSAL, et la représentante de l'ADEME, Mme VIOT, signent, sous les applaudissements, la Convention de mise en œuvre « Air, Bois ».

M. Nicolas KOUKAS : Je tenais à vous remercier et à vous féliciter pour la présentation de cet agenda environnemental, qui nous concerne toutes et tous, quelle que soit notre appartenance politique. Je salue toutes les mesures que M. GENZANA a annoncées et qu'il porte avec force depuis maintenant de nombreuses années dans cet hémicycle. L'aide pour l'achat de véhicule électrique, le dispositif Éco Renov, le déploiement de bornes électriques, tout cela va dans le bon sens.

Je souhaitais, Madame la Présidente, profiter de la présentation de cet agenda, qui intervient d'ailleurs quelques jours après la Marche pour le climat, pour alerter, évoquer une inquiétude, qui, je le sais, est aussi la vôtre. Je veux parler des conséquences du changement climatique sur le territoire de la Camargue, territoire dont Mme RAOUX et moi-même sommes des élus.

La Camargue, un territoire de 150 000 hectares, est une zone humide classée comme réserve de biosphère et parc naturel régional. Mais cette zone est en danger, elle a d'ailleurs elle aussi été souillée, il y a quelques mois, par des hydrocarbures.

La mer monte, le Rhône menace, faisant de la Camargue un territoire en sursis. De nombreux scientifiques ont fait le constat qu'en raison du réchauffement climatique, la montée du niveau des océans serait d'au moins 1 mètre dans les 100 à 200 ans à venir. Au cours des 100 dernières années, le niveau de la mer est monté en moyenne d'au moins 3 millimètres sur les rivages de la Camargue. Au sein de la Tour du Valat et du parc naturel, les scientifiques estiment que la montée des eaux est de 3-3,5 millimètres par an. Et ces chiffres sont à mettre en perspective avec le fait que la Camargue perd 1 millimètre en moyenne de hauteur par an, le Rhône apportant de moins en moins de sédiments.

Dans ce contexte, le trait de côte de la Camargue, qui est la ligne atteinte par les plus hautes eaux par temps calme, évolue très rapidement. Tout habitant et tout visiteur de ce territoire peut le constater : la plupart des plages de Camargue sont de

plus en plus rongées par la mer, comme celle des Saintes-Maries. Sur cette plage se dressaient des blockhaus, symboles de l'occupation allemande...

Aujourd'hui, nous sommes inquiets quant au devenir de ce territoire. En effet, les épis rocheux hérissés autour des plages par les pouvoirs publics locaux ne permettent plus d'endiguer la mer et montrent l'impuissance de l'homme quand la nature reprend ses droits. Se pose par conséquent la question du devenir d'une partie de ce territoire. C'est une question douloureuse, car, dans ces zones, des hommes se sont investis... Elle s'impose en tout cas aux pouvoirs locaux, qui doivent être en mesure d'accompagner les transformations en cours et de protéger les populations qui y vivent.

Des hypothèses ont été étudiées pour trouver un équilibre entre la montée des eaux et la vaste étendue du territoire. Trois solutions principales ont été envisagées. Tout d'abord, le repli stratégique, qui consiste en l'abandon pur et simple des terres gagnées par la mer. Il y a ensuite la défense en dur, qui prévoit la construction de digues et épis rocheux. Enfin, a été envisagée la mise en place d'une gestion active et passive qui pourrait prendre corps dans une stratégie de condamnation des zones et dans laquelle il n'y a pas d'activité économique et humaine, cela pour mettre en place des zones tampons permettant une submersion marine.

Jusqu'à présent, les réponses ont été trop timides et il n'y a pas eu de prise de conscience nationale de la nécessité de porter ces enjeux politiquement. Je sais, Madame la Présidente, que vous partagez ces inquiétudes et que vous êtes attachée à cette question. L'État, à travers une politique publique stratégique qui doit être renforcée, doit rapidement mettre autour de la table toutes les parties prenantes, y compris le Département. Celui-ci a et devra avoir toute sa place, compte tenu notamment de toutes les actions qui ont été présentées par M. GENZANA, et les compétences qui sont celles de notre institution.

Je vous fais confiance, Madame la Présidente, pour alerter les services de l'État afin qu'ils puissent être pilotes d'une réflexion devant, à terme, aboutir à des dispositifs d'accompagnement. Nous devons collectivement mieux protéger la Camargue des conséquences du réchauffement climatique, fédérer les différents partenaires qui sont nombreux sur ce territoire, mutualiser les budgets de protection et de

valorisation du milieu naturel, et, enfin, nous devons impliquer l'ensemble des parties prenantes, en premier lieu les habitants. Cela pour, à terme, poser les jalons d'une réflexion structurée sur les enjeux d'aménagement du territoire et environnementaux en Camargue.

Mme Martine VASSAL : Merci, Monsieur KOUKAS.

M. Jacky GÉRARD : Je remercie les invités d'avoir apporté leur éclairage. Concernant l'Agenda environnemental, il s'avère doublement intéressant. Il permet en effet une conjonction des moyens de la Métropole et du Département, et votre présidence, Madame la Présidente, a dû faciliter cela. Il est d'ailleurs normal d'essayer de regrouper les actions pour gagner en cohérence et en efficacité.

Cet agenda développe un certain nombre de thématiques nouvelles, en matière de biodiversité et, on l'a vu avec Mme COHEN, de comportements et d'éducation à l'environnement.

Pour ce qui est de la forêt méditerranéenne, je crois qu'il ne faut pas oublier les actions en cours. Nous avons eu un été particulièrement clément grâce aux mesures de prévention et à l'action du SDIS. Il ne faut pas lever la garde, car le danger demeure ; relâcher les efforts serait préjudiciable. Les actions de prévention sont nécessaires, notamment le débroussaillage, qui est une obligation légale. À cet égard, les particuliers sont également concernés.

En ce qui concerne le photovoltaïque, on constate que nombre de projets sont un peu en sommeil au niveau du Département et de la Région. Cela s'explique par la complexité du montage des dossiers et l'intervention de la CRE (commission de régulation de l'énergie)... De manière générale, les collectivités ne s'y retrouvent plus, l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) allant à 100% à la Métropole. Du coup, les communes sont moins incitées à engager des opérations, même si l'argent de la Métropole est « notre » argent. Madame la Présidente, comme cela a été fait pour la taxe d'aménagement, il faudrait une répartition un peu plus équitable entre les porteurs de projets, les communes... En l'occurrence, nous avons un projet groupé avec deux communes et, également, bien sûr, la Métropole, qui doit s'y retrouver.

La question de l'Étang de Berre ne figure pas dans le document synthétique, mais dans celui qui est plus exhaustif. C'est un point très important, qu'il ne faut pas oublier. Il ne faut pas, aussi, annuler tous les efforts entrepris ces dernières années, au niveau du GIPREB (groupement d'intérêt public pour la réhabilitation de l'étang de Berre) notamment. Toutes les communes du pourtour de l'Étang de Berre y tiennent énormément.

Mme Rosy INAUDI : Madame la Présidente, notre groupe salue ce qui a été fait par le Conseil départemental en matière d'environnement. J'espère toutefois qu'il ne s'agit là que d'un pied dans la porte et que nous irons encore plus loin.

Je remercie M. GENZANA, qui a su associer l'opposition au Comité de pilotage de l'Agenda 21.

Mme Hélène GENTE-CEAGLIO : Madame la Présidente, je tenais à féliciter M. GENZANA pour le travail réalisé. Notre groupe a également participé activement aux travaux préparatoires de l'Agenda environnemental.

Cet effort métropolitain et départemental fixe les objectifs et s'appuie sur un engagement financier qui permettra de donner le cap. À l'image du témoignage de Mme COHEN, qui nous a parlé des actions menées dans le cadre de son établissement pilote, lorsqu'on donne le cap les autres suivent. On l'a vu avec nombre de collègues des Bouches-du-Rhône qui, à leur tour, se sont engagés dans cet effort d'éducation de la jeunesse à l'environnement. Les sorties des sixièmes, par exemple, sont la finalisation de tout un projet sur le développement durable travaillé préalablement dans tous les collèges. Cette manière de faire est, je crois, essentielle.

L'Agenda nous a été présenté comme étant évolutif, et je voudrais, comme a été abordée la qualité de l'air, aborder la question de la qualité de l'eau. Il s'agit d'un enjeu à venir tout à fait crucial. J'en parle d'autant plus volontiers que, récemment, se sont tenues, dans ma commune, les Assises de l'eau. Il s'agissait d'un colloque national intitulé : « L'eau, c'est politique ». J'espère que cette problématique s'insérera dans l'Agenda environnemental. L'eau n'est pas une ressource infinie, et nous devons aller vers un partage de l'eau. Ce partage de l'eau entre nos habitants,

nos agriculteurs et les acteurs du tourisme doit être pensé en amont. Lors du colloque, les représentants des syndicats de rivières étaient présents. Ils ont alimenté une réflexion très importante sur les bassins versants, sur l'impact du changement climatique dans les inondations et les débordements, sur les nappes phréatiques, sur la biodiversité... Tous ces enjeux sont essentiels.

Il faut prendre en compte la situation de toutes les communes du département pour faire de l'Agenda environnemental l'affaire de tous. Nos expériences et initiatives communales devront être additionnées au sein de cet agenda conjoint afin de renforcer la mise en œuvre des travaux à venir.

Mme Martine VASSAL : C'est une très bonne idée. Je passe la parole à Mme BARTHÉLEMY...

Mme Sylvia BARTHÉLEMY : Madame la Présidente, je me joins, bien sûr, aux applaudissements qui ont salué la présentation dynamique de l'Agenda environnemental.

Pourtant, je vais, très amicalement, adresser un reproche à M. GENZANA. Cher Bruno, vous avez oublié de parler, dans le paragraphe « Mieux trier, mieux jeter », des ressourceries. Nous en avons une, très importante, dans le pays d'Aubagne et de l'Étoile. C'est même la plus grande de la région : 3 000 m². Tous les encombrants que nous collectons, ou ceux que les particuliers ou les entreprises nous amènent, sont triés, sélectionnés, réhabilités, remis en circulation et revendus à des prix défiant toute concurrence. Cela crée de l'emploi, puisque nous avons 15 à 16 salariés en insertion. Moralement et économiquement, c'est une belle affaire pour notre territoire. Nous économisons de l'argent puisque nous ne transportons pas les déchets à l'autre bout du département pour y être détruits. Je pense ainsi que les ressourceries devraient figurer dans l'Agenda, chaque territoire pouvant créer la sienne dans le cadre de la collecte des encombrants, une tâche qui nous incombe.

Par ailleurs, la Métropole a fait appel à notre ressourcerie pour créer des packs destinés aux personnes qui ont fait l'objet d'expulsion à la suite des effondrements. Il s'agissait de permettre à ces personnes d'être relogées avec des meubles ou de l'électroménager réhabilités et remis en circulation à très bas prix.

M. Didier RÉAULT : Madame la Présidente, j'interviens sur le sujet en tant que Président du Parc national des Calanques et représentant du Département au sein du Conservatoire du littoral.

Je voudrais mettre en lumière l'importance des espaces naturels dans l'Agenda environnemental. Ces espaces naturels sont des axes majeurs pour favoriser la biodiversité et ils constituent aussi un moyen de lutte contre le réchauffement climatique. Le maintien d'espace de nature permet effectivement de faire baisser des températures. Pour cela, les espaces naturels doivent être d'une surface suffisante et la continuité écologique entre ces espaces doit être préservée. De même, la gestion de l'eau doit être, dans ce contexte, de la meilleure qualité possible.

Le Département des Bouches-du-Rhône, je le rappelle, est le premier département propriétaire d'espaces naturels sensibles de France. Il est, avec le Conservatoire du littoral, un des acteurs majeurs, notamment pour la Camargue. Les politiques entre le Conservatoire et le Département sont des politiques partagées. La semaine prochaine, avec Mme CHABAUD, nous allons travailler, comme tous les ans, sur les investissements à consacrer à ces espaces naturels, la Camargue, mais aussi d'autres espaces, qui jalonnent l'Étang de Berre, les Calanques et d'autres qui sont plus littoraux, mais tout aussi nécessaires à la bonne qualité de notre environnement.

La continuité écologique est, je l'ai dit, indispensable pour que nos territoires soient en lien et pour que nous puissions avoir une gestion de la nature renforçant la qualité de nos milieux aquatiques, de nos rivières, de nos étangs et de la mer Méditerranée. C'est en ce sens que le Département est un des acteurs majeurs du Contrat de baie, qui a été proposé par le Métropole en lien avec l'Agence de l'eau. Ce partenariat Métropole/Agence de l'eau/Département, qui implique également l'ensemble des collectivités, des acteurs économiques et associatifs concernés, a permis, en trois ans, d'améliorer largement l'état de l'eau en mer, de Saint-Cyr-Sur-Mer à Martigues. Les élus du Golfe de Fos ont décidé, et je les salue, d'adhérer au Contrat de baie de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il s'agit d'un engagement majeur puisque ce sont 265 millions d'euros qui seront ainsi investis sur 6 ans, avec une très importante participation de l'Agence de l'eau. Nous tenons là un outil qui nous permet d'améliorer la qualité des eaux en mer, mais aussi la gestion de nos milieux

aquatiques, et ce afin de retrouver une biodiversité à même de valoriser notre territoire.

L'Agenda environnemental souligne bien l'importance des territoires littoraux. Les acteurs, le Conservatoire comme les agences de l'eau, ont élaboré des stratégies pour les espaces naturels dans le cadre des contributions qui doivent être faites au titre du Plan Biodiversité présenté par le ministre il y a quelques semaines.

En tant que Rapporteur général du budget, je tiens à préciser que le rapport entre le coût investi dans ces espaces naturels et le bénéfice que nous pouvons en retirer est extrêmement faible. Le coût est donc faible, mais le bénéfice est très important. Je souhaite ainsi dire à celles et ceux qui ont des projets à faire valoir en matière environnementale que j'y prêterai une oreille particulièrement attentive.

Merci, Madame la Présidente, d'avoir une ambition environnementale clairement affichée et bien visible pour l'ensemble de nos concitoyens.

Mme Martine VASSAL : Merci, M. RÉAULT. M. VIGOUROUX, vous avez la parole...

M. Frédéric VIGOUROUX : Madame la Présidente, bien évidemment notre groupe appuiera la mise en œuvre de l'Agenda environnemental. Au-delà des urgences sociales ou économiques, nous sommes dans une urgence environnementale. Nous n'avons plus d'autre choix que d'aller vers ce type de réflexion.

Nous devons nous occuper urgemment de la question de l'eau, et notamment de l'évolution des modèles économiques des ASA (associations syndicales autorisées en hydraulique agricole). Ceux-ci ne sont plus, de mon point de vue, suffisamment charpentés pour pouvoir continuer de permettre l'arrosage agricole et l'alimentation d'eau, en particulier l'eau qui provient de la Durance.

Je salue par ailleurs les exposés de nos invités. Mme COHEN, sachez que dans d'autres collèges aussi des expériences sont menées, qui favorisent l'engagement des jeunes citoyens. Dans un territoire qui m'est cher, nous travaillons depuis longtemps sur le « Zéro déchet-Zéro gaspillage ». Nos résultats sont très probants quand les personnes diminuent leurs déchets de près de 80%.

À Mme RICARD, je dirai que l'économie circulaire, un concept lancé il y a fort longtemps par des économistes et des écologistes, se travaille aussi au niveau du

territoire. Les possibilités d'expérimentations et d'actions sont innombrables à cette échelle, en nous appuyant sur un modèle économique qui, s'il n'est pas subventionné à 100%, n'en est pas moins rentable. Il permet notamment d'embaucher ; c'est ce que l'on appelle l'emploi vert.

J'aurai une question pour Mme VIOT, représentante de l'ADEME, un partenaire incontournable pour l'appui financier, l'ingénierie... Doit-on s'attendre à des baisses de budget de l'ADEME ? Si ces baisses venaient s'ajouter à celles de l'Agence de l'eau, cela aurait un impact sur le financement des projets locaux. Or, l'État doit continuer d'accompagner ces projets locaux, d'autant que le Département s'engage à accompagner les projets expérimentaux ou de développement de stratégies de grande ampleur.

Enfin, Madame la Présidente, il est normal qu'un des élus de l'Étang de Berre vous interpelle sur le fait que ce territoire, qui figurait dans le petit livre sur les États généraux de Provence, ait disparu dans le document dont nous sommes saisis aujourd'hui. Vous le savez, l'Étang de Berre représente un enjeu considérable pour notre grande métropole, et cela pas uniquement sur le plan de l'environnement. L'évolution des populations qui y habitent est également très importante. Plusieurs centaines de milliers d'habitants sont en effet concernés. Nous devons, dans ce contexte, faire évoluer l'industrie et protéger cet espace tout en développant toute forme bénéfique d'organisation environnementale.

Mme Martine VASSAL : Merci, Monsieur VIGOUROUX. Mme VIOT, de l'ADEME, va vous répondre tout de suite sur la question financière, une question, bien évidemment, qui touche beaucoup les élus de terrain que nous sommes.

Mme Fanny VIOT : Le budget 2019 de l'ADEME, qui a été voté la semaine dernière, est en hausse pour ce qui est de notre principal fonds d'intervention, le fonds chaleur. Le montant de celui-ci est porté à 307 millions d'euros. Ce fonds permet notamment de réaliser un ensemble de réseaux de chaleur, d'opérations de thalassothérapie, tout particulièrement sur le littoral.

Mme Martine VASSAL : Très bien. La démarche que nous venons d'engager est originale. Si bien que je me dois de rappeler qu'ici ne sont évoquées que les

mesures départementales. Pour plus de clarté, je vais demander à M. GENZANA et aux autres élus de réaliser un document global, un vrai livre vert, bien étayé avec un glossaire complet de la politique environnementale et regroupant l'ensemble des mesures engagées tant au niveau métropolitain que départemental.

Nous avons parlé de l'Étang de Berre sur la page métropolitaine. La Camargue, on le sait, est fondamentale. Nous savons, et cela fait froid dans le dos, que les Saintes-Maries sont vouées à la disparition... La ville a été mise en péril. Nous sommes bien conscients qu'un travail au cas par cas doit être effectué.

L'Agenda environnemental que nous avons aujourd'hui entre les mains, ce document que nous avons conçu avec la Métropole - et je tiens à féliciter les services des deux institutions -, est évolutif. Les mesures devront être agrémentées, enrichies au fur et à mesure des débats pour que nous puissions justement étoffer cette politique environnementale.

M. GENZANA va maintenant vous répondre.

M. Bruno GENZANA : Tout d'abord, je n'ai pas un seul mot à retirer des propos, intelligents et modérés, tenus par notre collègue M. KOUKAS. La Camargue est une partie intégrante de l'âme provençale.

Nous travaillons vraiment de concert avec les chercheurs ; lundi prochain, nous accueillerons ici même un colloque international qui se penchera sur les problématiques liées à l'avenir du territoire camarguais. Ce n'est bien évidemment pas le Conseil départemental, seul, qui pourra trouver toutes les solutions pour endiguer les difficultés auxquelles fait face la Camargue. Là, comme dans d'autres affaires, la bonne méthode est celle prônée par Madame la Présidente, à savoir : jouer collectif.

Nous sommes des partenaires très engagés, y compris financièrement, auprès du Parc de Camargue pour trouver des solutions. Et il faut redire que la communauté scientifique internationale trouve, dans le Département, un partenaire reconnu et, je le crois, très apprécié.

M. GÉRARD a eu raison d'évoquer le photovoltaïque, un domaine qu'il connaît bien. Les problèmes ont été soulignés, qui sont d'ordre juridique. Je crois que les choses

vont évoluer, les grands acteurs du secteur savent qu'il y a là une source évidente de stockage d'énergie locale. Au niveau du Département, nous sommes très attentifs à l'écriture des programmes des futurs équipements départementaux. En matière de collèges, de casernes, nous voudrions être le plus autonome possible en termes d'énergie. Il existe au sein de cette maison une vraie démarche en ce sens. Ce que nous avons déjà réalisé en matière de gestion de l'énergie dans les collèges est extrêmement appréciable. Cela représente notamment, pour le contribuable, des économies concrètes tout à fait considérables.

Je fais mien également ce qui a été dit au sujet de l'eau. Nous entrons là dans les difficultés inhérentes au maillage institutionnel. L'eau, vous le savez, c'est la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), et la GEMAPI, c'est la Métropole... Après, quand on s'appelle « Bouches-du-Rhône », on le sait, l'eau est très importante. Je crois beaucoup à la volonté politique des élus dans ce monde où l'on dénonce chaque jour la technocratie. Or, quand les hommes ou les femmes politiques priorisent un secteur, qu'ils font montre de volonté politique, les choses avancent. C'est pourquoi, en effet, il faut placer les maires du département au cœur des dispositifs de gestion de l'eau. Qui mieux qu'eux peut insuffler des politiques publiques volontaires ? Mme la Présidente du Département et de la Métropole le sait.

M. VIGOUROUX est bien placé pour parler des thématiques qui nous occupent ce matin. Il est à la tête d'une commune qui est un exemple au niveau national. J'ai eu le plaisir d'assister à des opérations menées dans sa commune... Sa ville est la preuve que, même quand il n'y a pas des milliers de bobos, on peut arriver à des résultats ! Avec de la volonté politique, une bonne équipe municipale, un maire volontaire, il est possible d'engager une population, de la mobiliser aux enjeux environnementaux. Le Département essaie d'être un partenaire efficace de ces démarches-là, qui sont, comme les jardins partagés, par exemple, des démarches citoyennes.

Chère Sylvia BARTHÉLEMY, bien évidemment, nous n'avons pas oublié les ressourceries. Nous avons aidé au développement de certains de ces équipements. La vôtre est, dans ce département, une ressourcerie 5 étoiles. Vous avez mis vous-même beaucoup de volonté politique pour la mettre en place. J'en profite pour

remercier notre collègue, Mme PUSTORINO, qui est un partenaire très actif pour les ressourceries puisque, en effet, les financements du personnel partent de l'Insertion. Nous n'avons plus la compétence des déchets, car c'est la Région qui l'assume désormais. Mais, au travers du social, par le biais du personnel que nous mettons à disposition des ressourceries, et au travers des personnes qui viennent s'équiper dans les ressourceries, il est possible d'explorer et d'accompagner des pistes très intéressantes en matière d'économie circulaire.

Pour finir, je remercie les collègues des propos trop élogieux qu'ils ont pu avoir à mon égard. Ce que j'ai fait n'est rien par rapport à la volonté politique qui vous a animée, vous, Madame la Présidente. Honnêtement, c'est votre personnalité, le fait que vous soyez une femme et que vous ayez une culture environnementale aussi poussée - plus d'une fois vous m'avez épaté, à l'occasion notamment d'une visite lors d'une opération en face de Saint-Victor, où vous vous étiez montrée incollable sur le traitement des déchets ménagers - qui a rendu possible la réalisation de cet agenda environnemental. Dès votre arrivée à la présidence, vous avez décidé de faire de l'environnement et du développement durable une priorité. Pour cela, merci !

Mme Martine VASSAL : Merci, Monsieur GENZANA. Merci également à Mesdames SAEZ et CHABAUD ainsi qu'à l'ensemble des élus. En effet, nous sommes tous convaincus que l'environnement est une compétence transversale, chacun à son niveau, dans sa délégation, défendant activement une vision environnementale.

Merci à tous les intervenants pour cette séance très riche consacrée à l'Agenda environnemental. Madame COHEN, nous allons essayer de booster les collègues de ce département comme nous l'avons fait dans le cadre de l'initiative « Manger autrement », initiative qui avait été prise par l'exécutif précédent et que nous avons renforcée. Nous tâcherons de faire aussi bien dans la partie strictement environnementale. À cette fin, j'essaie déjà de convaincre mes collègues d'intégrer, dans les futures évolutions de nos bâtiments, cet axe environnemental, qu'il s'agisse d'économie d'eau, de photovoltaïque dans les collèges...

Saluons pour l'heure la réalisation d'un agenda environnemental digne de ce nom et qui, à n'en pas douter, sera étayé par de nouvelles propositions.

Nous allons à présent passer à l'examen des rapports à l'ordre du jour de notre séance sur le budget.

II. • BUDGET PRIMITIF 2019

Mme Martine VASSAL : Concernant tout d'abord l'approbation du PV précédent, y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas, il est par conséquent approuvé à l'unanimité.

Chers collègues, je vous propose d'adopter une procédure d'urgence sur le rapport 61 relatif à l'élection du treizième vice-président, suite à la vacance de poste. Y a-t-il des oppositions ? M. PAYAN a demandé la parole.

M. Benoît PAYAN : Mon intervention ne porte pas sur ce rapport, Madame la Présidente. Vous nous aviez dit, je crois, en conférence des présidents que nous observerions une minute de silence en hommage aux morts de la rue d'Aubagne. Je souhaitais savoir à quel moment nous allions la faire.

Mme Martine VASSAL : M. PAYAN, nous avons observé cette minute de silence hier. Il n'y a pas que les morts de la rue d'Aubagne, d'où l'hommage rendu en début de séance aux victimes de l'attentat de Strasbourg.

Il n'y a pas d'opposition à ma proposition de procédure d'urgence ? C'est le cas, je considère donc qu'elle est adoptée.

1. RAPPORT n°1

Agenda environnemental

Mme Martine VASSAL : Les observations ayant déjà été faites, nous allons passer directement au vote. Y a-t-il des votes contre ? Qui s'abstient ?

- Le rapport n°1 est adopté à l'unanimité.

2. RAPPORT n°2

Budget primitif : Délégation environnement, développement durable, énergies renouvelables et Agenda 21

M. Bruno GENZANA : Ce rapport met en pratique ce que nous avons eu le plaisir de présenter ce matin. Il est le reflet de la volonté politique du Département en matière d'environnement.

Mme Martine VASSAL : Y a-t-il des observations ? M. JORDA et Mme INAUDI ont demandé la parole...

M. Claude JORDA : Nous sommes d'accord sur le traitement des questions relatives aux appareils à chauffage et aux véhicules électriques. Mais nous devrions réfléchir aussi aux moyens à mettre en œuvre pour aller vers la gratuité des transports publics. Cet effort ne serait pas porté uniquement par le Département. Une telle action, pensons-nous, permettrait de renforcer la réduction de l'émission des gaz à effet de serre.

D'autre part, à la page 34 du rapport de M. GENZANA, est évoquée la décarbonisation de l'industrie. Madame la Présidente, vous savez que la centrale thermique de Gardanne est au cœur de cette problématique. Il y a, en France, quatre centrales à charbon qui émettent 1% des gaz à effet de serre et qui sont par conséquent condamnées à fermer à l'horizon 2022. Nous sommes convaincus qu'il faut allier la production électrique à la mise en place d'un mix énergétique « développement industriel et préservation de l'environnement ». Cela nous paraît incontournable. Il convient, cela a été dit, de conjuguer économie et nature.

Depuis plus d'une semaine, les salariés de la centrale thermique de Gardanne sont en grève reconductible. Ils sont contre la fermeture de leur groupe charbon en 2022, sachant que fonctionne parallèlement, ou plutôt devrait fonctionner, une centrale biomasse au bois. Or, depuis plus d'un an, cette centrale est à l'état de projet. On se doute bien que si, en 2022, le groupe charbon ferme, le groupe bois disparaîtra aussi. Disparaîtra du même coup un apport en électricité qui ne concernera pas que Gardanne, mais, potentiellement, l'ensemble du département, voire de la région. Dans ce contexte, les salariés demandent un moratoire pour, qu'avant cette fermeture, soit bâti un projet durable, cela sans que ne soit écartée aucune solution technique.

À la lutte des salariés s'ajoute la volonté des élus du territoire : les maires de Gardanne et de Meyreuil, deux députés, une sénatrice et Mme ALIPHAT, qui représentait la Métropole et la Région dans diverses réunions à Paris et en sous-préfecture à Aix-en-Provence, ainsi que Mme INAUDI et moi-même ont écrit au ministre de l'Énergie, M. de RUGY. Dans cette lettre, il est demandé à l'État de

prendre toutes ses responsabilités dans la fermeture de la centrale thermique de Gardanne. C'est-à-dire que si l'on décide de fermer cette centrale, il faut, qu'à côté, on ait le temps de bâtir un projet viable et durable de production de l'électricité. Cela doit être décidé avant tout engagement au titre d'un Contrat de transition énergétique, ce CTE que propose l'État. D'ailleurs, ce contrat ne s'adresserait pas seulement à Gardanne, mais à l'ensemble du territoire. Cette lettre demande aussi que les élus, les associations, mais aussi les salariés et la direction de l'entreprise soient associés à une véritable discussion.

Je me félicite que les élus que j'ai cités soient de tous bords politiques. Tous sont déterminés à bâtir un projet viable et durable avant la fermeture du groupe de Gardanne.

Mme Martine VASSAL : Merci, Monsieur JORDA. Madame INAUDI, vous avez la parole...

Mme Rosy INAUDI : Quand on ouvre le livret en page 26, on lit, au chapitre 8 : « L'électricité contre les particules fines ». On apprend que le Département a signé un contrat d'objectif pour l'électrification des quais. Je voudrais rappeler que notre groupe a été le premier à alerter sur ce problème lors d'une commission permanente. Or, même à l'époque, nous avons gentiment été moqués au motif que nous voulions sacrifier l'emploi et le développement du tourisme...

Je lis ensuite que 14,5 millions d'euros sont investis dans ce domaine, le Département intervenant à hauteur de 6 millions d'euros. Je salue cet effort. J'ai en outre cru comprendre que la Métropole intervenait aussi, mais on ne sait pas à quel niveau. Pourrions-nous connaître les montants ?

Mme Martine VASSAL : Madame INAUDI, ces rapports ne sont pas ceux que nous enrôlons d'habitude. Habituellement, le détail des financements est inscrit. Là, il s'agit d'indications ; on le voit, il y a une participation assez forte aussi de l'État et, je crois aussi, de la Région, qui avait décidé de contribuer à ce dispositif. Nous vous donnerons tous les éléments chiffrés de la répartition des financements quand nous passerons en Commission permanente. De mémoire, la Métropole n'intervient pas directement sur cette thématique. Mais en tout cas le financement est assuré pour

permettre aux bateaux qui arrivent dans la ville centre d'avoir des cheminées qui n'émettent pas de Co2.

Monsieur JORDA, vous avez bien fait de rappeler ce que nous avons choisi de faire ensemble vis-à-vis de M. DE RUGY. Celui-ci avait demandé la présence de la totalité des institutions. Nous vous avons envoyé, avec Mme INAUDI, en tant que représentants du Département parce que nous voulons défendre notre point de vue et obtenir un échéancier. On ne peut pas comme cela accepter une fermeture et attendre la suite. Avec Mme ALIPHAT, qui représentait, comme vous l'avez dit, la Métropole et la Région, nous avons donc engagé la Métropole, le Département et UNIPER (entreprise du secteur énergétique) dans une réflexion sur l'avenir du site. Bien sûr, nous vous tiendrons régulièrement informés. Pour l'heure, la lettre dont vous avez parlé dit bien que nous ne pouvons pas accepter de décisions péremptoires sans préparer la suite. La population ne veut pas de cette façon-là de faire. Je pense en outre comme vous, M. JORDA, qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de solution à 100% non polluante. Même l'électrique et le photovoltaïque supposent l'utilisation de batteries dont on se demande ensuite quoi faire. Nous sommes pour l'heure dans une phase globale d'expérimentation. Je pense que c'est le mix qui nous permettra de mieux aborder les années à venir.

Merci encore, M. JORDA, d'avoir rappelé que nous avons travaillé main dans la main. C'est comme cela que je conçois la politique quand nous sommes face à un objectif collectif à réaliser dans l'intérêt des habitants et du territoire. Dans ces cas-là, nous devons être en phase les uns avec les autres.

Nous pouvons passer au vote de cette partie-là. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

- Le rapport 2 est adopté à l'unanimité.

Mme Martine VASSAL : Je reviens à la procédure d'urgence qui a été adoptée. Pour le rapport 61, la loi prévoit un délai d'une heure qui nous est imposé afin de pouvoir recueillir toutes les candidatures. M. Thierry SANTELLI a démissionné en date du 10 décembre 2018 de son poste de vice-président. Cette démission a laissé vacant le poste de treizième vice-président.

Je vous rappelle que la Commission permanente comporte 58 membres, dont 15 vice-présidents. Ainsi que le précise l'Article L31-22-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental dispose de la liberté de combler, ou non, les vacances de siège des membres de la Commission permanente autres que celui du président. Je vous propose de déposer, auprès du service des séances, vos candidatures. Il est 11h20, vous avez une heure. Nous passerons au vote à 12h20.

3. RAPPORT n°3

Politique départementale d'aides aux communes et aux territoires de Provence-Année 2019

Mme Martine VASSAL : Je rapporte ce document puisqu'il concerne l'aide aux communes.

Mes chers collègues, je le répète et le redirai jusqu'à plus soif : le Département est et continuera d'être le partenaire incontournable de toutes les communes et de tous les territoires des Bouches-du-Rhône. À cet égard, le Département continuera à être le premier investisseur public pour favoriser l'activité des entreprises locales et soutenir notre économie, laquelle, aujourd'hui, est fortement pénalisée notamment par les mouvements sociaux des dernières semaines. Sans l'engagement financier du Département, nombreux sont les projets qui ne pourraient pas voir le jour. Or, nous voulons que notre population vive mieux au quotidien, avec des services publics efficaces et modernes dans chacune de nos communes.

En 2019, nous amplifierons notre partenariat, notamment avec la Ville de Marseille. Cinquante millions d'euros supplémentaires seront ainsi mobilisés pour des projets attendus par les Marseillais. Nous renforcerons également notre soutien à la Métropole, pour que celle-ci puisse répondre aux attentes de tous les habitants et de toutes les forces vives. Au-delà de Marseille et de la Métropole, toutes les communes, quelle que soit leur étiquette politique, continueront à être aidées, cela avec une double exigence : l'équité et l'efficacité. Que ce soit d'Arles à Vitrolles, en passant par Port-de-Bouc, la Fare les Oliviers ou encore Miramas, le Département continuera à être présent aux côtés de tous les maires et de toutes les populations.

Notre politique d'aide aux communes s'enrichira et, comme chaque année, nous ajusterons les dispositifs sur certaines thématiques. L'accent sera mis, cette année, sur la transition énergétique, en cohérence avec le plan environnemental que nous venons de vous présenter. L'aide sera portée à 70% pour l'achat de véhicules neufs 100% électrique. Ensuite, les efforts seront poursuivis en matière, en particulier, d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, conformément aux objectifs du plan Handicap, et de sécurité, un domaine dont, malheureusement, l'État continue de se désengager. En outre, dans le cadre de l'année de la gastronomie, les communes auront aussi la possibilité de bénéficier de subventions pour rénover et améliorer les équipements qui permettent de faire fonctionner leur restauration collective. Enfin, le Département aidera, grâce au nouveau dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence, les communes qui proposent des programmes de ravalement de façades à leurs administrés, notamment dans les centres anciens ou les centres-villes.

Je veux vous le redire avec force : personne ne sera oublié ! Nous poursuivrons en 2019 les efforts engagés depuis le début de notre mandature. Nous poursuivrons ces efforts tout simplement parce que, encore une fois, le désengagement massif de l'État affaiblit l'ensemble de nos territoires. Nous, au Département, nous assumons nos responsabilités. Nous continuerons ainsi à aider, accompagner et soutenir toutes les communes dans l'équité et l'efficacité !

Mes chers collègues, concernant ce rapport 3 nous avons un amendement qui a été déposé par le groupe de Mme SPORTIELLO...

Mme Josette SPORTIELLO : Madame la Présidente, c'est M. PAYAN qui va vous présenter cet amendement.

M. Benoît PAYAN : Madame la Présidente, si vous le permettez, je vous donne lecture de l'amendement sans l'exposé des motifs. Je défendrai l'amendement après. Êtes-vous d'accord avec cette procédure ? Oui ? Très bien, merci.

À la fin de la présente délibération, ajouter les mots : « *De conditionner l'octroi des aides départementales au strict respect de la Loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain* »(SRU).

Madame la Présidente, l'aide aux communes dans notre département, vous l'avez rappelé, ce n'est pas une politique anecdotique. L'aide aux communes c'est, cette année, plus de 140 millions d'euros. C'est comme si nous avions, ici, un guichet qui distribue chaque jour plus de 500 000 euros. On ne peut pas faire comme si cela n'avait pas de prise sur le territoire et sur son avenir. Je me souviens, Madame la Présidente, de vos cris d'orfraie contre l'aide aux communes. *O tempora o mores...* Vous avez choisi de la reprendre et même de l'amplifier.

Cette politique d'aide aux communes, nous la trouvons injuste et, quelquefois, arbitraire. Nous trouvons injuste qu'un habitant de Saint-Marc-Jaumegarde, la commune la plus riche des Bouches-du-Rhône, reçoive trente-cinq fois plus d'argent qu'un habitant de Saint-Mauront, territoire le plus pauvre de France.

À l'issue de cette séance, c'est plus d'un million d'euros qui auront été déversés pour un village des Alpilles qui dépasse à peine 500 habitants... Noailles, dix fois plus peuplé que ce village, est loin d'avoir autant d'attention de la part du Conseil départemental. Les habitants habitent pourtant le même département, ils paient pourtant les mêmes impôts. La seule différence, c'est d'avoir plus de besoins, mais moins de moyens de la part du Département.

Nous trouvons injuste de financer des équipements parfois somptuaires quand certains de nos concitoyens manquent de tout, et particulièrement dans le chef-lieu du département, à quelques centaines de mètres de cet hémicycle. Enfin, nous trouvons surtout injuste que cet argent serve à payer ce que l'État reprend en pénalités aux communes qui ne respectent pas la loi.

Nous vous écoutons, Madame la Présidente, séance après séance, rappeler que vous êtes pour le respect de la loi, le respect de l'ordre républicain, pour la tolérance zéro, qu'il faut être exigeant, vous venez de le rappeler, avec le social ; traquer les fraudeurs et les sanctionner dès le premier écart... Mais, Madame VASSAL, il est facile d'être dur avec les faibles et parfois plus difficile de l'être avec les puissants. À ce titre, comment pouvez-vous accepter de donner des milliers et des millions d'euros à des gens qui ne respectent pas loi, qui fraudent et qui trichent par égoïsme, certains finissant par être condamnés par les institutions de notre pays ?

Je suis désolé d'interrompre cette séance trimestrielle d'autocongratulation, mais Marseille, la ville centre du département, traverse une crise historique, une crise du mal-logement, une crise qui a fait 8 morts et 1 500 réfugiés. L'habitat insalubre, chers collègues, ce n'est pas la conséquence d'une ville pauvre. C'est la conséquence d'une crise du mal-logement, la conséquence d'institutions locales qui se refusent à appliquer la loi et de recréer du logement d'abord pour leurs habitants. Notre collectivité, cheffe de file des politiques sociales doit, au contraire, engager un cercle vertueux permettant aux dizaines de milliers de nos concitoyens actuellement mal-logés de pouvoir vivre dignement dans des logements sûrs, dignes et accessibles.

Dans notre département, plus de 100 000 personnes vivent dans un logement représentant un danger pour leur santé et leur sécurité. Et ce sont 76 500 familles qui sont aujourd'hui dans l'attente d'un logement social. Cette situation n'est pas acceptable, elle n'est pas tolérable. Notre collectivité ne peut pas rester les bras ballants.

C'est pourquoi nous vous faisons une proposition juste et équilibrée. Nous proposons de réserver la manne de l'aide aux communes aux mairies vertueuses qui font l'effort de respecter la loi. Nous proposons d'insérer une clause SRU dans nos politiques publiques d'intervention. Il n'y a aucune raison que l'argent du Conseil départemental, qui justement doit assurer la politique sociale, aille aux communes qui ne font aucun effort et font le choix de l'égoïsme, au point d'être condamnées par les institutions de notre pays ! Aucune subvention publique, aucun financement croisé ne doit être versé aux communes qui ne respectent pas la loi. C'est là un principe de justice qui permet d'encourager les communes qui, elles, respectent la loi, qui, elles, cherchent à loger dignement les plus fragiles et les plus humbles.

Ici, dans cet hémicycle, nous avons des responsabilités qui nous obligent. Avec une telle force de frappe budgétaire, les décisions budgétaires que nous prenons construisent l'avenir de notre territoire. Nous vous proposons de construire un territoire plus juste, plus solidaire. Un territoire qui respecte à la fois la loi et ses habitants.

Je vous remercie, Madame la Présidente, de bien vouloir faire voter cet amendement sur lequel je demande un scrutin public.

Mme Martine VASSAL : M. GÉRARD a demandé la parole...

M. Jacky GÉRARD : Madame la Présidente, mes chers collègues, nous découvrons cette motion. Or, sa lecture traduit une méconnaissance de la réalité de la gestion des communes.

La loi DUFLOT est une aberration, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, y compris devant l'Association des maires de France et du Congrès au nom de l'AD13. Cette loi est une aberration - qui a, en plus, été prolongée par la loi SRU - parce qu'elle est rétroactive, ce qui signifie qu'elle ne prend pas en compte le quota sur les constructions à venir, mais seulement la totalité des constructions. Sa base de calcul est l'ensemble de tous les logements d'une commune, alors que ce ne devrait être que les logements locatifs. Les communes qui ont beaucoup de propriétaires fonciers sont, de fait, pénalisées. Cette loi est encore aberrante en ce que l'obligation qu'elle impose est quantitative, et non qualitative, l'astuce étant de faire des quantités de T1 et de T2... Mais cette façon de procéder ne répond pas aux besoins réels de la population et de nos administrés, besoins que nous connaissons bien.

M. PAYAN a fait une erreur, celle de parler de petites communes particulièrement bien dotées en aides. Or ces communes-là comptent moins de 3 500 habitants, par conséquent, elles ne sont pas concernées par la loi SRU et la carence.

Il est par ailleurs inacceptable de déclarer que les maires n'ont pas la volonté de réaliser du logement social. Nous recevons nos administrés et nous connaissons leurs besoins. La plupart de nos permanences sont consacrées au logement social. Nous mettons en place régulièrement de petits programmes qualitatifs qui s'insèrent bien dans notre tissu local. Aujourd'hui, nous faisons ce que nous pouvons, et les difficultés ne manquent pas. La première, c'est la disponibilité du foncier. Dans nos communes, nous avons parfois beaucoup de foncier « espace naturel », mais très peu de foncier constructible. Dans ces cas-là, il faut passer par des outils qui sont longs à mettre en œuvre, comme le PLU. Le mien, par exemple, a mis cinq ans à sortir ; il a été approuvé hier au Conseil de Métropole. Avec ces outils-là, même si l'on obtient de l'aide, l'efficacité n'est pas toujours au rendez-vous.

Au-delà du prix du foncier, il y a toutes les contraintes, comme les plans de prévention des risques ; risque inondation, risque technologique, risque de feu de

forêt, etc. Dans certaines communes, on n'a pratiquement plus de place pour construire. Ensuite, l'incidence de ces constructions est qu'elles apportent des populations et, nécessairement, de nouveaux besoins en équipements, crèches, équipements sportifs ou scolaires, stations d'épuration et autres.

Supprimer l'aide aux communes me paraît donc inacceptable. Cette proposition est contre-productive, puisqu'elle empêcherait les communes de pouvoir acquérir du foncier. Cela signifierait notamment que le foncier serait livré au secteur privé. Puis si nous n'avions plus d'aides pour les crèches, les écoles et les équipements, comment feraient nos populations ?

Cette motion est, je le pense, complètement inappropriée. À l'inverse de ce qu'elle propose, il faut aider les communes qui ont des difficultés, mais qui ont la volonté de faire du logement social. Dans les Bouches-du-Rhône, la très grande majorité des maires, quasiment la totalité d'entre eux, a cette volonté de faire du logement social, à la mesure des besoins réels, de la demande et dans un souci qui est qualitatif.

Je ne voterai pas cette motion, bien évidemment.

Mme Martine VASSAL : M. MORAINÉ a demandé la parole...

M. Yves MORAINÉ : Madame la Présidente, chers collègues, ce qui est bien avec M. PAYAN c'est que l'on n'est jamais déçu. Avec lui, le pire est toujours certain. Ce n'est plus un homme politique, c'est un feu d'artifice. Il fait feu de tout bois. En fait, c'est un chef de tambouille politicienne qui utilise toujours les mêmes ingrédients : la caricature, l'exagération, l'outrance et même le mensonge. Il vous dit une chose en tête-à-tête, et puis une autre en public. En privé, il flagorne ; en séance, il fracasse.

Monsieur PAYAN, vous êtes jeune et vous faites de la vieille politique, tout le monde le sait, avec comme seul objectif de rattraper Mme Samia GHALI dans la course des socialistes pour être tête de liste aux municipales de Marseille en 2020 ! Vous voulez taper fort, acceptez que les balles reviennent...

Pour les conseillers départementaux qui ne connaissent pas bien M. PAYAN, et on en vient par là au sujet de l'aide aux communes, il faut rappeler qu'il est socialiste. Cela, ce n'est pas une tare, c'est respectable. Par les temps qui courent, je dirai même que c'est héroïque. Donc jusque-là, tout va bien. Socialiste marseillais, il a

été, successivement, guériniste, caselliste, menucciste, carlotiste avant de devenir, exclusivement, payaniste.

Monsieur PAYAN, vous disiez, en latiniste distingué, *o tempora o mores* : autres temps, autres mœurs. On peut ainsi s'étonner que vous n'ayez pas émis les mêmes protestations au sujet de l'injustice prétendue de politique d'aide aux communes lorsque vous étiez l'un des plus proches collaborateurs de M. Jean-Noël GUÉRINI... Madame la Présidente, j'ai déjà eu l'occasion de dire, dans cet hémicycle, avec respect pour M. GUÉRINI, que longtemps sa politique d'aide aux communes a été injuste envers Marseille. Ce n'est que dans son dernier mandat que les choses se sont améliorées nettement avant que, vous, Madame la Présidente, n'amplifiez, avec votre majorité, l'effort en faveur de Marseille. Avant, quand un habitant de Saint-Antonin-Sur-Bayon valait 80 ou 90 Marseillais, où étaient les cris d'orfraie, pour reprendre cette expression qu'il a utilisée, de M. PAYAN ? Quelqu'un ici l'a-t-il entendu ? A-t-il protesté auprès de M. GUÉRINI, dont il a été si proche, ce qu'il voudrait faire oublier ? La loyauté est une qualité rare en politique... En tout cas, personne ne l'a jamais entendu.

Madame la Présidente, concernant le problème du logement social, à l'époque où siégeaient dans cet hémicycle des personnalités aussi importantes que monsieur le maire d'Allauch ou monsieur le maire des Pennes-Mirabeau, pourquoi M. PAYAN n'avait-il pas soufflé au Président d'alors un amendement aussi inspiré que celui qu'il vient soumettre aujourd'hui à votre majorité ? Tout simplement parce qu'en réalité il n'y a point de conviction, ou de sincérité, derrière sa démarche. Il n'y a que de la politique politicienne.

M. PAYAN aborde le sujet du logement social. D'autres que moi seraient ici plus qualifiés pour lui répondre, sur Marseille comme sur les petites communes. Mais il reste qu'il est passé complètement au travers du sujet, comme cela lui a été excellemment rappelé par M. Jacky GÉRARD, qui fait pourtant partie de la même famille politique que lui - ce n'est pas le cas ? En tout cas, il est plus proche que moi...

S'agissant du logement social dans les communes autres que Marseille, les maires de communes qui siègent ici le savent bien : il est extraordinairement difficile d'en

réaliser en raison de la rareté du foncier, du coût du foncier, de toutes ces zones de protection, tout à fait logiques d'ailleurs, de l'environnement et des zones de protection contre les incendies, les inondations... Cela a été dit, hier, à Madame la Présidente, par de nombreux maires lors du Conseil métropolitain. Donc, il n'y a pas de volonté de la part de ces maires de refuser de faire du logement social. Pourquoi, dès lors, leur faire ce mauvais procès ? Il y a simplement une extraordinaire difficulté. Et puis, il y a cette État-Diafoirus français qui, d'un côté, empêche de construire, avec toutes ces zones de protection, qui, de l'autre, demande de construire, avant, enfin, de sanctionner. Madame la Présidente, votre majorité s'honore de ne pas rentrer dans cette politique-là qui fait de certains maires les boucs émissaires de la République alors qu'ils font tant au service de leurs concitoyens et de leur territoire.

Et puis, il y a Marseille. Depuis le 5 novembre, quand certains s'occupent des victimes, d'autres font de la politique politicienne sur le dos de celles-ci. M. PAYAN s'est clairement placé dans la seconde catégorie. Il aborde le sujet du logement social à Marseille où nous comptons, malgré l'immensité de la ville, un peu plus de 20% de logements sociaux. Il y a, c'est vrai, un déséquilibre entre les quartiers, comme c'est d'ailleurs le cas dans beaucoup de grandes villes. Ce déséquilibre a été créé, et ce n'est pas jeter une pierre politique à qui que ce soit de le dire, dans les années 1960, lorsqu'on a bâti rapidement énormément de logements, en particulier au nord de la ville, sans beaucoup de réflexions parce qu'il y avait moins de contraintes. Ce déséquilibre est désormais quasiment irrattrapable. M. ROYER-PERREAUT donnerait des chiffres plus précis que les miens, mais il est des arrondissements où l'on dénombre 20-25 000 logements sociaux.

Ce que l'on peut reconnaître à la municipalité conduite par M. Jean-Claude GAUDIN depuis 1995, c'est d'avoir commencé ce qui n'avait jamais été fait avant, ou quasiment pas, c'est-à-dire créer du logement social dans d'autres quartiers de la ville, à l'Est et au Sud notamment. Au-delà, la municipalité a permis, par le développement de la ville, une amélioration de la mixité sociale avec la construction, au nord de Marseille, de nouveaux programmes de logement en accession ou même dans le domaine du logement libre.

Le sujet, on le voit, est complexe, technique, difficile. Il ne mérite pas les simplifications. Il engage de nombreuses responsabilités. Une enquête sur l'accident de la rue d'Aubagne est en cours. Elle dira où sont les responsabilités. Mais ce qui est certain, c'est qu'on ne peut pas décemment, objectivement, sérieusement accuser la majorité actuelle du Conseil municipal de Marseille de n'avoir rien fait depuis 1995 dans le domaine du logement. Je rappellerai simplement, pour mémoire, l'éradication des bidons-villes, les PRI du centre-ville avec 4 500 logements rénovés au Panier et à Belsunce, la rue de la République, les 5 000 logements d'Euroméditerranée, la ZAC du Rouet, où l'on a remplacé un habitat ancien et insalubre par de nouveaux immeubles.

Ceux qui aujourd'hui viennent s'insurger en disant : « Vous n'avez rien fait ! », nous disaient lorsque nous lançions ces projets que nous allions trop vite et trop fort et que nous voulions évacuer les gens... Un discours et un autre, comme toujours.

Madame la Présidente, je crois qu'il a été démontré que cet amendement n'est pas sérieux, et, qu'au-delà, il serait de mauvaise politique.

Mme Martine VASSAL : Merci, Monsieur MORAINÉ. M. JORDA, vous avez la parole...

M. Claude JORDA : Madame la Présidente, nous sommes attachés, en tant que groupe communiste, à l'aide aux communes. C'est un outil indispensable pour faire fonctionner les communes, répondre aux besoins des citoyens au plus proche de leur lieu de vie.

Sous la précédente mandature, nous avons, à l'initiative de M.REY, mis en place une commission chargée de contrôler la transparence de l'aide aux communes et l'attribution des subventions. Un compte rendu avait été réalisé. Nous avons partagé en tout cas cette idée qu'il fallait que les choses se fassent de manière transparente. À l'arrivée de la nouvelle majorité départementale, nous avons demandé de remettre en place cette commission, pas nécessairement de manière permanente, mais afin de rendre l'aide aux communes plus transparente. Ce serait, pensons-nous, une avancée pour notre collectivité.

Je partage ce qu'a dit M. PAYAN à propos de la loi SRU et je pense également que certaines communes ne jouent pas le jeu. Mais encore faut-il que nous connaissions chaque commune. C'est pourquoi nous avons besoin d'éclaircissements là-dessus.

Pour ce qui est de l'amendement, nous proposons de le voter. Au-delà, nous redisons qu'il faudrait mettre de nouveau en place une commission, pour notamment éviter le genre de débat que nous avons ce matin.

Mme Martine VASSAL : M. MALLIÉ a demandé la parole...

M. Richard MALLIÉ : Madame la Présidente, qu'ajouter après ces deux brillants orateurs qui ont commencé le débat ? Pas grand-chose. J'insisterai néanmoins sur l'intervention de Jacky GÉRARD, mon vieil ami et maire de Saint-Cannat, qui a oublié de nous dire que Mme DUFLOT avait passé le taux de logements sociaux à 25%. C'était déjà difficile de parvenir aux 20%, elle en a pourtant rajouté une couche... Jacky GÉRARD a aussi oublié de nous dire que la taxe d'aménagement n'était pas payée par les logements sociaux, si bien que nous avons absolument besoin, puisque ces logements sociaux entraînent la création d'équipements publics, d'une aide pour construire des classes, des réfectoires, des gymnases, etc.

Monsieur JORDA, j'avoue ne pas comprendre votre interrogation, dans la mesure où, à chaque séance de la Commission permanente, nous examinons la situation dans les communes. Il y est question de montants, de contrats départementaux que l'on nous demande de voter. Les communes, nous les connaissons, je me demande donc pourquoi M. JORDA veut les connaître davantage ; peut-être ne regarde-t-il pas les dossiers dans le détail.

Enfin, la brillante intervention de M. MORAINÉ a omis de mentionner que M. PAYAN était le roi de l'embrouille. Ce dernier nous dit que ces gens-là paient des impôts comme tout le monde, or, je lui ferai remarquer qu'à Marseille, seuls 50% des ménages paient effectivement des impôts.

Je vous remercie.

Mme Hélène GENTE-CEAGLIO : Madame la Présidente, je suis choquée, abasourdie, même, par cet amendement. Je parle au nom d'un groupe indépendant.

Comme l'a dit M. GÉRARD, cet amendement indique une méconnaissance de la problématique des maires. Tous les maires du département ont le souci du logement social, parce que nous savons ce qu'il peut apporter et parce que nous recevons, dans nos permanences, nos administrés dans le besoin. Le logement social est la problématique numéro un du logement.

Ce qui me choque encore dans cet amendement, c'est la politisation du débat qu'il suscite. Il est, à cet égard, anormal qu'à partir d'un drame on puisse se permettre de politiser une problématique aussi importante que celle des logements sociaux ou des logements insalubres. S'il y avait le Président de l'Union des maires des Bouches-du-Rhône, M. CRISTIANI, il s'élèverait lui aussi contre ces dérives, parce qu'il a porté, à la Région, avec le groupe LR, la question de la suppression de cette double peine. En effet, il ne faut pas oublier que les logements sociaux, c'est sur des objectifs triennaux : trois ans pour réaliser le quota des logements sociaux, c'est complexe. Chaque commune fait face à cette complexité, et lorsqu'est arrivée la suppression des subventions de la Région, cela a été vécu vraiment comme une double peine...

Il faut travailler autrement sur le logement social que ne le propose cet amendement, surtout que nous avons pratiquement 99% des communes qui sont en carence et qui ont passé un contrat de mixité sociale avec le Préfet. Elles ont négocié des contrats réalistes parce que, bien entendu, les 25%, on ne peut pas y arriver !

Mme Martine VASSAL : Merci, Madame. Monsieur LIMOUSIN, vous avez la parole...

M. Lucien LIMOUSIN : Madame la Présidente, au début de votre mandat, vous m'avez confié une mission de soutien aux 29 communes hors Métropole-Aix-Marseille. Et je pense que si les maires de ces communes étaient présents dans l'hémicycle, ils seraient particulièrement choqués par cet amendement.

L'amendement lui-même m'avait fait réagir, mais l'exposé de M. PAYAN me choque profondément. Bien sûr, son intervention est marquée par l'idéologie qu'il défend, mais elle est, aussi, volontairement polémique au point, comme l'a signalé M. GÉRARD, que M. PAYAN en oublie la réalité du terrain. D'abord, M. PAYAN oppose Marseille à une grande partie du département, au moment où nous nous

interrogeons sur l'avenir des institutions locales. Ce point de vue n'est pas constructif. Il dit ensuite que les maires sont des fraudeurs. Moi, Monsieur PAYAN, je ne me sens pas du tout dans la peau d'un fraudeur !

La commune dont je suis le maire a 15% de logements sociaux. La grande partie du territoire communal est frappée par un plan de prévention du risque inondation (PRI) qui, aujourd'hui, ne me libère pas le moindre terrain constructible. Même pour le centre de secours... L'État, dans le même temps, mène des politiques publiques totalement incohérentes. La loi SRU nous demande 25% de logements sociaux pendant que l'État m'impose le PRI qui m'interdit de construire... Lorsque j'ai posé la question au Préfet dans le cadre d'un comité régional de l'habitat, il m'a répondu de manière très lapidaire : « Monsieur le Maire, c'est la loi ». Nous devons nous satisfaire de cette incohérence des politiques publiques.

Aujourd'hui, il me reste, à Tarascon, à reconstruire la ville sur la ville. Et même si l'État a accepté que Tarascon soit reconnue comme adhérente au dispositif « Action cœur de ville », si je ne disposais pas des aides du Département, je ne pourrais plus construire ni reconstruire la ville sur la ville.

Supprimer l'aide aux communes parce qu'on ne peut pas répondre aux dispositions de la loi SRU équivaldrait à infliger une double peine à la commune que je représente et à toutes celles du département. Monsieur PAYAN, je qualifie votre amendement d'amendement scélérat, compte tenu des besoins des communes soumises aux dispositions de la loi SRU.

Merci de votre attention.

Mme Martine VASSAL : Merci. Monsieur VIGOUROUX, vous avez la parole...

M. Frédéric VIGOUROUX : Mes chers collègues, Madame la Présidente, je vais faire un vœu, une réponse politique et un constat.

On peut être dans une situation où les propos tenus sont un peu exagérés, voire même contestables, comme l'a dit M. GÉRARD, sur certains éléments. Mais j'attire votre attention à tous sur le fait que, dans le climat actuel, où les élus locaux sont attaqués, où l'idée même de représentation politique est attaquée, il nous faut essayer d'éviter les attaques *ad hominem*. Je le dis d'autant plus que je fais le

constat, qu'à chaque fois qu'il n'y a pas de concertation, on part dans des discussions qui auraient pu être évitées.

J'ai découvert le texte de cet amendement en arrivant dans l'hémicycle. Je peux dire que tous les élus ont été choqués par le drame de la rue d'Aubagne, qu'ils ont tous cherché immédiatement à savoir si, dans leur commune, il n'y avait pas, ici ou là, des choses qu'ils n'auraient pas vues.

Il ne faut pas opposer des politiques publiques. C'est la façon de mener ces politiques publiques qui sont différentes. Nous siégeons ici dans la minorité, nous ne siégeons pas dans la majorité. Cela ne veut pas dire que nous ne votons pas en faveur de choses qui nous paraissent intéressantes ou, bien sûr, que nous ne posons pas des questions qui peuvent déranger, mais dont nous attendons des réponses.

Il existe des politiques publiques dont la mise en œuvre prend beaucoup de temps. Certaines ont engendré des difficultés, singulièrement à Marseille, cette ville qui est aussi notre capitale. Mais il y a des lieux pour défendre des projets différents : les conseils municipaux. Je me souviens des débats autour de la loi SRU, et c'est le socialiste qui parle : oui, j'étais personnellement favorable au fait qu'il y ait une politique publique relative au logement social. Mais c'est son application qui rend cette loi très difficile, pas la volonté politique exprimée par le Gouvernement JOSPIN. Je dis cela d'autant plus que certaines communes sont dans des situations où le prix du m² de terrain est absolument colossal et empêche tout bailleur social de pouvoir l'acheter. D'où la nécessité de maintenir l'aide aux communes, notamment sur la partie fiscale de ces terrains. Je rappelle aussi que certaines communes sont frappées, comme l'a rappelé M. LIMOUSIN, de problématiques environnementales. À leur égard, l'État, et c'est normal, demande de prendre des précautions, mais, de l'autre, il nous empêche de construire...

C'est un maire qui avait, pratiquement, 48% de logements sociaux et 60% de PLAI (prêt locatif aidé insertion) qui vous parle ! Bien sûr que cette situation a des incidences sur la politique publique locale.

Cet amendement, tel qu'il est rédigé, ne peut pas être voté, car il opposerait des politiques publiques. La masse de ce qui doit être travaillé à Marseille nécessite, évidemment, une mobilisation de tous, de l'État. Marseille a besoin d'une politique publique n'ayant strictement rien à avoir avec les règles de l'ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine), car il va falloir investir beaucoup. Nous avons rénové, grâce à l'intervention du Département, des copropriétés dégradées à pathologies lourdes. Avec l'État, la Région, le Département, mais aussi l'ANAH (agence nationale de l'habitat) nous sommes parvenus à prendre en charge jusqu'à 95% du prix de rénovation de ces copropriétés. C'est possible, il existe des outils pour le faire. Pour cela, il faut réunir tout le monde ! Il faut se mettre tous autour de la table et voir comment les choses, à commencer par la législation, peuvent évoluer favorablement.

Je n'ai pas eu la possibilité de dire à la Métropole ceci, étant empêché de venir par des problématiques importantes dans ma ville : nous devons revoir la façon dont les syndicats gèrent les copropriétés. Pour faire des travaux, il faut l'unanimité du Conseil syndical. Je l'ai obtenue parce que nous avons tenu un nombre incalculable de réunions. Il faut vraiment que l'État mette en place un outil de substitution pendant la rénovation, afin que les décisions majeures soient prises le plus vite possible.

Pour terminer, je rappelle que je suis un socialiste pragmatique. Nous avons fait des politiques publiques qui allaient dans le bon sens ; d'autres étaient plus contestables.

Madame la Présidente, je ne sais pas si mon éminent collègue pourrait revoir sa copie. Mais dans l'état actuel du texte, notre groupe est très embêté : si nous le votons, nous ne le partageons pas ; si nous ne le votons pas, nous serons taxés de ne pas vouloir que les rénovations se fassent.

En l'état actuel des choses, nous ne participerons pas au vote. Nous souhaitons que les familles victimes du drame de la rue d'Aubagne soient aidées à la hauteur de leurs besoins, mais nous ne voulons pas que cela se fasse en laissant croire que seule l'aide aux communes permettrait de réaliser les rénovations requises. Nos écoles, nos crèches, nos bâtiments publics, aussi, ont besoin de l'aide du Conseil départemental, faute de quoi nos communes seront sans capacité financière.

Est-il possible que, dans les minutes qui viennent, l'unité départementale s'effectue autour d'un projet de motion collective ?

Mme Martine VASSAL : Nous l'avons déjà fait hier, à la Métropole, mais vous étiez absent pour des raisons particulières et bien précises, Monsieur VIGOUROUX. M. ROYER-PERREAUT a demandé la parole...

M. Lionel ROYER-PERREAUT : Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt ce débat fort enrichissant et qui a permis, à tout un chacun, de pouvoir exprimer ce qu'est la réalité des maires ainsi que ce qu'est la réalité sociale de Marseille.

J'ai, bien entendu, écouté l'intervention de M. Benoît PAYAN. J'ai notamment compris deux séquences. Une séquence politique, à laquelle M. MORAINÉ a apporté la réponse qu'il fallait. Mais M. PAYAN, c'est comme Monsieur JOURDAIN, qui faisait de la prose sans le savoir. Il me fait penser à ces ignorants qui se découvrent. Aujourd'hui, M. PAYAN a découvert la complexité du logement social, de la politique de logement. La meilleure réponse qui lui a été apportée fut celle de son collègue et ami, M. Jacky GÉRARD.

Pour ma part, je vais répondre à l'abbé PAYAN. Celui qui, dans son discours, a voulu nous tirer des larmes des yeux, en nous expliquant que, finalement, il n'y avait que la gauche qui pouvait être sensible à la misère du monde. Que seule la gauche peut répondre aux problèmes que rencontre la société. Mais voyez-vous, Monsieur PAYAN, ce qui nous désespère, et désespère surtout nos administrés, c'est le cynisme dont certains peuvent faire preuve. Ce cynisme qui vise à exploiter la misère sociale, les drames humains, à des fins purement politiciennes. C'est ce que vous et vos amis vous employez à faire déjà depuis pratiquement un mois.

J'ai eu l'occasion de le dire hier, au Conseil de la Métropole, que la réalité de notre quotidien, à nous, les élus, ce sont les permanences dans lesquelles nous rencontrons nos administrés. Ceux-ci, qu'ils habitent Saint-Mauront, votre canton, Monsieur PAYAN, qu'ils habitent Marignane ou Vitrolles, sont confrontés aux mêmes difficultés. Un père de famille, qui a ses deux enfants en garde alternée et qui ne vit qu'avec 252 euros par mois - mais qui peut vivre avec 252 euros par mois ? -, n'est pas éligible au logement social, que vous le vouliez ou non, Monsieur PAYAN. Vous

pouvez soumettre tous les amendements de la Terre, vous pouvez demander qu'il y ait plus de logements sociaux, mais la réalité c'est que la misère sociale est différente. Cela signifie que ces personnes qui ne sont pas éligibles au logement social, il va falloir malgré tout les aider.

Les solutions sont dans les politiques publiques que nous devons développer, certes elles doivent se traduire en logements sociaux ; et c'est bien ce que nous faisons quand le Département finance la construction de ces logements par le biais de 13 Habitat : 700 logements sociaux par an, Monsieur PAYAN, 700 ! C'est d'autant plus remarquable dans un contexte où l'État pénalise les bailleurs sociaux. D'un côté, il vous explique qu'il faut construire plus de logements sociaux, de l'autre des politiques publiques enlèvent la capacité aux bailleurs sociaux de produire du logement social. L'État demande en outre de compenser la baisse des APL (aide pour le logement), il fait passer la TVA sur la production de logements sociaux neufs de 5,5% à 10%, il augmente la contribution générale au logement social... Résultat, pour l'année 2019, 13 Habitat devra composer avec 13 millions d'euros de manque à gagner. En 2020, ce sera 20 millions d'euros ! Et cet argent perdu, c'est autant de logements sociaux en moins. C'est grâce à la volonté politique du Département que nous parvenons justement à produire du logement social. Monsieur PAYAN, regardez ce qui se passe dans les départements voisins, sans parler de la situation en Seine-Saint-Denis, dont le Conseil départemental est présidé par M. TROUSSEL, socialiste de son état. Dans ces départements, on ne produit plus de logement social, à cause des politiques publiques qui ont été mises en place.

De notre côté, nous réhabilitons ; le bailleur social du Département, c'est 1,5 milliard d'euros d'investissements sur dix ans pour requalifier et pour réhabiliter ! Cet effort, nous ne pouvons l'entreprendre que parce qu'existe, ici, une politique volontariste.

Quand vous nous expliquez, Monsieur PAYAN, qu'il faut investir dans l'hyper centre, lutter contre l'habitat indigne, bien sûr, vous avez raison. Nous ne vous avons d'ailleurs pas attendu. Madame la Présidente a demandé à 13 Habitat de racheter un certain nombre de bâtis dans l'hypercentre pour permettre la réalisation de logements sociaux. Nous avons ainsi acquis des bâtiments rue de Rome, rue Sénac,

nous allons en acquérir rue Boisson, avenue Saint-Pierre... Bref, nous faisons ce qui est nécessaire d'être fait.

Vous devez être conscient que, dans une opération neuve, un logement social, en production, c'est 760 KE. Pour de l'habitat dégradé, lorsque vous rachetez et que vous réhabilitez, c'est 240 KE. Qu'est-ce que cela signifie ? Que l'effort que nous devons porter les uns et les autres est dédoublé. Non pas avec l'aide de l'État ; à ce propos, tout à l'heure, vous aurez à vous prononcer sur un rapport très intéressant sur la mobilisation de la Caisse des Dépôts.

Aujourd'hui, lorsque j'ai besoin de réaliser de l'investissement, évidemment, j'emprunte. Nous avons ainsi emprunté 22 millions d'euros, ce qui n'est pas rien, pour réhabiliter certains logements et certaines cités. Or, il faut savoir - et cela a été annoncé en grande pompe -, que la Caisse des Dépôts serait à nos côtés pour nous accompagner dans les compensations des politiques publiques. Eh bien, sachez que la Caisse des Dépôts propose des conditions de prêts beaucoup moins avantageuses que d'autres banques, par exemple, la Banque postale. La Caisse des Dépôts propose des prêts sur 60 ans, mais quel intérêt ?! Quel intérêt quand vous avez un bâti qui, au bout de 30 ans, devra être réhabilité ? Vous n'aurez pas fini de payer l'investissement que vous devrez emprunter de nouveau pour requalifier et réhabiliter... Quel intérêt, également, de nous proposer des taux en partie à taux fixe, et en partie à taux variable, cela quand d'autres banques ne vous proposent que des prêts à taux fixes ?... C'est à cela que nous sommes, les uns et les autres, confrontés.

Arrêtons, je vous en supplie, Monsieur PAYAN, ce petit jeu qui consiste à accabler. Nous sommes tous des élus responsables. Nous recevons tous des administrés. Nous sommes tous des maires responsables qui essayons d'apporter les réponses les plus justes, les plus légitimes. C'est aussi ce que fait le Département en remplissant sa mission de solidarité.

Je vous remercie.

Mme Martine VASSAL : Merci. Monsieur FÉRAUD, vous avez la parole...

M. Jean-Claude FÉRAUD : Madame la Présidente, chers collègues, je n'alourdirai pas ce débat éminemment technique, comme je l'ai dit hier à la Métropole. Le problème du logement ne se réglera pas à l'issue d'une discussion dans cette noble assemblée. Il nécessite les mesures que vous avez mises en exergue et de nous mettre au travail.

Si j'interviens, c'est parce que la proposition de M. PAYAN me choque énormément, en tant que maire et parce qu'elle témoigne surtout d'une méconnaissance totale du sujet. Monsieur PAYAN, quand on ne connaît pas le sujet, on ne peut pas, je pense, proposer pareille motion à ses collègues. Je vous rappelle que j'ai été au sein de la CPA (communauté du Pays d'Aix), dite CT2 (conseil de territoire 2 – Pays d'Aix) aujourd'hui, où j'ai été chargé par Mme JOISSAINS, pendant plus de dix ans, des questions d'habitat, de logement et du PLH (plan local d'habitat). Nous avons beaucoup travaillé sur ces problèmes avec M. GÉRARD et les autres élus de cette assemblée qui siègent aussi au CT2. En résumé, croyez-vous, Monsieur PAYAN, que stigmatiser quelques centaines de villes en France va permettre de résoudre le problème du logement social ? Je ne le crois pas du tout. Non seulement vous méconnaissez le dossier, mais vous prétendez en plus qu'en privant ces communes, dont je ferais partie, de l'aide du Département – qui a été réduite pour moi par le passé – vous amélioreriez le sort du logement social. Je me permets ainsi de vous dire amicalement qu'aujourd'hui, vous avez tout faux.

Par contre, j'aimerais rappeler que tous les maires du département sont largement concernés par le problème du logement social, que nous sommes tous prêts à y contribuer. J'en veux pour preuve que les contrats de mixité sociale, qui sont des contrats d'arrangement entre les maires et les préfets, montrent bien l'aberration des lois ; la loi SRU n'est rien d'autre qu'une loi de défiguration de nos paysages et de nos communes. Ce trait d'union entre l'État et nous que sont les contrats de mixité sociale reposait sur le fait que, bien souvent, ces derniers étaient conclus en réduisant de moitié la dote de départ. Voilà qui prouvait bien que la loi est totalement aberrante et inapplicable.

Si aujourd'hui on laisse aux maires la possibilité de s'exprimer, ils le feront. Notamment pour évoquer ce que j'ai souvent abordé en CPA, à savoir les problèmes

des attributions, des garanties d'emprunt. De manière générale, il ne faut pas stigmatiser les maires, qui, pour faire du logement social, rencontrent beaucoup de difficultés en termes de contraintes, entre l'eau, les galeries de mine et le feu.

À titre personnel, je ne voterai pas cet amendement, que je trouve inacceptable. Monsieur PAYAN, votre méconnaissance du dossier me gêne beaucoup.

Mme Martine VASSAL : Merci, Monsieur FÉRAUD.

Nous allons passer au vote de l'amendement. C'est la règle.

- L'amendement est rejeté.

Les élus du groupe Socialiste et Ecologiste votent pour

Les élus du groupe Communiste et Partenaires s'abstiennent

Les élus du groupe Socialiste et Républicain s'abstiennent sauf M. GÉRARD qui vote contre

Les élus du groupe des Elus Indépendants votent contre

Mme PUJOL et M. VERANI votent contre

Les élus du groupe « Un département gagnant » Les Républicains – UDI – Indépendants de droite votent contre

- Le rapport 3 est adopté.

Les élus du groupe Socialiste et Écologiste votent contre.

Les autres Conseillers départementaux votent pour.

Mme VASSAL : M. PAYAN, avant de poursuivre, je tenais à vous dire que j'ai, pour ma part, une certaine fierté. Ma manière de procéder peut en gêner certains. Depuis trois ans et demi, j'ai une méthode qui est l'efficacité et le travail. J'ai présenté hier à la Métropole une stratégie territoriale pour l'habitat et le logement, stratégie qui peut être utile pour la totalité des communes. Cette stratégie a été adoptée à l'unanimité de tous les groupes politiques.

Vous n'étiez pas là, M. PAYAN, puisque vous n'êtes pas élu métropolitain, mais, ce matin, il fallait bien que vous existiez d'une manière ou d'une autre, comme l'a

justement expliqué M. MORAINÉ... Alors, si je peux vous donner un conseil - le conseil du jour -, ce serait celui-là : à force de mordre les chevilles, on finit par manger de la poussière. Il faut savoir raison gardée sur tous ces sujets qui touchent profondément chacun d'entre nous. Un peu de respect pour tout le monde, merci.

4. RAPPORT n°4

Budget primitif 2019 : Délégation PMI, Enfance, Santé, Famille

- Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité.

5. RAPPORT n°5

Budget annexe 2019 : Délégation du Laboratoire départemental d'analyses des Bouches-du-Rhône

Mme Martine VASSAL : Il revient à Mme DEVESA de présenter ces rapports.

Mme Brigitte DEVESA : Madame la Présidente, pour 2019, le budget de la Délégation PMI, Enfance, Santé, Famille démontre bien que les enfants et les familles de Provence sont au cœur du projet de la majorité. Pour ces familles, le Département est présent au quotidien à travers de nombreuses politiques.

Sur la Protection maternelle et infantile (PMI), tout d'abord, qui est un formidable service de prévention et d'accompagnement des couples et des familles, sans oublier les jeunes : 500 professionnels de santé du Département sont le pivot de ces actions. Ils sont aux côtés des habitants des Bouches-du-Rhône, pour leur assurer un suivi médical, mais également un accompagnement au quotidien. Pour l'accueil des jeunes enfants, plus de 1 800 places d'accueil collectif ont été créées depuis le début de la mandature, et de nouveaux établissements ouvrent chaque jour. N'oublions pas les assistantes maternelles, qui accueillent des milliers de tout-petits dans le département. Pour ces professionnels de la petite enfance, nous engageons plus de 400 000 euros en formation chaque année.

Cette délégation couvre aussi d'autres secteurs de la santé publique. Ainsi, dans les CeGIDD (centre gratuit d'info, de dépistage et de diagnostic) du département et les centres de lutte contre la tuberculose, nous recevons chaque année plus de 30 000 patients qui viennent bénéficier de dépistages en toute confidentialité et de séances d'information. Nous consacrons ainsi un budget de fonctionnement de 9 473 000

euros pour offrir au public des services de santé disponibles et de qualité. Ce budget, qui est maîtrisé, permet de déployer une offre dans plus de cent lieux du département et de soutenir financièrement plus de deux cents partenaires hospitaliers et associatifs. Pour le soutien à l'investissement du champ des associations de santé, nous ouvrons une enveloppe de 500 000 euros supplémentaires cette année.

Notre majorité, sous votre impulsion, Madame VASSAL, s'est fortement engagée pour la santé de nos concitoyens, en soutenant la rénovation des hôpitaux, le développement des techniques de pointe dans le domaine de la lutte contre les cancers et des urgences notamment. Quatre-vingt-dix millions d'euros sont ainsi mobilisés par notre institution pour soutenir nos hôpitaux publics, souvent en grande difficulté financière et qui souffrent, là encore, malheureusement, du désengagement de l'État. En 2018, nous avons octroyé des subventions aux hôpitaux de Salon, Arles et des Portes de Camargue, ainsi qu'au Centre de gérontologie départemental, cela après l'Hôpital Saint-Joseph et l'Assistance publique de Marseille. Nous poursuivrons nos efforts en 2019. La santé, ce sont aussi des recettes pour notre collectivité, par une prise en charge des actes par l'Assurance maladie à hauteur de plus de 3 millions d'euros pour 2019.

J'en viens maintenant à parler de la Direction Enfance, Famille. Ce sont près de 8 900 enfants et leur famille qui sont accompagnés dans le département en matière de prévention et de protection. La collectivité s'attache à promouvoir une action sociale de proximité, avec un souci permanent d'œuvrer dans l'intérêt de l'enfant. Le budget 2019 s'élèvera à 213,8 millions d'euros, soit une augmentation, par rapport à 2018, de 3,4%, dans un contexte pourtant très contraint.

Le Département poursuit une politique volontariste en matière de prévention. Il s'agit d'abord de repérer et d'évaluer les situations préoccupantes. Des progrès incontestables ont été réalisés dans ce domaine. Il faut ensuite éviter les ruptures familiales. Pour cela, nos modes d'intervention valorisent les aptitudes parentales et les ressources familiales. En 2019, le budget consacré aux actions de prévention sera de 37,4 millions d'euros. En ce qui concerne la protection des mineurs, le budget 2019 s'élèvera à 167,4 millions d'euros. Le Département, chef de file de cette

politique publique, déploie toutes ses compétences au service de l'accueil et du suivi des jeunes confiés au titre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Sous l'autorité de la Présidente Martine VASSAL, nous avons fait des choix politiques forts et significatifs en créant davantage de places dans notre département.

En 2018, les possibilités d'accueil des enfants se sont diversifiées et multipliées. Une nouvelle structure de 24 places a été inaugurée récemment sur le site départemental de l'Arbois. De nouvelles places d'accueil d'urgence ont été déployées en maisons d'enfants, le placement en domicile a été renforcé et un nouveau dispositif accueille les enfants scolarisés en établissements médicosociaux durant les week-ends et les vacances.

Le Département assume toutes ses responsabilités et fait face à la forte augmentation du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) avec la création de nouvelles places pour ces jeunes. À cet égard, je veux ici rétablir quelques vérités en vous donnant les vrais chiffres, puisque beaucoup de choses sont dites et interprétées : 802 mineurs non accompagnés se trouvent dans le dispositif de la protection de l'enfance de notre Département ; plus de 767 sont confiés au Département par décision judiciaire, parmi eux, 711 sont accueillis en établissement, dans des familles d'accueil, en hôtel ou en appartement ; 56 jeunes seulement sont, à ce jour, sans lieu de placement. Cela ne veut pas dire que ces derniers ne sont pas pris en charge par la première association avec laquelle nous travaillons, l'ADDAP (association départementale pour le développement des actions de prévention). Je veux également rappeler que le budget consacré à l'accueil des MNA sera de 37,4 millions d'euros en 2019. Pour compléter l'offre existante, l'appel à projets lancé cette année permettra, dès 2019, d'augmenter la capacité d'accueil départementale de manière à satisfaire au mieux les besoins particuliers de chaque enfant.

Madame la Présidente, mes chers collègues, mes chers amis, je vous remercie de votre attention.

Mme Martine VASSAL : Merci. M. JORDA a demandé la parole...

M. Claude JORDA : Madame la Présidente, mes chers Collègues, une fois n'est pas coutume, permettez-moi de commencer mon propos par une citation, celle de la

convention internationale des droits de l'enfant : « *L'enfant est reconnu, universellement, comme un être humain qui doit pouvoir se développer physiquement, intellectuellement, socialement, moralement, spirituellement, dans la liberté et la dignité.* » Je sais que 3 700 enfants sont confiés à l'ASE, dont près de 800 mineurs isolés étrangers. Il est même annoncé, dans le rapport, une prévision de hausse pour près de 200 enfants concernant les MNA.

La protection de l'enfance, vous l'avez dit, Mme DEVESA, est au cœur de notre mission, et nous avons la responsabilité d'assurer le développement et le bien-être de chaque enfant. D'abord, nous devons reconnaître, Madame la Déléguée, Madame la Présidente, que des efforts importants ont été faits sur ce secteur. En particulier sur l'accueil des MNA et sur la situation des personnels dans les MDS (maison départementale de la solidarité) – il faut dire qu'ils ont su aussi se faire entendre.

Mais il reste encore, de notre point de vue, des questions que nous souhaiterions partager. D'abord, il nous faut réaffirmer les droits des enfants. En effet, les travailleurs sociaux nous alertent sur le fait que, trop souvent, ce sont les droits des parents qui sont mis en avant, quelquefois par manque de place, les mineurs sont alors placés à domicile – je sais Madame la Présidente que vous n'êtes pas favorable à ce choix –, mais aussi parce que la justice privilégie cette option.

De ce point de vue, les assistantes et assistants du Service social demandent à être plus soutenus, et ce dans l'intérêt de l'enfant, et il est nécessaire de créer des places d'accueil d'urgence qui soient adaptées à ses besoins et lui permettent d'affronter ses premières nuits dans de bonnes conditions d'accueil et d'accompagnement.

Vous le soulignez dans votre rapport, 21% des enfants sont placés en familles d'accueil, mais le nombre d'assistantes maternelles, malgré les efforts de formation, continue de diminuer. C'est un métier difficile, pour lequel des compétences importantes sont nécessaires, au-delà des questions salariales, qui restent une vraie demande. Les accompagnements et la formation doivent permettre à ces personnels de mieux appréhender leur fonction et provoquer de nouvelles vocations.

Le Département va accompagner d'ici 2019 près de 1 000 mineurs étrangers. Ce n'est pas rien pour notre collectivité et pour les équipes qui sont à leurs côtés. C'est d'ailleurs une situation inédite, et nous ne pensons pas qu'elle va aller en s'améliorant : les conflits, la misère et les migrations climatiques sont source de déplacements de plus en plus importants. Comment pourrions-nous y échapper ? Cela arrivera peut-être ici même un jour.

Quelque 800 jeunes parmi eux sont déjà hébergés et suivis par le Département, soit en établissement, soit à l'hôtel. Je l'ai dit, des efforts importants ont été mis en place par notre collectivité et le niveau de prise en charge de l'État n'est pas à la hauteur. Je le répète, nous sommes prêts à mener avec vous les combats pour que cette situation change. Mais il reste encore des enfants à la rue, 56 avez-vous dit – est-ce la vérité ? Je ne sais pas... Et certains d'entre eux, qui ne sont pas à la rue, se voient confinés le week-end dans leur chambre d'hôtel, livrés à eux-mêmes.

Ce qui m'amène à faire des propositions. D'abord concernant l'accompagnement, il nous semble que notre collectivité est garante du bon développement de ces enfants et doit donc effectuer des contrôles auprès des associations pour lesquelles ce service a été externalisé. D'ailleurs, il serait nécessaire qu'un service puisse être dédié à cette question au niveau du Département. Ensuite, il nous paraît impossible de ne pas accompagner ces enfants jusqu'à leur stabilisation. Si nous voulons répondre à la Convention des droits de l'enfant, il nous faut généraliser les contrats jeunes majeurs pour leur assurer une vie digne et leur permettre de s'installer dans la vie.

Pour répondre à l'ensemble de ces problématiques, il nous faut entendre les travailleurs sociaux et administratifs de ces services et leurs représentants en y consacrant un effort maximal : des moyens humains pour renforcer ces services et améliorer l'accueil des enfants par notre collectivité.

Je vous remercie.

Mme Martine VASSAL : Mme RUBIROLA, vous avez la parole...

Mme Michèle RUBIROLA : Madame la Présidente, mes chers collègues, ce rapport me permet de saluer le travail de nos services, qui, au quotidien, exercent un métier

difficile. Il faut saluer toutes les personnes qui s'engagent chaque jour en faveur de la PMI, de l'enfance, de la famille et de la santé publique dans des conditions qui ont été particulièrement difficiles cette année.

Même si je note quelques avancées en 2018, elles ont été aussi la conséquence des multiples pressions des mobilisations citoyennes et syndicales. Je souhaite que le dialogue que vous avez finalement accepté, Madame la Présidente, acte la prise de conscience de cette majorité. Je souhaite que vous assumiez pleinement l'immense responsabilité qui est la vôtre.

De très nombreux citoyens souhaitent que vous renforciez l'investissement du Conseil départemental en faveur des urgences sociales, de la lutte contre la précarité et la pauvreté quotidienne dans laquelle sont plongées de trop nombreuses familles. Je vous pose la question, Madame la Présidente : pourquoi notre institution ne s'est-elle pas plus engagée, et plus vite, en faveur des familles sinistrées par le drame du 5 novembre à la rue d'Aubagne, et, également, de toutes les victimes de l'habitat indigne à Marseille ? Qu'a fait le Conseil départemental – vous qui, depuis tout à l'heure, déclarez ne pas oublier la réalité du terrain – pour apporter une aide concrète immédiate ? Les moyens humains, même s'ils sont indispensables, ne peuvent suffire, je le sais et vous me l'avez sévèrement rappelé il y a trois jours : le logement n'est pas une compétence du Département. Le logement, peut-être, mais l'urgence sociale, oui !

Certes, je salue les 2 millions d'euros que la Métropole a décidé, hier, de dégager en faveur des sinistrés de l'habitat indigne à Marseille. Mais je persiste : affectez la subvention de 1,8 million d'euros initialement destinée à la rénovation du Cercle des nageurs en faveur des sinistrés de la crise de l'habitat indigne à Marseille. Vous le savez, les besoins sont immenses.

Madame la Présidente, je sais pouvoir faire confiance à votre détermination à venir en aide aux personnes qui souffrent. Je sais que pour vous – contrairement à certains de vos amis qui pensent que les pauvres gens ne savent pas ce que c'est qu'un croissant ou que leur venir en aide signifie donner une brosse à dents usagée – la solidarité envers les plus démunis n'est pas un vain mot. C'est le cœur même de la mission de la collectivité que vous présidez.

Enfin, et j'y reviens chaque année, comment pouvons-nous aujourd'hui fermer Pressensé. Adaptez Pressensé au lieu de l'ouvrir en urgence dès que les premiers froids se font sentir. Cette structure doit devenir un véritable lieu d'accueil pour les sans-abri, pour les MNA en attente d'évaluation à qui nous devons protection. Mettez à l'abri les personnes et les familles, quelles qu'elles soient, en situation d'urgence sociale et respectez leur droit à une vie digne.

Et surtout, Madame la Présidente, mes chers collègues, établissons ensemble des objectifs de justice sociale en matière de protection maternelle et infantile, d'enfance, de santé et de famille. Justice sociale, et j'espère que vous l'aurez entendu, qui est revendiquée avec beaucoup de courage par l'immense majorité de nos concitoyens ces dernières semaines.

Je vous remercie.

Mme Martine VASSAL : Mme DEVESA, si vous voulez bien répondre...

Mme Brigitte DEVESA : Merci, Monsieur JORDA, d'avoir reconnu que le Département avait fait énormément en faveur, non seulement des enfants de l'ASE, mais également des MNA. Vous avez parlé de la problématique des syndicats et je vous rappelle que j'ai toujours eu à cœur de mener un dialogue constructif avec les fonctionnaires. Cela a permis, d'ailleurs, la levée de la grève dans toutes les MDS qui étaient concernées par un mouvement social. Nous avons mené des discussions ayant abouti à de véritables avancées pour améliorer les conditions de travail des agents, pour permettre une meilleure prise en charge des enfants accueillis dans nos services. Nous avons également réuni des acteurs institutionnels le 18 octobre dernier pour une table ronde. Le travail en commun, j'en suis convaincu, c'est important et c'est comme cela que l'on arrive à avancer.

Je rappelle que le Département exerce ces missions d'une extrême importance dans un contexte contraint, marqué par un désengagement massif de l'État et par une aggravation des problématiques sociales sur notre territoire. Mme RUBIROLA, vous avez soulevé ces problématiques. Mais sachez, Mesdames et Messieurs, que nous n'avons pas attendu, la majorité et notre Présidente, les revendications sociales pour prendre nos responsabilités. Je l'ai dit, nous avons 802 MNA dans notre dispositif, un

dispositif, semble-t-il, dont beaucoup d'entre vous n'ont pas compris comment il s'articulait. Il reste, Madame RUBIROLA, qu'à aucun moment vous ne parlez de travailler ensemble, de collaboration. Jamais, à ce jour, vous n'avez franchi la porte de mon bureau, qui est toujours ouverte. Vous auriez pu venir me voir, me demander de travailler avec moi ; nous l'avions déjà fait.

Sachez en tout cas, concernant les MNA, que la porte d'entrée pour le premier accueil, c'est l'ADDAP. Il s'agit d'un de nos partenaires prioritaires pour la prise en charge de ces jeunes, et soyez assurés, chers collègues, que nos services surveillent régulièrement et de près l'accueil des MNA. Dans un second temps, qui peut durer de quinze jours à trois semaines, intervient l'évaluation et la mise à l'abri. Il faut savoir que certains jeunes ne se présentent pas, que certains mineurs repartent. S'agissant des 58 MNA sans hébergement, la plupart sont accueillis par des associations, par des bénévoles. Il faut savoir que, pour eux, l'ADDAP dispose d'un accueil de jour qui propose un déjeuner et un dîner. Mais pas seulement, ces jeunes étant pris en charge par les éducateurs qui s'occupent, notamment, de l'obtention des droits au titre de la CMU (couverture maladie universelle) et autres démarches de santé.

Notre objectif, aujourd'hui, c'est zéro MNA dans la rue. En présentant le budget, et en vous expliquant comment le Département prend en charge les mineurs et les enfants de l'ASE, nous avons affirmé notre volonté, qui reste forte.

Je vous remercie.

Mme Martine VASSAL : Merci, Madame DEVESA. Mme PUSTORINO va compléter vos réponses.

Mme Marine PUSTORINO : Merci, Madame la Présidente. Madame RUBIROLA, sachez que vos propos sont irrespectueux envers les agents du Département, en premier lieu, nos sapeurs-pompiers, qui, dès le jour du drame de la rue d'Aubagne, se sont mobilisés pour venir en aide et en renfort aux marins-pompiers de la Ville de Marseille.

Visiblement, vous êtes mal informée, puisque, depuis le premier jour de l'ouverture de la rue Beauvau, sept assistantes sociales sont présentes six jours sur sept : elles

reçoivent plus de 300 personnes par jour ! Sachez également, puisque vous ne semblez pas être au courant et dites des mensonges devant cette assemblée, que 20 000 euros d'aide financière ont été apportés aux sinistrés qui sont venus la demander et qui y avaient droit. Lorsque vous dites que l'on ne fait rien, je trouve cela complètement scandaleux.

Pour ce qui est de Pressensé, Mme RUBIROLA, là encore vous ne semblez pas être très informée. En effet, en janvier Pressensé rouvrira pour accueillir les SDF en période de grand froid, et le bâtiment sera prêté à l'État, à SOS Solidarité.

Vous le voyez, nous faisons ce qui doit être fait ; en revanche, visiblement, vous ne travaillez pas assez vos dossiers, Madame.

Mme Martine VASSAL : M. RÉAULT a demandé la parole...

M. Didier RÉAULT : Madame la Présidente, je voudrais rappeler qu'il y a deux budgets dans une collectivité : un budget de fonctionnement et un budget d'investissement. Concernant le budget de fonctionnement, en particulier les montants financiers et les pourcentages que représentent ces montants, notamment ceux relatifs à l'action sociale, on nous reproche de ne pas en faire assez. Or, nous sommes quasiment aux deux tiers du budget de fonctionnement consacrés à l'action sociale, à la solidarité et à la petite enfance...C'est normal, c'est notre cœur de métier. 1,400 milliard d'euros consacrés à ces domaines : il s'agit, à mon sens, d'un montant extrêmement important.

Cette année, Mme DEVESA l'a dit, le budget consacré à la petite enfance va augmenter de près de 4%. Celui consacré aux MNA a été fixé à 37 millions d'euros. L'an dernier, il avait été inscrit au BP (Budget Primitif) 26 millions d'euros. Cela signifie une augmentation de près de la moitié par rapport à 2018 ; il a été corrigé en cours d'année avec les DM (décision modificative), mais entre les deux budgets, l'augmentation est bien d'environ 50% du montant (sic). Compte tenu de la situation et de son évolution, je crois que cela ne suffira pas.

Ensuite, il y a le budget d'investissement. Et, à ce propos, je tiens à vous dire, Madame RUBIROLA, que la subvention au Cercle des nageurs entre dans cette partie du budget. Or, ce budget d'investissement vous l'avez rendu caduc puisque

nous ne pouvons pas le transférer sur le budget de fonctionnement. Cela n'a strictement rien à voir. Au contraire, c'est la bonne gestion du fonctionnement qui nous permet de constituer de l'épargne pour mieux investir. Et le transfert en sens inverse n'existe pas. Donc, ces 1,8 million ne bénéficieront pas au Cercle des nageurs, mais qu'à la Direction des finances et au responsable du budget que je suis, pour améliorer finalement le compte administratif dans les investissements.

C'est dommage parce que ces vestiaires, ce n'était pas seulement, comme vous l'ont laissé entendre M. PAYAN et Mme RUBIROLA, un luxe pour les grands sportifs du Cercle des nageurs et les membres du club qui ont été qualifiés de privilégiés... Les équipements sportifs du Cercle des nageurs accueillent certes des membres, qui cotisent fortement, mais aussi des écoliers et des collégiens pour qu'ils y pratiquent la natation. C'est à la fois ces enfants qui sont et seront pénalisés parce que les vestiaires ne sont plus aux normes de sécurité. Ainsi, il ne sera plus possible pour eux de fréquenter cet établissement. Il était également prévu de refaire l'alimentation en eau et l'évacuation des eaux usées, qui sont, parfois, des sources de pollution en mer du côté des Catalans.

Tout cela ne sera pas fait, et c'est un réel souci. Je trouve dommage, Madame RUBIROLA, que vous n'ayez pas eu l'envie, sans doute la perspicacité, d'aller travailler un peu plus votre formation budgétaire. Cela vous aurait évité de faire retirer ce rapport par un coup d'éclat médiatique, lequel, malheureusement, sera pénalisant pour de nombreux scolaires du territoire.

Mme VASSAL : Merci, Monsieur RÉAULT. Nous allons maintenant procéder au vote sur les rapports 4 et 5.

- Le rapport n°5 est adopté à l'unanimité.

6. RAPPORT n°61

Élection suite à la vacance d'un poste de vice-président.

Mme Martine VASSAL : Chers collègues, une heure s'est écoulée depuis les déclarations de candidature. J'ai reçu pour seule candidature celle de Monsieur Maurice REY. Aussi, en l'absence d'autres candidats, M. REY est nommé treizième vice-président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône !

- Le rapport n°61 est adopté à l'unanimité.

7. RAPPORT n°6

Budget primitif 2019 : Délégation aux personnes handicapées.

Mme Martine VASSAL : Mme DALBIN ne pouvant pas présenter ce rapport et ne pouvant pas participer au vote en tant que Présidente de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), c'est Mme DEVESA qui va le présenter.

Mme Brigitte DEVESA : Madame la Présidente, chers collègues, le budget que j'ai l'honneur de vous présenter pour la délégation aux personnes handicapées s'élève à 289, 568 millions d'euros en fonctionnement. Il est en hausse de 2,27% par rapport à 2018, ce qui est très raisonnable. En investissement, ce budget s'élève à 0,96 million d'euros, 0,26 million d'euros étant consacrés au soutien au secteur associatif, et 0,7 million d'euros consacrés à la réhabilitation des établissements.

Cette sensible augmentation des crédits témoigne de l'intérêt tout particulier que porte notre collectivité aux personnes en situation de handicap. L'objectif de notre collectivité est de répondre au plus près aux besoins de ce public en respectant le projet de vie de chacun.

Le BP 2019 conforte les orientations du nouveau schéma et du plan HandiProvence, dont je vous rappelle les principaux axes : rendre le Département accessible ; prendre en compte et accompagner les personnes en situation de handicap par rapport à leur projet de vie ; offrir des dispositifs d'accueil adaptés et choisis ; développer le droit au répit pour les aidants.

Le budget primitif intègre la forte progression du dispositif de la PCH (prestation de compensation du handicap), pour lequel on prévoit une hausse des dépenses de 7,03% : 103, 406 millions d'euros au titre de cette prestation. 83 085 millions d'euros pour la PCH Adultes, cela représente une augmentation de 6,52% par rapport à 2018, cette hausse étant due à la hausse du nombre de bénéficiaires : le flux net moyen mensuel élevé à + 40 allocations et d'un coût moyen mensuel par allocation de 739 euros. 20,321 millions d'euros pour la PCH Enfants, cela correspond à +

9,18% par rapport à 2018, de nouveau en raison de la hausse du nombre de bénéficiaires à + 30 allocations et d'un coût moyen par allocation de 564 euros.

Le coût des frais de séjour en établissement est estimé à 156,375 millions d'euros en 2019. Il reste stable. 6,826 millions d'euros sont alloués au titre de l'amendement CRETON, sachant que l'absence de création de nouvelles places génère une augmentation rapide du coût des placements. En l'absence de places dans les foyers pour adultes handicapés, les jeunes adultes handicapés peuvent être maintenus dans les établissements d'éducation spéciale sur décision de la MDPH, qui va fixer la structure d'orientation. Lorsque cette structure relève de la compétence du Département, l'aide sociale doit prendre en charge les frais de séjour en établissement d'éducation spéciale.

Sur le dispositif SAMSAH et le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), leur coût est estimé à 8 millions d'euros pour l'exercice 2019, soit + 2, 35% par rapport au BP 2018. Sur les transports scolaires : 7,2 millions d'euros, soit - 5,26% par rapport au BP 2018, tout simplement en raison du retour aux quatre jours et des coûts moindres lors des renouvellements de marché. Sur la MDPH, le Département est le principal financeur avec 1 442 000 euros inscrits au titre de la dotation de fonctionnement 2019. Cela représente une hausse de 31,09 % par rapport au BP 2019, cette augmentation s'expliquant par le financement des postes pour renforcer le pôle Enfants et des postes d'opérateurs de la plateforme téléphonique, plan HandiProvence.

Pour terminer sur le budget de fonctionnement, 670 000 euros sont inscrits pour des actions volontaristes de soutien au secteur associatif qui développe des actions culturelles, sportives et de loisir pour les personnes en situation de handicap. Cela représente une hausse de 17,54% par rapport au BP 2018.

S'agissant de l'investissement, nous demandons 700 000 euros pour la réhabilitation ou la création de places en établissements, et 260 000 euros pour le soutien au secteur associatif.

Cette proposition de BP 2019, d'un total, en fonctionnement, de 289, 568 millions d'euros, qui inclut le transport scolaire des enfants handicapés et la dotation de la MDPH, est en hausse de 2,27% par rapport au BP 2018.

Pour ces raisons, je vous remercie, Mesdames et Messieurs les élus, de bien vouloir approuver le budget de la délégation de Mme DALBIN.

Mme Martine VASSAL : Merci, Mme DEVESA. M. ROSSI a demandé la parole.

M. Denis ROSSI : Madame la Présidente, je répéterai ce que je vous ai dit dans la confidentialité de nos différentes commissions. Je remercie tout d'abord la déléguée et la rapportrice de ce rapport, parce que c'est un rapport, qui, s'il pouvait paraître anodin, montre toute l'attention que porte cette collectivité à celles et ceux qui sont en grande partie les plus faibles de notre société. Il montre aussi combien, de mois en mois, d'année en année, nous sommes seuls, de plus en plus seuls... Une fois de plus, l'État n'assume pas ses responsabilités.

Madame la Présidente, il y a quelques mois de cela nous inaugurons avec beaucoup de plaisir un projet qui datait de dix ans. Face à ce parterre de parents et d'enfants bénéficiaires, combien d'autres places manque-t-il, nous demandions-nous ? Où est la résonance du schéma départemental qui est, d'année en année, examiné par les différents services du Département, et notamment par les experts de la MDPH ? À ce sujet-là, nous n'avons aucune forme de réponse, si ce n'est, de temps en temps, un report et une charge nouvelle pour notre collectivité.

Dans ce contexte, je tenais à vous dire, Mesdames DALBIN et DEVESA, que, sous votre autorité, les services du Département mènent un travail plus que difficile. Ils sont bien esseulés. Le coût consacré qui vient d'être présenté est loin d'être mineur, et les efforts consentis pour augmenter les enveloppes sont nécessaires, voire, de plus en plus, indispensables.

Je tenais à dire cela publiquement, car le ton de ce matin ne me semble pas être celui qui sied à la collectivité qui est la nôtre. Je tenais aussi à ajouter, concernant l'ASE, que nos partenaires de l'ADDAP sont exemplaires face à des situations d'une très grande difficulté. Il fallait qu'ils soient ici remerciés.

Mme Martine VASSAL : Merci pour vos propos, M. ROSSI. Mme DALBIN va dire quelques mots...

Mme Sandra DALBIN : Merci à Mme DEVESA d'avoir rapporté ce budget, et merci pour les mots aimables de M. ROSSI.

Concernant le nombre de places que nous allons créer, nous allons lancer un appel à projets en 2019. Nous avons pris un peu de retard, cela parce que nous avons voté en mars dernier le plan HandiProvence ; la situation devait donc être assez lisible et claire. Je vous rappelle, en outre, que nous avons 132 000 personnes en situation de handicap dans le département des Bouches-du-Rhône.

Je tenais à saluer la détermination de Mme VASSAL, à qui l'on doit la création de la plateforme téléphonique inaugurée il y a quelques mois et qui permet d'obtenir toutes les informations sur ce qui se passe dans le département, cela grâce à un contact humain avec les familles et toutes les personnes en situation de handicap. Ce nouveau dispositif permet d'apporter une aide et de renforcer la proximité avec les usagers.

Merci, Madame la Présidente, et merci à mes collègues élus qui sont toujours à nos côtés pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap.

Mme Martine VASSAL : Merci, Madame DALBIN. Nous allons passer au vote sur ce rapport 6. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté à l'unanimité.

- Le rapport 6 est adopté à l'unanimité.

Madame DALBIN ne prend pas part au vote.

8. RAPPORT n°7

Budget primitif 2019 : Délégation aux personnes du Bel âge

Mme Martine VASSAL : Monsieur le vice-président, Monsieur REY, veuillez rapporter ce rapport, s'il vous plaît.

M. Maurice REY : Merci, Madame la Présidente. Mesdames et messieurs les conseillers départementaux, mes chers collègues, mesdames et messieurs, le budget que j'ai l'honneur de vous présenter pour la Délégation aux personnes du Bel âge s'élève à 295,41 millions d'euros en fonctionnement. Cela représente une

hausse de 3,72% par rapport à 2018, et pratiquement une augmentation de 9% depuis notre arrivée en 2015. Cela signifie que 27 millions d'euros supplémentaires auront été consacrés depuis cette date au bel âge. À cela, s'ajoutent plus de 53 millions d'euros en titre de recettes de fonctionnement, et 0,9 million d'euros consacrés à la rénovation ou aux équipements d'établissements publics ou associatifs.

Madame la Présidente, voilà la réalité de notre action. Concernant l'APA, ce sont 39 000 personnes qui en bénéficient dans les Bouches-du-Rhône, ce qui correspond à une hausse, au titre du budget, de 5,71% par rapport à 2018, cela avec une nouvelle revalorisation tarifaire qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. En janvier 2015, le coût horaire était fixé 19,15 euros ; en janvier prochain il sera de 19,84 euros, résultat d'une troisième augmentation en trois ans.

Madame la Présidente, votre méthode est l'efficacité. Le succès des six Maisons du Bel âge - la septième ouvrira ses portes en janvier prochain - en est l'illustration. À ce jour, 13 000 personnes ont poussé les portes de ces belles maisons. Un usager a trouvé un joli slogan à leur propos : « Belle idée, belle équipe et bel avenir ! »

Madame la Présidente, notre politique en faveur de la création de sept Résidences autonomie, deux étant déjà ouvertes, à Cassis et aux Saintes-Maries-de-la-Mer, et de 626 places données en appel à projets, est un franc succès. Nous sommes ainsi le premier département de France en nombre depuis la promulgation de la loi ASV (adaptation de la société au vieillissement), qui donne la possibilité aux départements de créer ces Maisons de l'autonomie. Nous n'allons pas nous arrêter là, puisqu'un troisième appel à projets, qui sera lancé dès le premier trimestre 2019, vise la création de 300 nouvelles places.

Nous parlions tout à l'heure de l'État. J'espère que le Président de la République prendra les dispositions nécessaires lors du prochain plan sur la dépendance, car il y a urgence pour nos anciens !

Je voudrais remercier toutes les équipes des services du Bel âge, y compris M. DELON, bien sûr, mais aussi M. MANGION, le chef de ce service nouvellement créé et dédié aux Maisons du Bel âge.

Comme disait Simone de Beauvoir : « *Vivre, c'est vieillir, rien de plus.* » J'ajouterai : bien vieillir, c'est encore mieux !

Madame RUBIROLA, vous avez tout à l'heure parlé de beaucoup de gens, mais vous avez oublié une association extraordinaire : l'AVAD (aide aux victimes d'actes délinquants). Il s'agit d'une association d'aide aux victimes qui s'est mobilisée immédiatement après la survenue du drame de la rue d'Aubagne. Savez-vous qui est leur principal financeur ? Le Département, dans le cadre de ma délégation... Ces gens-là font un travail quotidien absolument remarquable.

Merci de votre attention.

Mme Martine VASSAL : Merci, Monsieur REY. M. ROSSI a demandé la parole...

M. Denis ROSSI : Tout d'abord, félicitations au nouveau treizième vice-président, et comme Maurice REY est un ami personnel, qu'il me soit permis de le féliciter doublement !

En outre, les sujets dont traite ce rapport, notamment la question du vieillissement, m'ont toujours passionné. Avant, nous parlions de seniors, aujourd'hui de gens du Bel âge, mais, dans l'absolu, les personnes sont les mêmes. Or, si la volonté et les efforts du Département sont bien réels, la résolution du problème de la dépendance au-delà de l'APA (allocation personnalisée autonomie) passera nécessairement par un investissement majeur de l'État.

En attendant, une fois encore, nous allons nous retrouver dans certains territoires, où, quand il va falloir construire, aménager ces fameuses résidences, nous n'aurons personne à nos côtés. Je ne sais pas quel gilet, et de quelle couleur, nos anciens vont devoir porter pour demander que leurs droits soient respectés... Car leurs devoirs ils les respectent assurément et depuis longtemps.

Monsieur REY, je vous remercie encore du travail que vous réalisez avec passion au sein de cette délégation.

Mme Martine VASSAL : Merci, Monsieur ROSSI. Nous allons passer au vote sur le rapport 7.

- Le rapport 7 est adopté à l'unanimité.

9. RAPPORT n°8

Mise à jour du règlement départemental d'aide sociale des Bouches-du-Rhône.

- Le rapport n°8 est adopté à l'unanimité.

10. RAPPORT n°9

Budget primitif 2019 : Délégation insertion sociale et professionnelle.

- Le rapport n°9 est adopté à l'unanimité.

11. RAPPORT n°10

**Dispositif du bénévolat pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active :
« Provence bénévolat ».**

Mme Martine VASSAL : C'est Mme PUSTORINO qui va nous présenter ces trois rapports.

Mme Marine PUSTORINO : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, chers collègues, Mesdames et Messieurs, en 2018 le budget de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle de notre département s'établit, pour la Direction générale de l'action sociale à 540 749 euros, en dépenses de fonctionnement, et à 491 000 euros, en dépenses d'investissement. Soit un budget total de 541 240 euros.

En ce qui concerne le Direction de l'insertion, nous mettons, avec la Présidente Martine VASSAL, un point d'honneur à mener de front cette bataille de l'emploi, et, pour y parvenir, nous déployons des actions concrètes et efficaces. Ainsi, pour 2019, nous allons poursuivre l'effort de placement des bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active), et, à cette fin, nous allons poursuivre nos actions pour le retour à l'emploi de ces derniers, cela avec l'optimisation de l'activité de l'Accélérateur de l'emploi. En effet, suite la réussite de cet outil, nous avons décidé, avec la Présidente, d'aller plus loin en le dupliquant grâce à la mise en place d'un bus « Accélérateur de l'emploi », qui sillonne désormais les routes du département. Nous tenions à ce que cet outil, qui a fait ses preuves, ici, au bateau bleu, puisse être accessible à l'ensemble des Provençaux, y compris les plus éloignés. Mes chers collègues, cela est désormais chose faite.

Nous souhaitons également accentuer la mise en relation directe entre l'offre et la demande. L'organisation du Grand forum de l'emploi en Provence, fort cette année encore de ses 7 500 visiteurs et de 85 entreprises présentes, fut un succès. Nous le constatons, rien ne vaut la mise en relation directe entre les recruteurs et les personnes à la recherche d'un emploi. C'est pourquoi nous allons poursuivre dans cet axe avec la plateforme « Provence emploi », que nous avons lancée le 24 octobre dernier.

Afin de poursuivre dans cette dynamique, nous souhaitons également rendre l'offre d'insertion plus pertinente et plus lisible. Ceci se traduira notamment par la refonte du Programme départemental d'insertion. En effet, en 2019 la réflexion sur le nouveau PDI sera lancée, et cette démarche sera coconstruite et partagée, impliquant les acteurs de l'insertion. L'amélioration de la connaissance de l'offre d'insertion est aussi une priorité pour nous. Ainsi, la Direction de l'insertion a mis en place une action spécifique sur le thème de la santé, une action conduite par l'association Cap Emploi Heda.

Enfin, nous allons également soumettre à votre approbation aujourd'hui l'adoption du dispositif « Provence bénévolat », qui complétera les dispositions d'accompagnement de nos bénéficiaires du RSA. Il proposera en ce sens aux allocataires, dans le cadre de leur parcours d'insertion, de s'investir dans une activité de bénévolat librement consentie au sein d'associations.

En ce qui concerne la Direction des territoires et de l'action sociale, depuis le 1er janvier 2018 le Département continue de gérer les aides individuelles au titre du Fonds de solidarité logement, sur les 29 communes ne relevant pas du territoire métropolitain et pour lesquelles il reste compétent. Par ailleurs, le Département poursuit, pour l'ensemble des communes, le financement de l'accompagnement social. De fait, la Direction des territoires et de l'action sociale poursuit les actions de maintien ou d'accès au logement, de lutte contre la précarité énergétique et de lutte contre la prévention des expulsions domiciliaires. En complément de ces missions, se poursuivent trois dispositifs, l'un sur l'hébergement d'urgence, l'autre sur l'intermédiation locative, le dernier en direction des nouveaux entrants dans un logement, en partenariat, Madame la Présidente, avec la Métropole.

Je vous propose aussi d'adopter, aujourd'hui, la mise à jour du règlement départemental d'aide sociale des Bouches-du-Rhône, avec mes collègues DEVESA, DALBIN et REY. Nous travaillons également, et M. ROSSI en a parlé tout à l'heure, sur un nouveau schéma de l'action sociale. Nous vous le présenterons en 2019.

Je remercie tous les services de l'Insertion et de la DITAS (Direction des territoires et de l'action sociale) pour le travail fourni. Mes chers collègues, vous l'aurez compris, nos équipes sont au travail, les efforts étant concentrés sur notre cœur de métier et nos missions fondamentales que sont l'insertion et la solidarité. Le Département poursuit son engagement, Madame la Présidente, il garde le cap et répond toujours présent quand il est sollicité dans l'intérêt de nos populations.

Avec Madame la Présidente Martine VASSAL, nous ne lâcherons rien et poursuivrons dans cette dynamique ! C'est dans ce cadre, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, que je vous invite à approuver ces rapports.

Mme VASSAL : Merci, Madame PUSTORINO. M. VIGOUROUX et Mme RAOUX ont demandé la parole...

M. Frédéric VIGOUROUX : Madame PUSTORINO, dans le rapport 10 et en ce qui concerne la belle idée de bénévolat pour les bénéficiaires du RSA, ces derniers ont déjà un parcours important à effectuer pour retrouver un emploi. Or, le bénévolat viendrait s'ajouter à cela... Si bien que je me demande s'il y aura les moyens requis pour les formations qui accompagneront ces bénévoles. Si les collectivités locales et les associations s'engagent à aller dans le sens de ce bénévolat, il faut que les bénéficiaires du RSA puissent suivre les formations nécessaires ; je pense aux domaines du sport, de la culture ou encore de la gestion. Sinon, cela va être un élément de plus qui va peser dans leur parcours. Je crains ainsi que nos salariés, notamment les instructeurs, qui suivent cela, rencontrent des difficultés. Bref, y aura-t-il des moyens sur la formation de ces bénévoles ?

Mme Aurore RAOUX : Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, je souhaite également intervenir sur la mise en œuvre du dispositif

« Provence bénévolat », qui serait accessible à tous les bénéficiaires du RSA, dans le cadre contraint de la signature d'un CER (contrat d'engagement réciproque).

Ce dispositif nous interpelle à plusieurs titres. Tout d'abord, parce que nous sommes convaincus qu'un certain nombre de bénéficiaires du RSA exercent déjà des missions de bénévolat dans les associations ; nous en connaissons tous. Ils pourraient donc se voir délivrer leur attestation de bénévolat et se voir valorisés par cet engagement. Nous serions curieux, d'ailleurs, de connaître le nombre de bénéficiaires du RSA déjà bénévoles dans le secteur associatif dans notre département.

Ensuite, il est précisé que les frais de déplacement occasionnés par la mission ne font l'objet d'aucune indemnisation. Cette disposition est contraire au statut du bénévole, qui a officiellement des droits, parmi lesquels la possibilité de se voir rembourser les frais occasionnés par la nature de ses missions.

Nous trouvons la clause un peu injuste, surtout au regard du coût des transports collectifs et nous souhaiterions que le Conseil départemental prenne en charge ces frais de transport, voire de repas, si la durée de la mission le nécessite, sur demande du référent unique, comme il le fait déjà dans le cadre d'un stage en immersion. Si le bénéficiaire du RSA devient, durant trois à six mois, bénévole dans une association, il doit en avoir le statut, et les droits qui vont avec.

Nous voyons, dans les faits, sur le terrain, une surcharge de travail, car, de fait, les bénévoles qui accueillent le bénéficiaire du RSA dans leur structure vont rapidement se substituer au référent unique, de par leur proximité avec le bénéficiaire.

Nous pensons que le bénévolat ne souffre d'aucune contractualisation ; d'ailleurs il existe un autre statut : le volontariat, qui prévoit une rémunération. Dans l'idéal, il suffirait de faire la promotion de cet engagement citoyen - qui concerne 14 millions de personnes en France, dont une majorité de femmes et un quart qui ont plus de 65 ans -, auprès des bénéficiaires du RSA, et ce sans passer par le cadre de la convention.

Il faudrait laisser librement les personnes se diriger vers le secteur associatif, pour donner de leur temps aux autres, comme 6 millions de Françaises et de Français.

C'est d'ailleurs ce que rappelle le réseau France Bénévolat « *Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial* » (Avis du Conseil Économique et Social du 24 février 1993).

Je vous remercie de votre attention.

Mme Martine VASSAL : Mme PUSTORINO va répondre...

Mme Marine PUSTORINO : Merci, Madame la Présidente. Monsieur VIGOUROUX, concernant la formation, vous savez que le Département finance précisément des formations pour nos bénéficiaires du RSA. Mais la compétence de la formation revient à la Région. Or, pendant de nombreuses années, Département et Région ne travaillaient pas ensemble pour assurer des formations aux bénéficiaires du RSA. C'est désormais chose faite, la Présidente du Département et le Président de la Région travaillant main dans la main au titre d'une convention.

Pour ce qui est de « Provence bénévolat », il n'y a rien d'obligatoire. La seule chose que nous demandons, c'est qu'il y ait un suivi. Pourquoi ? On se rend compte que la plupart des bénéficiaires du RSA ont peu ou pas de lien social, de relation avec le monde extérieur. On constate aussi que les associations manquent de bénévoles, d'où cette idée de rapprocher ces deux mondes. Les associations obtiennent ainsi une aide supplémentaire. J'insiste sur le fait que le bénéficiaire du RSA n'est pas obligé d'accepter cette proposition de bénévolat. Le but est vraiment de faire en sorte que ce dernier, quelques heures par semaine, ait un but de telle heure à telle heure, qu'il sorte de chez lui pour se rendre dans une association pour y aider des gens qui, peut-être, connaissent également des difficultés. Cela permettra aux bénéficiaires du RSA de se faire des amis, de discuter, de retrouver un lien social.

Madame RAOUX, vous parliez du remboursement des transports. Sachez qu'aucun bénévole, quel qu'il soit, ne reçoit d'aide de cette sorte.

Mme Martine VASSAL : Merci pour ces éléments de réponse. Nous pouvons passer aux votes.

- Le rapport n°10 est adopté.

Les élus du groupe Socialiste et Écologiste votent contre.

Les élus du groupe Communiste et Partenaires s'abstiennent.

Les autres Conseillers départementaux votent pour.

12.RAPPORT n°11

Délégation Aménagement du territoire

- Le rapport n°11 est adopté à l'unanimité.

13.RAPPORT n°12

Délégation Vie associative

Mme Martine VASSAL : C'est Mme BIAGGI qui va présenter ces rapports.

Mme Solange BIAGGI : Merci, Madame la Présidente. Concernant la Délégation Aménagement du territoire, axée sur Marseille, l'enjeu pour notre collectivité, vous le savez, est de conforter l'attractivité, la compétitivité du territoire en soutenant le développement des équipements structurants et des grandes opérations d'aménagement.

Tout d'abord, Euroméditerranée, dont le Conseil départemental est partenaire depuis 1995. Il existe deux phases. La première touche à sa fin et consiste en 5 000 logements neufs ou réhabilités, 800 entreprises installées, représentant 28 000 emplois, dont 19 000 emplois créés. À ce jour, le Département a engagé 74 millions d'euros et réaffecte, pour le budget 2019, 1 840 000 euros pour terminer les opérations de cette première phase.

Pour la deuxième phase, sur Euroméditerranée est concerné le secteur du Canet et des Crottes, avec un nouveau protocole 2019-2030 que nous avons voté. Ainsi, ce sont 480 hectares au total, qui, à l'horizon 2030, vont permettre de créer ou de réhabiliter 8 000 logements supplémentaires, d'accueillir 30 000 nouveaux habitants et de générer 15 000 emplois. Donc, une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 15 millions d'euros concerne l'engagement de notre collectivité sur les 108 millions d'euros investis sur notre territoire.

Le deuxième projet important c'est, sur le Grand port maritime de Marseille, un nouveau projet structurant : le branchement électrique des navires à quai dans le bassin Est. Il s'agit d'une opération essentielle pour l'amélioration de la qualité de

l'air, qui s'intègre complètement, Madame la Présidente, dans l'Agenda environnemental que vous portez. Une subvention de 6 millions d'euros est allouée au Grand port maritime pour ce projet d'un coût total de 14, 5 millions d'euros. Les objectifs de cette opération sont, d'alimenter en électricité, depuis les quais, et d'ici 2023, la totalité des ferries internationaux Cap Janet et des navires en réparation navale industrielle ; et d'étudier les solutions techniques et les investissements à mettre en œuvre pour le branchement électrique des navires de croisières du môle Léon Gourret, à partir de 2023.

En ce qui concerne la Délégation de la Vie associative, elle représente l'une des politiques volontaristes du Département et permet de mettre en exergue les notions de solidarité active, d'équité et de priorité donnée à l'emploi. L'ensemble des dispositifs suivants seront maintenus et renforcés à cette fin : le soutien à la vie associative et aux médias associatifs, qui contribuent au maintien du lien social ; la lutte contre la précarité ; la santé solidaire avec les associations humanitaires ; l'association Escapade en faveur du personnel du Département ; et la petite enfance avec le renouvellement du soutien au multi-accueil crèches et haltes-garderies, qui représente 15 000 places chaque année. En 2019, ce dernier dispositif sera également ouvert aux crèches hospitalières. Enfin, nous continuerons de soutenir le tissu associatif permettant la formation des bénévoles. La vie associative représente ainsi 919 000 euros en budget de fonctionnement ; 900 000 euros en budget d'investissement ; et, en autorisations de programme, 690 000 euros qui vont être votés en Commission permanente.

Je vous remercie de votre attention et salue le travail remarquable réalisé par ces deux délégations.

Mme Martine VASSAL : Merci, Madame BIAGGI. Comme il n'y a pas de demande d'intervention, nous pouvons passer au vote.

- Le rapport 12 est adopté.

Les élus du groupe Communiste et Partenaires s'abstiennent.

[Interruption de séance de 13h10 à 14h17]

Mme Martine VASSAL : Mesdames et Messieurs, nous reprenons la séance. Nous procédons à l'appel et je suggère à Mme PUSTORINO de rajouter au fur et à mesure de l'arrivée de nos collègues si jamais il en manquait. Si vous avez des pouvoirs, merci de bien vouloir nous les faire passer.

Mme Marine PUSTORINO : AMSELEM Martine (présente), BARTHÉLEMY Sylvia (présente), BENARIOUA Rébia (absent), BERNASCONI Sabine (présente), BIAGGI Solange (présente), BORÉ Patrick (présent), BOUVET Jean-Pierre (présent), BRUNET Danièle (présente), CALLET Marie-Pierre (présente), CARADEC Laure-Agnès (présente), CARREGA Sylvie (présente), CHABAUD Corinne (présente), DALBIN Sandra (présente), DEVESA Brigitte (présente), DI MARINO Anne (présente), DI NOCERA Maurice (donne procuration à Mme BIAGGI), FÉRAUD Jean-Claude (présent), FRAU Gérard (donne procuration à M. JORDA), GAZAY Gérard (présent), GENTE-CÉAGLIO Hélène (présente), GENZANA Bruno (présent), GÉRARD Jacky (présent), GUARINO Valérie (présente), GUÉRINI Jean-Noël (donne procuration à M. BOUVET), HADJ-CHIKH Haouaria (absente), INAUDI Rosy (présente), JIBRAYEL Henri (présent), JORDA Claude (présent), JOULIA Nicole (absente), KOUKAS Nicolas (présent), LE DISSES Éric (présent), LIMOUSIN Lucien (présent), MALLIÉ Richard (présent), MASSE Christophe (donne procuration à Mme TRANCHIDA), MILON Danielle (présente), MIQUELLY Véronique (présente), MORAINÉ Yves (présent), NARDUCCI Lisette (présente), PAYAN Benoît (présent), PERRIN Jean-Marc (présent), PONS Henri (présent), PUJOL Christiane (présente), PUSTORINO Marine (présente), RAIMONDI René (présent), RAOUX Aurore (présente), RÉAULT Didier (présent), REY Maurice (présent), ROSSI Denis (présent), ROYER-PERREAUT Lionel (présent), RUBIROLA Michèle (présente), SAEZ Patricia (présente), SANTELLI Thierry (pouvoir à Mme GUARINO), SANTORU-JOLY Évelyne (donne procuration à Mme RAOUX), SPORTIELLO Josette (présente), TRANCHIDA Geneviève (présente), VASSAL Martine (présente), VÉRANI Jean-Marie (présent), VIGOUROUX Frédéric (présent).

Mme Martine VASSAL : Mes chers collègues, nous rouvrons cette séance sur le rapport n°14. Madame BRUNET, si vous voulez bien nous le présenter.

14.RAPPORT n°14

Budget primitif 2019 : Délégation Jeunesse

Mme Danièle BRUNET : Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, vous le savez, la jeunesse est au cœur de nos politiques publiques une priorité affirmée de notre Présidente. Sans revenir sur l'année écoulée, je tenais tout de même à rappeler l'engagement de nos jeunes aux commémorations du Centenaire de l'Armistice, avec comme point d'orgue la grande marche du centenaire qui a réuni plus de 1 300 participants. Madame la Présidente, depuis le début de votre mandat, vous n'avez cessé de croître le budget alloué à cette politique publique afin de développer de magnifiques projets et d'accompagner nos jeunes à l'accès à l'emploi, l'accès à la citoyenneté et aux loisirs. Cette année encore, le budget de la jeunesse doublera par rapport au BP 2018 afin de permettre le déploiement de nouveaux projets en direction des jeunes du territoire et de leurs familles.

Ainsi, de nombreuses réalisations très concrètes seront mises en œuvre tout au long de cette année. J'en citerai quelques-unes :

- Le soutien aux collégiens à travers la carte « Collégiens de Provence », formidable succès qui a déjà permis en moins de deux mois à plus de 70 000 collégiens et leurs familles de bénéficier d'un réel pouvoir d'achat supplémentaire, d'accès pour la première fois au soutien scolaire, et enfin, de pouvoir bénéficier d'offres leur permettant un accès facilité aux sports, la culture et les loisirs.
- Le renouvellement du Conseil départemental des Jeunes qui permet de créer du lien entre les jeunes collégiens et notre institution. Grâce à vous, Madame la Présidente, la parole de ces jeunes est entendue et les projets développés ne sont plus seulement mis en place pour eux, mais avec eux.
- La formation à l'éloquence pour nos CDJ qui terminent leur mandat.
- La poursuite des actions autour de la prévention avec des actions diplômantes, mais surtout le 7 février une grande journée « Prévention jeunesse » où nous pourrons accueillir 2 000 collégiens de classe de troisième.

- L'accompagnement des jeunes au sein de notre collectivité en proposant des stages et des missions de service civique.
- Le lancement des jeunes bénévoles de Provence avec des missions définies par notre institution. J'en citerai deux : missions auprès des aidants, missions avec la Banque alimentaire.
- Le développement des séjours éducatifs et culturels sportifs avec deux événements : le développement des séjours d'immersion culturelle en Europe, en Allemagne et en Espagne – une grande première pour nos jeunes et sans augmentation de tarif pour les familles, et la mise en place de séjours autour de la gastronomie, du bien-manger et de la santé en cette année capitale ouvrant ainsi nos jeunes aux professions de la restauration.

Vous me connaissez, je pourrais parler des heures et des heures sur tous les projets, mais je m'en tiendrai là. Je terminerai en disant merci à tous les services, en vous remerciant, chers collègues, car c'est en travaillant dans la transversalité que nous faisons avancer la jeunesse de notre territoire. Quant à vous, Madame la Présidente, j'entends, je vois les réseaux sociaux. Tout est dit – tout et n'importe quoi ! Vous savez ce qui dérange ? C'est que vous faites de la politique autrement, cette politique que les citoyens attendent, cette politique qui tire la jeunesse vers le haut. Alors, je n'ai qu'une chose à vous dire : j'aime votre politique, je compte bien mener ma délégation plus que jamais et je vous dis merci. Merci de m'avoir donné la délégation de la relève de demain.

Mme Martine VASSAL : Bravo, Madame BRUNET, merci, c'est très gentil. Y a-t-il des demandes d'interventions? (*Pas de demande.*) Je vais mettre le rapport aux voix.

- Le rapport 14 est adopté à l'unanimité.

Monsieur FÉRAUD, les rapports 15 et 16.

15.RAPPORT n°15

Budget primitif 2019 : Délégation des centres sociaux

M. Jean-Claude FÉRAUD : Merci, Madame la Présidente. Pour le premier rapport qui concerne les centres sociaux, je voudrais vous rappeler que dans le cadre de cette délégation, nous avons un budget de fonctionnement de 3 324 000 € et en d'investissements 100 000 € en autorisation de programme. L'année 2019 sera pour l'essentiel consacrée au déploiement comme vous le savez de la convention cadre 2018-2021 des 83 centres sociaux signataires et que le Département a adopté lors de la commission permanente en décembre 2017. Il s'agit donc de l'AGC (animation de gestion et de coordination). Cette contractualisation entre la CAF, l'État, le Département et les communes membres permet d'accompagner ainsi le fonctionnement des centres sociaux agréés tant au plan technique qu'au plan financier dans le cadre de l'AGC, visant donc à la participation au financement des postes de direction, d'agents d'accueil et de demi-poste d'agent comptable.

Sur les 3 324 000 € en fonctionnement, 1 445 000 sont consacrés à l'AGC. En outre, le Département soutient le fonctionnement général des centres sociaux qui n'adhèrent pas à la convention-cadre, soit 16 structures, ainsi que les projets spécifiques des centres sociaux adhérents à la convention-cadre et l'équipement matériel et mobilier des centres sociaux contribuant au maintien des activités existantes et au bon fonctionnement de ces structures. Enfin, en ce qui concerne le dispositif APJ, autrement dit « animation prévention jeunesse », il vous est proposé de proroger à nouveau d'un an la convention d'objectifs 2014-2016 dans l'attente des résultats de l'évaluation de cette action qui sera finalisée en 2019, afin de mieux savoir comment orienter ce dispositif à l'avenir. 1 500 000€ sont consacrés à l'APJ, 1 500 000€ à l'AGC, et les 300 000 pour le fonctionnement des autres structures, tout cela assorti des préconisations environnementales que vous presentez. J'ai demandé aux services de bien vouloir décliner ces orientations à travers les deux délégations que j'ai l'honneur de conduire grâce à vous, c'est-à-dire les centres sociaux et le Bel âge. Voilà pour les centres sociaux.

- Le rapport n°15 est adopté.

Les élus du Groupe Communiste et Partenaires s'abstiennent.

16.RAPPORT n°16

Budget primitif 2019 : Délégation Animation pour les personnes du Bel âge

M. Jean-Claude FÉRAUD : Concernant le bel âge, vous savez que les actions en faveur des personnes du bel âge sont au cœur des préoccupations du Conseil départemental et se traduisent par le soutien des projets d'animations dans les quartiers et sur tout le territoire afin de rompre leur isolement, lutter contre le vieillissement précoce et encourager le maintien à domicile, et ainsi préserver leur place et leur rôle dans notre société, tout en leur permettant d'accéder à des activités nouvelles. Cette politique publique constitue, vous le savez, un axe majeur de l'intervention du Département. Cette action, cette année, pour 2019, se déroulera à budget quasiment constant, comme d'ailleurs les centres sociaux sur lequel nous n'avons pas grande latitude pour intervenir. Pour l'animation des personnes du Bel âge, nous aurons un budget quasiment équivalent à celui de l'an dernier : il s'élève à 4 235 000 €.

S'agissant du soutien aux associations et les colis, pour le soutien aux associations, il y a deux volets :

- L'ES 13 (Énergie solidaire 13) où c'est la majorité du budget, 4 650 000€ qui lui sont accordés, et les 285 000 autres euros sont accordés aux autres associations, le tout faisant 4 935 000€ sur un budget de 7 351 000€. Le soutien du Département à ES13 permet de déployer des activités d'animation culturelle et de loisirs de qualité au sein des 11 espaces seniors du département donnant ainsi la possibilité à cette action de mieux s'adapter aux demandes et aux attentes des seniors, car, comme vous le savez, il s'agit d'un public senior dont le profil a changé depuis ces dernières années : retraités plus jeunes, plus actifs, plus attirés par des activités innovantes et modernes.
- La deuxième action que nous conduisons d'animation des personnes du Bel âge, à part le soutien aux associations, c'est le problème des colis, problème des collections qui n'en est vraiment pas un cette année puisque cette année le colis a été unanimement apprécié, tant dans sa distribution que dans sa présentation et que dans sa composition. Pour vous dire que la différence sur le budget total de 7 351 000€, il reste 2 380 000 € pour les colis. Je vous rappelle que cela fait à peu près 30% de la totalité de la délégation pour ces fameux colis. Cette année, il y en a 79 000, il y en aura donc vraiment pour

tout le monde, 45 000 pour l'ES13 et 34 000 pour les autres associations, ainsi que les Maisons du Bel âge. Une nouveauté cette année encore plus appréciée que la qualité des colis, c'est qu'enfin, on a réussi à obtenir un colis par adhérent et non pas un colis par couple, parce que vous savez qu'il y a les couples légitimes et les autres. Cette année, tout le monde sera content !

Tout cela pour ce budget de 350 000€ en investissement, et de 250 000 € en autorisations de programme. Un dernier point sur les colis : je voudrais vous signifier que le coût de revient du colis pour notre institution est de 26,83 €. Ce qu'il faut mettre en avant, c'est que nous offrons à nouveau un pouvoir d'achat bien supérieur à celui qui le reçoit, car le colis représente à peu près 50 €. Je vous remercie.

Mme Martine VASSAL : Merci, Monsieur FÉRAUD Y a-t-il des demandes d'intervention ? Pas de demande, je passe au vote.

- Le rapport n°16 est adopté à l'unanimité.

Madame CARREGA, sur les rapports 17 et 18.

17.RAPPORT n°17

Budget primitif 2019 : Politique départementale du logement

- Le rapport n°17 est adopté.

Les élus du Groupe Communiste et Partenaires s'abstiennent.

Madame VASSAL, Madame CARREGA, Monsieur LIMOUSIN, Monsieur VIGOUROUX et Monsieur ROYER-PERREAUT ne prennent pas part au vote.

18.RAPPORT n°18

Budget primitif 2019 : Délégation Lutte contre les discriminations

Mme Sylvie CARREGA : Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, en effet, 2018 restera marquée par l'effondrement des immeubles de la rue d'Aubagne et la dramatique disparition de huit occupants. Mais Mme Martine VASSAL, en tant que présidente de la métropole Aix-Marseille-Provence et du département des Bouches-du-Rhône vient d'annoncer publiquement son programme d'action en vue d'éradiquer d'ici une dizaine d'années les conditions

inacceptables de logement auxquelles sont confrontés certains locataires et propriétaires occupants modestes. Il vous sera proposé maintenant d'acter la participation du Département au troisième protocole de 2017-2022 pour la mise en œuvre d'un plan de lutte contre l'habitat indigne ainsi que l'accord partenarial pour une stratégie d'intervention sur les copropriétés dégradées de la Ville de Marseille. Bien que la politique du logement relève d'une compétence facultative, le Département a choisi de s'inscrire en tant que partenaire des organismes HLM et des propriétaires privés afin de soutenir la production d'une offre de logements à loyer adapté aux populations modestes, ainsi que les travaux de réhabilitation du patrimoine existant, en vue d'en améliorer les performances énergétiques ou de l'adapter aux difficultés de l'âge ou du handicap.

Le bilan de l'intervention départementale depuis 2015 illustre cette volonté d'action de notre collectivité qui a accompagné les travaux engagés sur 12 789 logements HLM, par une aide de plus de 56 millions d'euros, ayant généré un montant total de travaux de 788 millions d'euros. En parallèle, le Département a favorisé la réhabilitation de 966 logements de propriétaires privés qui ont bénéficié d'une aide de 2,2 millions d'euros, associés à des travaux de près de 25 millions d'euros. Enfin, il est à souligner le succès et on en parlait ce matin, du dispositif Provence EcoRenov lancé en juin 2016 par le Département. Au terme de l'année 2018, ce dispositif aura bénéficié à 2 213 bénéficiaires pour un montant global de subventions de plus de 4 millions d'euros.

Dès 2019, il vous est proposé de majorer le budget consacré au logement de plus de 20% en vue de favoriser la lutte contre l'habitat indigne et améliorer la qualité de l'habitat des populations modestes ou appartenant à la classe moyenne. Il vous est également demandé de vous prononcer sur l'évolution de certains critères d'intervention destinée à mieux ancrer la politique départementale dans une démarche de développement durable au service de la qualité de notre environnement et de la qualité de vie des habitants de notre territoire. Cette évolution a trait à la limitation à 75 logements par opération HLM soutenue, à la majoration de 1% à 2% de l'aide départementale pour accompagner le financement des opérations labellisées « haute qualité environnementale (HQE) », deux étoiles a minima, à

l'apport d'une aide de 15% sur le prix de revient de chaque logement adapté aux ménages en situation de handicap, sans exercice d'une contrepartie réservataire pour ces deux dernières.

Dans le parc privé, il vous est proposé l'octroi d'une prime forfaitaire de 1 000 € aux propriétaires de logement occupé ou vacant pour favoriser la réalisation des travaux d'adaptation à l'âge ou au handicap, une majoration de primes à 1 500 € pour soutenir la sortie de la vacance depuis plus d'un an de logements destinés à être conventionnés en loyer social ou très social, et enfin, l'octroi d'une aide de 5% à 10% du coût TTC des travaux d'urgence en copropriété liés à la sécurité incendie, la réfection d'éléments de l'enveloppe bâtie ou l'élimination de matériaux tels que l'amiante ou le plomb.

Avant de vous demander, mes chers collègues, de vous prononcer sur le rapport inscrit pour ce nouveau budget 2019, je voudrais quand même répondre à M. PAYAN qui s'empresse de tweeter que le Département refuse de construire des logements sociaux et que nous n'avons rien compris, et que c'est très inquiétant pour l'avenir. Pour des élus et pour une présidente dont cette politique est facultative, je pense que nous n'avons pas à rougir de ce qui a été fait depuis trois ans et surtout, Monsieur PAYAN, vous qui étiez élu auparavant avec M. GUERINI pendant de nombreuses années, vous avez quand même créé cette politique et maintenant vous la critiquez. Alors, c'est quand même fort de café.

Je vous demande quand même de voter ces budgets à hauteur de 792 000 € en fonctionnement, 15,5 millions d'euros d'autorisations de programme en investissement associés à 22,5 millions d'euros de crédits de paiement.

Mme Martine VASSAL : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame RAOUX, Madame NARDUCCI et Monsieur ROYER-PERREAUT.

Mme Aurore RAOUX : Je vais vous relayer l'intervention de ma chère collègue Évelyne SANTORU-JOLY qui est absente aujourd'hui et je vous prie de bien vouloir l'en excuser. Madame la Présidente, mes chers collègues, tout ce qui peut être réalisé dans le domaine du logement pour que chacun ou chacune ait un toit décent pour abriter son foyer est le bienvenu et il est important que notre collectivité puisse

encore décider d'une politique facultative en la matière. Je ne reviendrai pas sur la crise du logement qui sévit en France, toutes et tous ici en êtes conscients et la tragédie de Marseille a révélé une fois de plus les conditions de vie inhumaines subies par des milliers de familles à travers la France : copropriétés et logements sociaux dégradés, paupérisation de l'habitat pavillonnaire. Ces situations dramatiques appellent une réponse publique d'ampleur inégalée soutenue par l'État. Je m'arrête un instant sur le dispositif EHI (éradication de l'habitat indigne). Plusieurs communes du département y sont engagées, un dispositif essentiel pour obliger les propriétaires, bailleurs comme particuliers, à faire des travaux afin que leurs locataires puissent vivre décemment. Pourtant, à l'heure où je vous parle et pour connaître ce dispositif sur une commune de mon canton, mais ce doit être le cas dans beaucoup d'autres, seule la Région le finance dans le droit commun alors qu'auparavant, ce dispositif EHI recevait des subventions de l'État dans le cadre de la politique ville.

Vous nous proposez une intervention du département en faveur d'une adhésion au protocole d'éradication de l'habitat indigne de la Ville de Marseille. Au regard de ce qui précède, il serait juste, Madame la Présidente, Madame la Déléguée, chères collègues, d'élargir l'adhésion de notre collectivité à l'ensemble des protocoles d'éradication de l'habitat indigne existant sur le territoire départemental, car nous pensons que localement, communes, Département et Région devons prendre nos responsabilités et agir, mais qu'une politique nationale du logement avec un service public du logement est plus que nécessaire. Car penser que la seule responsabilité en incombe aux institutions locales, c'est se leurrer. Cela ne serait pas suffisant ni juste, d'autant que la loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) va a contrario de tout ce qu'il faudrait faire même si elle propose entre autres le permis de louer, mais cela reste un dispositif volontariste. Son but est de confier au marché la réponse à la crise du logement en incitant à la spéculation et à la privatisation du secteur HLM, en facilitant la vente à la découpe qui conduit à la dégradation des copropriétés et à la mal-vie des habitantes et des habitants.

Nous estimons que cette réponse n'est pas au niveau des enjeux et nous proposons entre autres :

- Un plan d'actions national décliné sur les départements d'ampleur suffisante pour mettre fin à la dégradation des logements anciens ;
- Un soutien conséquent aux offices HLM afin de leur permettre d'entretenir et de rénover leur parc social – c'est pourquoi nous ne soutenons pas les baisses du budget départemental en direction des offices – et de construire des logements accessibles, adaptés aux personnes à mobilité réduite répondant aux normes environnementales pour répondre aux nombreuses demandes dans les Bouches-du-Rhône comme dans toute la France ;
- Des actes judiciaires concrets pour interdire aux marchands de sommeil de prospérer sur le dos de la misère.
- Des mesures répressives plus sévères et plus dissuasives afin que toutes les villes respectent la loi SRU, ou en tout cas, mettent tout en œuvre pour y parvenir, loi qui assure au moins 25% de logements sociaux dans chaque commune.
- La généralisation du dispositif d'encadrement des loyers et du permis de louer dont certaines villes, 40 dont la plupart à majorité communiste, ainsi que Paris à l'initiative de Yann BROSSA, adjoint au logement, commencent à faire l'expérimentation dès aujourd'hui.

Parce que se loger est un droit constitutionnel, agir immédiatement est une cause de solidarité et n'est-ce pas le pilier de notre action, la solidarité ? Je vous remercie.

Mme Lisette NARDUCCI : Madame la Présidente, je pourrais faire miens les propos de Mme RAOUX dans ce domaine. Je ne serai pas redondante et ne reprendrai pas les constats que nous connaissons tous. Je suis le modeste maire d'un secteur et d'un arrondissement où la question du logement dégradé se pose de manière très forte puisqu'il y a plus d'une dizaine de résidences aujourd'hui dont les occupants ont été évacués et sont aujourd'hui dans les hôtels. C'est une question qui, pour moi et pour nous, est aujourd'hui la priorité des priorités, mais pas qu'aujourd'hui puisqu'il y a quand même un certain nombre d'années que l'on évoque ce sujet-là et notamment la question de la RHI (résorption de l'habitat insalubre) qui est importante.

Je veux simplement faire le lien avec un rapport qui sera présenté tout à l'heure, le rapport 77 qui est en lien avec le logement dégradé et les conventions. Le comité de pilotage qui sera mis en place avec la CDC (caisse des dépôts et consignations), l'ANAH, l'ANRU, le TGI (tribunal de grande instance), la DREAL (Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), la Métropole, l'ensemble des collectivités, la Ville de Marseille, ce comité de pilotage qui va suivre notamment les copropriétés puisqu'une liste de copropriétés dégradées a été établie depuis un temps, mais aujourd'hui, elle est classifiée notamment premier cercle, deuxième cercle, avec les copropriétés qui présentent des états d'urgence. Étant malheureusement très concernée par ce sujet-là, je souhaiterais que l'on associe dans ce comité de pilotage les maires de secteur. Ce n'est pas dans la convention. Je pense que nous sommes malheureusement en première ligne et que nous connaissons bien ces problématiques. Ma demande est simplement que vous puissiez prévoir dans ces comités de pilotage les mairies de secteur. Je suis notamment très demandeur de pouvoir participer aux travaux que ce comité de pilotage va devoir mener sur cette question qui est éminemment importante. Je vous remercie.

M. Lionel ROYER-PERRAUT : Madame la Présidente, merci. D'abord, à mon tour de m'associer à ce que vient de dire excellemment notre collègue Sylvie CARREGA sur ce qui est finalement l'implication forte du Département dans une compétence facultative. Je voudrais rappeler que grâce au soutien du Département, 13 Habitat a maintenu ses loyers depuis trois ans, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu d'augmentation de loyer chez les locataires de 13 Habitat depuis trois ans. Dans le souci qui est le vôtre, justement, de ne pas augmenter les impôts, dans votre souci qui est le vôtre, justement, de maîtriser le pouvoir d'achat des habitants du département, le bailleur social du Département n'a pas augmenté ses loyers et je vous invite, mes chers collègues, à regarder ce que font les autres bailleurs sociaux et vous verrez que nous sommes relativement seuls. Nous avons aussi, cette année, pris la décision de ne pas augmenter les charges – je pourrais presque même dire que nous avons pris la décision de baisser les charges. Là aussi, c'est quelque chose qui est à noter parce que ce n'est pas franchement ce que vous pouvez voir chez les autres bailleurs sociaux.

13 Habitat, c'est aussi un acteur engagé dans la solidarité, la solidarité envers les femmes battues, et vous avez souhaité qu'il y ait des appartements relais dans le cadre d'une convention signée avec SOS Femmes et nous l'avons fait. La solidarité, c'est aussi d'accompagner les personnes qui sont en très grande précarité, qui, comme je le disais ce matin, n'ont pas la possibilité d'être éligibles au logement social. C'est la raison pour laquelle nous avons conventionné avec SOS Solidarité pour des appartements relais, notamment sur Arles, où nous allons pouvoir accompagner des personnes qui n'ont pas la possibilité de signer un bail et qui donc auront un accompagnement à l'hébergement et un accompagnement social également.

Nous sommes aussi acteur social parce que nous accompagnons des publics qui, aujourd'hui, vivent dans les cités et qui ont des difficultés à trouver un emploi. Je pense notamment à deux types de publics : le premier, c'est celui qui n'a pas de formation, qui n'a même pas de qualification professionnelle et c'est la raison pour laquelle nous avons conventionné avec l'École de la deuxième chance, pour que certes, des jeunes de ces cités puissent faire leur expérience professionnelle à 13 Habitat, mais en même temps, que ce soient les enfants des locataires de 13 Habitat qui puissent éventuellement accéder à l'École de la deuxième chance. C'est aussi le dispositif « Tapage » : c'est permettre à des jeunes adultes qui seraient tentés éventuellement de travailler pour des réseaux, de travailler à la journée sur des tâches du quotidien et nous les payons plus cher que ce que les réseaux peuvent les payer. Il faut savoir que le réseau aujourd'hui paie un jeune guetteur huit euros de l'heure : nous le payons 10 € de l'heure. C'est ce type de dispositifs qui fait que nous essayons aussi d'avoir une action sociale et pas simplement l'action de loger les gens.

Je terminerai mon propos en vous disant que l'enjeu du logement est bien évidemment de produire du logement social, et je l'ai dit ce matin, 700 logements sociaux, c'est considérable ! Quand j'entends une de nos collègues dire que les offices n'auraient pas le soutien du Département, c'est tout juste faux ! C'est l'exact contraire de ce que nous faisons lorsque nous investissons 70 millions d'euros par an pour la réhabilitation ou la requalification, qui permet d'ailleurs de maîtriser les

dépenses énergétiques, et donc, là aussi, qui permet de maîtriser le pouvoir d'achat des locataires. C'est un geste politique fort ! Lorsque l'on engage 75 millions d'euros chaque année pour produire du logement social, c'est aussi un geste politique fort, mais à côté de ça, il nous faudra les logements relais, parce que le sujet, face à la précarité nouvelle que nous connaissons, c'est justement de toucher tous ces publics qui ne sont même plus éligibles au logement social. C'est aussi de développer les unités d'hébergement d'urgence parce qu'aujourd'hui, vous avez des personnes qui ont nécessité de pouvoir être hébergées et qui ne le peuvent pas, tout simplement parce qu'en unité d'hébergement d'urgence, quelquefois, vous avez des gens qui habitent depuis maintenant cinq, six, quelquefois dix ans. À l'inverse, c'est aussi pour permettre aux personnes qui ont la possibilité de devenir accédant : l'accession sociale à la propriété est un principe auquel nous sommes très attachés, dans cette majorité, et c'est aussi l'effort que nous faisons.

Je terminerai en disant aussi que le permis de louer, Madame RAOUX, est effectivement une belle idée, mais cela gère les flux et pas les stocks, c'est-à-dire que cela gère effectivement ceux qui vont mettre en location, à partir du moment où ce sera décidé, les appartements qui seront à louer, mais ceux qui sont déjà loués, malheureusement, le permis de louer ne s'appliquera pas. Il y a donc tout un travail de ce côté-là aussi à réaliser. Vous voyez que nous faisons partie de cette droite fière d'être de droite, mais de cette droite sociale, de cette droite humaniste, bref de cette droite qui est aux côtés des gens. Merci à toutes et à tous.

Mme Martine VASSAL : Merci, Monsieur ROYER-PERRAUT. Juste en complément, Madame RAOUX, vous direz à Mme SANTORU que, effectivement, nous allons rajouter l'ensemble des centres-villes, car hier, en métropole, nous avons bien réalisé que nous sommes intervenus dans l'urgence pour le nombre important d'immeubles frappés sur le centre-ville de Marseille. Nous ne voulions pas retirer le rapport pour le remodifier, mais pour la prochaine fois, bien entendu que l'ensemble des communes pourront bénéficier de ces subventions aussi parce que, vous avez raison de le souligner, il n'y a pas que la ville-centre. Bien sûr, il y a la ville-centre qui est plus importante, qui est touchée davantage compte tenu de sa grandeur, mais aussi

d'autres communes et beaucoup de maires l'ont aussi exprimé ce matin peuvent être touchées.

Madame NARDUCCI, vous savez que mes portes sont ouvertes, même si c'est une convention que nous signons avec la ville. Vous connaissez la loi Paris Lyon Marseille et je vous invite à vous rapprocher du Maire de Marseille pour voir avec lui qui le représentera au sein de cette assistance pour que tout le monde puisse être représenté dignement, mais je suis sûre que compte tenu de vos relations avec le Maire de Marseille, il n'y aura certainement aucun doute. Je pense que la semaine prochaine vous pourrez lui poser directement la question.

Si vous le voulez bien, nous allons passer au vote sur le rapport 17 et le rapport 18.

- Le rapport n°18 est adopté à l'unanimité.

Sur le rapport n°19, Monsieur MALLIÉ.

19.RAPPORT n°19

Budget primitif 2019 : Délégation Prévention routière

M. Richard MALLIÉ : Merci, Madame la Présidente, chers collègues, le budget de la délégation prévention routière permet de mettre en œuvre les actions de sensibilisation à la sécurité routière. Le public concerné est principalement des collégiens conformément aux orientations issues des États généraux de Provence. Les actions visant d'autres publics sont menées également en lien avec les partenaires locaux. Enfin des études sont réalisées afin d'améliorer la sécurité sur le réseau routier départemental. Quand je vous ai dit cela, c'est tout simplement qu'en session de fonctionnement, on a 261 000 € de crédits qui permettent de poursuivre l'opération « Partage ta route », conduite dans les collèges, ma chère Valérie GUARINO, monter des ateliers pédagogiques tous publics et soutenir les actions de l'association départementale de la prévention routière. Des élèves de sixième et de quatrième seront ainsi sensibilisés aux risques routiers. En 2018, ce sont 15 400 collégiens qui ont bénéficié de ce module « Partage ta route » en investissement. Là, c'est beaucoup moins puisque nous sommes à 130 000 € qui sont sollicités pour remplacer deux outils de simulation que sont le test au choc et la voiture tonneau, compte tenu de leur vétusté. Ces deux outils d'incitation au port de la ceinture sont

évidemment promenés dans l'ensemble du département. Enfin 46 000 € en investissement sont également nécessaires pour réaliser, Madame la Présidente, des diagnostics de sécurité sur des axes méritant une étude pour améliorer la sécurité routière.

Simplement, juste un chiffre de statistiques sur le département : sur les 11 mois de 2018, nous avons eu 31 décès de moins par rapport à la même période sur 2017, et nous n'avons que 117 tués. Vous voyez que l'on peut s'en réjouir, nos actions doivent être poursuivies sans relâche. Je voudrais ajouter que bien que compétence facultative, Madame la Présidente, et merci de l'avoir maintenue, je crois qu'elle est nécessaire et d'ailleurs d'autres collectivités utilisent cette compétence. En tout cas, je voudrais vous demander pardon pour avoir été un peu long dans mon exposé, et surtout, remercier l'ensemble des collaborateurs qui mettent en œuvre ce budget.

Mme Martine VASSAL : Merci, Monsieur MALLIÉ de votre efficacité. Qui demande la parole? Personne – je passe au vote.

- Le rapport n°19 est adopté à l'unanimité.

Monsieur BORÉ, sur le Tourisme et les Relations Internationales.

20.RAPPORT n°20

Budget primitif 2019 : Délégation Tourisme

M. Patrick BORÉ : Je voulais dire que sur le tourisme, c'est le rapport de Danielle MILON. Il est frustrant pour un délégué de ne pas pouvoir présenter son budget et ses grandes lignes. Je voudrais dire à Danielle que je le fais avec plaisir, mais aussi lui dire combien elle mène cette délégation avec sa passion qu'on lui connaît et avec une équipe de Provence Tourisme de grande qualité. Depuis plusieurs années, notre territoire est marqué par l'accueil de grands événements, qu'ils soient culturels, avec Marseille Provence 2013, Capitale européenne de la culture, « MP 2018 Quel amour ! » ou sportifs avec l'Euro 2016. Ces grands rendez-vous font de la spécificité l'ADN particulier de notre département. Ils permettent de rassembler touristes et résidents autour d'événements remarquables de qualité. Le département des Bouches-du-Rhône est la troisième destination la plus fréquentée de Provence Alpes Côte d'Azur, avec 8 millions de visiteurs, une période estivale majeure – 70% des

nuitées sont enregistrées entre mai et septembre, ce qui représente 27,8 millions de nuitées, avec une métropole qui enregistre 85% des nuitées départementales. Le tourisme, compétence partagée, à chaque échelon territorial, est ainsi l'un des domaines d'excellence du territoire un secteur capable de participer à l'enjeu prioritaire de la création d'emplois sur un territoire qui présente des indicateurs préoccupants en la matière.

Les États généraux de Provence ont mis en lumière tous les atouts du tourisme pour le territoire. La stratégie de développement économique du Département se décline ainsi en quatre axes de travail :

- Le défi de la mobilité,
- Préserver et valoriser le patrimoine d'hier et de demain,
- Solidarité active, servir et protéger,
- Un département engagé pour l'emploi.

Le Département a confié à l'agence de développement et de réservation touristique Provence Tourisme la mission de préparer et de mettre en œuvre la politique touristique départementale dont les actions s'inscrivent pleinement dans cette dynamique. Aussi, je vous propose de parcourir avec vous les actions majeures qu'il conviendra de mettre en œuvre en 2019. Provence tourisme assure ces missions qui fondent aujourd'hui son rôle d'expert incontournable du tourisme en matière touristique. Véritable coordonnateur sur le terrain et outil de développement à la mise en œuvre de cette stratégie, Provence Tourisme bénéficiera en 2019 d'une contribution globale de notre collectivité de 4,3 millions d'euros en fonctionnement et de 275 000 € en investissement.

Pour répondre aux enjeux majeurs du territoire, l'ambition du schéma de développement touristique est de construire le tourisme de demain en respect des conclusions des États généraux de Provence. Concrètement, il s'agira pour l'agence de le mettre en œuvre en déclinant en particulier toutes les actions sur la thématique prioritaire que constitue la filière gastronomie, mais aussi la recherche de l'excellence, l'expérience et les filières concurrentielles à forte valeur ajoutée. Bien évidemment, Provence Tourisme travaillera cette question en étroite collaboration

avec les services de la métropole afin de préciser et mettre en cohérence le programme départemental et celui de l'agenda métropolitain du développement touristique élaboré l'an dernier avec l'ensemble des représentants des communes et des acteurs de la société civile.

Au-delà de ses actions traditionnelles en matière de promotion, de conseil et d'accompagnement, nous avons confié à Provence Tourisme pour l'année 2019 le pilotage et la mise en œuvre de MPG (Marseille Provence Gastronomie) 2019, année de la gastronomie. Cet événement s'inscrit dans la volonté du Département de développer et valoriser la filière de la gastronomie, fondamentale en raison de ses liens avec la filière agricole qu'on connaît dans notre département, la culture, la santé publique et un certain art de vivre facteur d'attractivité et de fréquentation touristique du territoire. La programmation s'articulera autour de manifestations produites ou soutenues par Provence Tourisme qui a spécifiquement étoffé son équipe pour mener à bien ce projet. L'année sera rythmée par trois grands temps forts : lancement officiel en mars, adossé au lancement de l'opération Goût de France du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'été sous le signe de la fête, de grands événements populaires et festifs – grands marchés, pique-nique dîner insolite, mais également des expositions – enfin, la clôture de l'année autour des traditions de Noël, de l'Avent, de la générosité et de soupers insolites. Que ce soit la Méditerranée, le pays de Camargue et la terre de l'arrière-pays, chacun offre des produits de Provence de qualité. L'enjeu est de positionner la Provence parmi les destinations touristiques et gastronomiques incontournables en faisant de nos richesses culinaires un atout majeur. Très clairement, en 2019, l'intégralité des actions menées par Provence Tourisme sont axées et teintées de gastronomie.

Pour maintenir notre destination dans le top 10 des destinations de vacances, de loisirs ou d'affaires, deux grands projets en 2019 seront menés pour le rayonnement de la Provence :

- L'organisation du salon « Rendez-vous France », mars 2019, 1 000 tours-opérateurs et 500 journalistes représentant 70 pays seront réunis en Provence pour ce congrès annuel que s'arrachent toutes les destinations. Rendez-vous France, en fait, c'est les Jeux olympiques du tourisme.

- Goût de France : la Provence hôte d'honneur, sélectionnée au rang des destinations 2019 de cette initiative nationale. La gastronomie provençale sera mise à la carte des restaurants du monde entier, Goût de France sur les marchés étrangers est une occasion unique de faire briller notre destination auprès des journalistes, tours-opérateurs et publics étrangers.

Créative et innovante, notre agence poursuivra les travaux menés en matière d'observation touristique avec le dispositif Flux Vision en partenariat avec l'opérateur Orange et l'utilisera pour les événements MPG 2019. Notre agence de développement continuera à développer des projets coopératifs. Un seul exemple fort avec le développement de l'emploi touristique. En 2019, le plan d'action sera en liaison avec MPG 2019, année de la gastronomie en Provence. Provence Tourisme poursuivra la dynamique engagée notamment autour du programme de valorisation des métiers de l'hôtellerie et de la restauration auprès des collégiens et du grand public. Les (*rencontres* NDLR) JET 2019 (Jeunesse emploi tourisme) seront partie intégrante de la programmation MPG 2019 avec un focus particulier sur les métiers de la restauration et du service. Ces rencontres seront organisées sur une semaine au mois de mars 2019 sur Marseille, Aix-en-Provence, Salon-de-Provence. Chaque journée sera parrainée par un binôme, chef maître d'hôtel. D'autres axes de travail seront prioritaires comme le tourisme fluvial ou la question du numérique, point sur lequel Provence Tourisme a toujours été novateur pour se démarquer des destinations concurrentes et travaille aujourd'hui avec les services concernés du département. Enfin, l'agence s'attachera à maintenir la stabilité du système d'information touristique et à garantir son évolution afin de rester en adéquation avec les besoins internes et ceux des partenaires Offices de tourisme. La collaboration avec ces derniers, partenaires privilégiés de notre agence, sera renforcée afin de poursuivre les actions engagées en matière de structuration du territoire. Les moyens alloués à l'agence seront ainsi utilisés sur des projets d'envergure menés de manière partenariale afin de capitaliser et construire le tourisme de demain.

Dès lors, pour lui permettre de mener à bien tous ces projets, Danielle MILON vous propose, mes chers collègues, d'adopter le projet de budget de tourisme pour 2019. Je vous en remercie.

Mme Martine VASSAL : Merci, Monsieur BORÉ. Y a-t-il des demandes d'intervention? Pas de demande. Je mets le budget au vote.

- Le rapport n°20 est adopté à l'unanimité.

Madame MILON ne prend pas part au vote.

21.RAPPORT n°21

Rapport de Politique publique – BP 2019 : Relations internationales et affaires européennes

M. Patrick BORÉ : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers départementaux, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport de politique publique des relations internationales, des affaires européennes et des actions humanitaires de notre collectivité et je tiens à remercier ce service pour tout le travail qu'il fait tout au long de l'année et pour représenter notre Département à l'étranger et sur les actions humanitaires. En 2018, deux défis avaient été définis pour la politique des relations extérieures de la collectivité : être au service de la création de richesses et d'emplois sur le territoire des Bouches-du-Rhône tout en contribuant en son rayonnement international pour en favoriser son attractivité ; ensuite, positionner le territoire de Provence comme un acteur incontournable de la dynamique européenne. Pour cela, Madame la Présidente, nous nous sommes appuyés sur les principaux atouts de notre territoire : d'abord son positionnement géographique au centre de l'arc latin et en interface entre l'Europe du Nord et la Méditerranée ; ensuite, le nombre d'organismes et d'acteurs de référence participant de la dynamique internationale qu'il accueille, qu'ils soient privés, publics, associatifs, gouvernementaux, européens ou internationaux ; sur sa capacité à favoriser le jouer collectif entre partenaires publics et privés et surtout entre collectivités, ceci afin de mutualiser nos efforts sur des projets techniques communs et dans le cadre de missions collectives de promotion à l'international ; enfin, sa capacité à accueillir et/ou à organiser des manifestations à dimension internationale.

C'est avec fierté que je rappelle ici les principaux éléments de bilan de cette année 2018. 2018 a été l'année de notre engagement auprès de nos partenaires italiens de la métropole et de la mairie de Gênes. En effet, en octobre 2017, deux accords de

coopération étaient signés. Un an après, il est l'heure du bilan et le bilan est bon. Les délégations de journalistes et d'artisans envoyés et accueillis dans le cadre d'événements commerciaux majeurs se confirment. L'échange de jeunes aussi engagés sur des actions civiques est renforcé. L'accueil expérimental de scolaires italiens au Camp des Milles a été un succès. Les échanges de bonnes pratiques sur les enjeux d'actualité sont engagés comme nous l'avons fait dernièrement à Milan sur la thématique de la lutte contre les discriminations ou encore à Gênes sur l'urgente nécessité de diversifier les interconnexions entre nos deux territoires, urgente nécessité relevée par le drame du pont Morandi d'août dernier.

2018 fut également une année au cours de laquelle la collectivité a signé deux accords de coopération d'exception :

- Un premier en mars en Pologne, un accord tripartite a été signé avec la Fondation du Camp des Milles et la Fondation du Camp d'Auschwitz qui pour la première fois de son histoire a accepté le principe de prêt d'objets de ses collections qui seront exposées dès janvier prochain au Camp des Milles pour en permettre l'accès au plus grand nombre. Cette signature fut un moment d'émotion pour les membres de la délégation présents.
- Un second en novembre, à New York et sous l'égide de l'ONU où à l'invitation de nos partenaires étrangers la collectivité départementale devenait la seule collectivité française signataire de la Charte de Venise, convention internationale encourageant les coopérations visant à lutter contre les exclusions.

Je tiens ici à saluer l'engagement de Mesdames BERNASCONI et CARREGA sur ces deux conventions en tous points remarquables. Ce déplacement à New York fut aussi l'opportunité pour la délégation de concourir à la promotion du territoire de Provence, et notamment de permettre à la Présidente Martine VASSAL de plaider les arguments de la candidature de Marseille comme ville d'implantation de la nouvelle antenne du PNUD (programme des Nations unies pour le développement), en renforçant ainsi notoirement ses chances de succès.

Mais au-delà des actions à l'étranger, la dynamique internationale du territoire se travaille aussi ici par le renforcement toujours plus important de notre partenariat avec le corps consulaire de Marseille qui nous a permis de promouvoir nos filières d'excellence et nos équipements avec l'objectif de les ouvrir aux marchés étrangers. En soutien pérenne accordé aux projets de solidarité internationale portés par les associations de Provence qui œuvrent en Méditerranée, en Afrique francophone et en Arménie, mais aussi par le soutien accordé aux actions portées par les jeunes en faveur de leur engagement européen tout au long de l'année dans les collèges ou pour célébrer l'Europe la semaine du 9 mai, et cela, en articulation avec les actions éducatives portées par Mme GUARINO. Enfin, 2018 fut l'année de l'installation de notre représentation permanente à Bruxelles, ce qui fait du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône le seul département français à être présent auprès des institutions communautaires. Ses missions essentielles sont celles de l'identification, la captation de financements européens, l'aide au montage de projets européens, la recherche de partenaires et le suivi de la réglementation européenne. Les premiers résultats sont plutôt très satisfaisants, mais nous ferons le bilan des un an en février prochain.

2019 doit nous permettre d'aller plus loin encore et être plus ambitieux dans notre politique des relations internationales et européennes, ce qui nous amène à nos projets 2019 d'ouvrir avec Provence Tourisme et Danielle MILON MPG 2019, l'année de la gastronomie en Provence les 20 et 21 mars prochains par 48 heures d'événements consacrant gastronomie et diplomatie, tant à Marseille en coopération avec le corps consulaire que sur les cinq continents en partenariat avec les diplomates français en poste à l'étranger ; de renforcer le rôle de la collectivité comme interface entre le territoire et les instances européennes, notamment en confortant la montée en puissance de l'activité d'appui de notre représentation à Bruxelles ; de concourir en coopération avec la métropole d'Aix-Marseille-Provence à la promotion internationale de la Provence, notamment en Europe, en Méditerranée et sur la côte est des États-Unis, en favorisant la tenue d'événements majeurs, en encourageant les coopérations techniques et en y planifiant des missions communes.

Madame la Présidente, Monsieur le Délégué aux finances, mes chers collègues, le budget de cette délégation porte sur 1 469 000 €. Si ce budget semble modeste, il n'en est pas moins le signe tangible d'une volonté politique forte de faire rayonner notre collectivité sur la scène internationale et européenne. Vous avez bien voulu préserver nos marges d'action et je vous en suis reconnaissant et je tenais à vous en remercier, Madame la Présidente. Je reste disponible pour répondre à vos questions et j'espère que vous approuverez le rapport que je viens de vous présenter.

Mme Martine VASSAL : Merci, Monsieur le premier Vice-président. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Pas de demande d'intervention. Je passe au vote sur le 21.

- Le rapport n°21 est adopté à l'unanimité.

Madame CHABAUD, pour le 22 et 23.

22.RAPPORT n°22

Budget primitif 2019 : Délégation aux domaines départementaux et aux espaces naturels

Mme Corinne CHABAUD : Madame la Présidente, mes chers collègues, il nous appartient cet après-midi d'adopter le budget se rapportant aux domaines départementaux et aux espaces naturels ainsi qu'à la chasse et à la pêche. Le budget des domaines départementaux et espaces naturels ont un montant total de 10,4 millions d'euros soient 3,43 millions d'euros en fonctionnement et 7,02 millions d'euros en investissement. Je veux d'un mot rappeler les différents plans d'action mis en œuvre qui se déclinent autour de trois axes :

- La gestion des espaces naturels sensibles, domaines et parcs départementaux
- La protection de la forêt
- La protection des espaces naturels

Comme vous le savez, le département des Bouches-du-Rhône est le premier propriétaire foncier des espaces naturels avec près de 17 000 ha, qui forment le poumon vert de notre département et de notre belle Provence. Les actions du

département en faveur des espaces naturels sensibles ou ENS sont financés par le produit de la taxe d'aménagement. Il concerne respectivement la gestion des parcs et domaines départementaux, les acquisitions foncières et subventions aux communes, le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) la Maison de la Sainte-Victoire.

Les aménagements liés à la sécurité et à l'accueil du public dans les domaines se sont poursuivis en 2018, de la même façon que les actions menées en matière de DFCI (défense des forêts contre les incendies). La politique d'acquisitions foncières est demeurée active. Concernant le second axe, celui de la protection de la forêt, le département conduit une politique volontaire en faveur de la protection, de l'aménagement et de la mise en valeur durable et raisonnée des espaces forestiers. Ainsi, la prévention des incendies de forêt s'est renforcée avec la création du Groupe Appui forestier (GAF) en collaboration avec les équipes du SDIS (services départementaux d'incendie et de secours) 13. Les effectifs des forestiers ont été d'un agent supplémentaire par unité, soit six nouveaux recrutements ce qui a permis au GAF d'être opérationnel dès l'été 2018. De plus, l'investissement en matériel fait l'objet d'un effort soutenu avec le renouvellement des équipements matériels divers, véhicules d'intervention et de débroussaillage. J'ajoute que de nouvelles portions de pistes DFCI vont être rénovées dans le cadre d'une programmation en cours d'élaboration et de nouvelles citernes vont également être mises en place.

Pour terminer, je vais évoquer la protection des espaces naturels. Au-delà du travail réalisé autour de l'élaboration de l'agenda environnemental où le département a décliné ses volontés sur cinq axes forts partagés avec la Métropole, ces actions transversales vont permettre de porter le changement aussi bien sur les moyens mis en œuvre que sur le comportement des institutions et de nos concitoyens. Ainsi, la délégation que je porte s'articule et complète au mieux les réponses apportées à la préservation et l'amélioration de la qualité environnementale de notre territoire. Je tiens à remercier les services et à vous remercier, vous, Madame la Présidente, pour cette magnifique délégation que vous m'avez confiée. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir adopter les deux présents rapports présentés. Je vous remercie.

- Le rapport n°22 est adopté.

Les élus du Groupe Communiste et Partenaires s'abstiennent.

23.RAPPORT n°23

Budget primitif 2019 : Délégation chasse et pêche

Mme Martine VASSAL : Merci, Madame CHABAUD. Sur les rapports 22 et 23, avez-vous des demandes d'intervention ? Pas de demande d'intervention.

- Le rapport n°23 est adopté à l'unanimité.

Madame BERNASCONI, sur le rapport 24, la culture.

24.RAPPORT n°24

Budget primitif 2019 : Direction de la Culture

Mme Sabine BERNASCONI : Le rapport que je vais vous présenter demande le vote du budget pour cette nouvelle année culturelle, avec un engagement pour la culture qui continue à être maintenu, Madame la Présidente, mais qui voit son amplification selon le soutien que le Département peut apporter à différentes propositions culturelles portées par le territoire, soit à l'initiative du Département, comme les capitales départementales de la culture, comme l'année de la gastronomie, mais également à d'autres initiatives, par exemple, en 2018, "Marseille Provence Quel amour!" qui a été proposé à l'initiative du monde économique et culturel dont nous restons partenaires. Particulièrement cette année, je voudrais souligner le travail qui a été fait aussi par tous les équipements culturels du Département auprès des célébrations du centenaire 1918 ou encore l'exposition "438 Notre littoral" au pied du Mucem, qui démontre une fois de plus que notre institution souhaite toucher tous les publics. La politique départementale culturelle porte en effet l'ambition de favoriser l'accès à la culture pour tous.

Le budget qui est présenté est donc celui d'une politique engagée à travers une série de dispositifs et d'événements, le Département porte la sauvegarde du patrimoine, patrimoine historique, patrimoine matériel, patrimoine immatériel, à travers notamment les aides à la rénovation du patrimoine, mais également à travers les bibliothèques, la facilitation à la diffusion artistique ou encore l'encouragement à la

création ou l'accompagnement des acteurs locaux en tous les points du territoire. Désormais, nous partageons un exécutif commun entre Conseil départemental et Métropole et nous avons entrepris la convergence des politiques culturelles, travaillant particulièrement, Madame la Présidente, sur la lecture publique. Ce budget va permettre également de réaffirmer notre ambition autour notamment des grands équipements culturels. C'est un fort investissement de la part du Département des Bouches-du-Rhône de porter le Musée départemental de l'Arles antique ou d'investir dans le Muséon Arlaten, puisque les travaux sont presque aboutis et que celui-ci pourra ouvrir très prochainement.

Mais cette politique culturelle s'identifie aussi à notre territoire puisque notre attention particulière est également tournée vers le soutien aux langues et aux traditions provençales. C'est cette même idée de préservation du patrimoine comme la restauration des monuments historiques que j'évoquais précédemment. La Direction de la culture continue à accompagner l'offre culturelle de proximité et nous continuons à veiller sur la pluralité de l'offre culturelle de notre territoire avec plus de 600 associations partenaires qui travaillent en lien étroit avec la Direction de la culture. C'est tout le champ de la création, de la diffusion, de la médiation culturelle qui est investi en relation étroite avec les viviers d'artistes de notre territoire. Comme vous pouvez le voir, ce budget permettra de continuer ces actions et même de l'amplifier, je le disais en préambule. L'année qui s'ouvre à nous sera l'année marquée par la gastronomie. Vous pensez bien si en matière de culture et de tradition sur notre territoire la gastronomie a fait bon raisonnement dans l'esprit de chacun des acteurs locaux qui se sont fortement engagés dans la création de cette programmation auprès notamment, Madame MILON, de l'Office départemental de la culture. Des projets particulièrement ambitieux ont été présentés et seront la grande surprise de l'année 2019.

Comme vous avez pu le constater, une grande partie relève d'actions qui sont facultatives, mais, Madame la Présidente, vous avez souhaité que le Département s'engage et continue à s'engager très fortement en matière de culture. Il est vrai que la culture a un rôle majeur aujourd'hui dans le développement économique et touristique de notre territoire, mais elle a également en matière sociale un rôle

majeur dans la construction de la cohésion sociale. Voilà, mes chers amis, ce que nous permet de faire le budget qui vous est présenté aujourd'hui en matière de politique et d'engagement du Département des Bouches-du-Rhône pour la culture.

Mme Martine VASSAL : Merci, Madame BERNASCONI. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur VIGOUROUX.

M. Frédéric VIGOUROUX : Je suis heureux d'avoir entendu à la fin, Madame BERNASCONI, que la culture est un élément de cohésion sociale et nous manquons manifestement actuellement dans notre beau pays de cohésion sociale. Je suis heureux d'apprendre aussi qu'il y a une convergence, et cela ne m'étonne pas parce que les planètes sont alignées, entre la Métropole et le Conseil départemental. À ce sujet, la Métropole n'ayant pas des moyens financiers très importants, certains arbitrages, qui apportent au Conseil de territoire, mais sur une orientation budgétaire, ont vu baisser quelque peu certains budgets culturels. Je pense qu'il y aura donc un travail vers vous pour savoir si le Département pourra accompagner les acteurs culturels de façon un peu plus importante concernant nos territoires où, évidemment, nous avons tous besoin de culture.

Mme Sabine BERNASCONI : Cela ne plaît pas, mais peu importe ! Juste pour vous dire qu'en matière de convergence culturelle, je répète que la priorité a été donnée à la lecture publique et notamment pour vous apporter des explications complémentaires, mais qui touchent les territoires, c'est tout le réseau des bibliothèques et de l'ancrage local des actions de lecture publique qui va se voir modernisé, numérisé, doté des outils d'aujourd'hui. En matière de subventions également, la convergence des politiques permet aussi une mutualisation des engagements et je pense que le territoire sera gagnant.

Mme Martine VASSAL : Tout à fait, et en complément, quand j'ai pris la présidence de la Métropole, quelle n'a pas été ma surprise de voir le volume qui était traité par les territoires ! Je sais que vous siégez également dans un territoire qui est extrêmement en avance sur la partie culturelle et économique et je suis sûre que vous sensibilisez votre président de territoire sur une implication culturelle plus importante, parce que c'est vrai que la Métropole ne récupère que les budgets que l'on a bien voulu lui laisser lors de sa création. Peut-être y aura-t-il de futures

évolutions législatives, mais pour l'instant, nous faisons avec ce que nous avons, et le Conseil départemental fait déjà beaucoup. Il ne peut pas se substituer à tout le monde.

Nous passons au vote.

- Le rapport n°24 est adopté à l'unanimité.

Monsieur GAZAY, sur le rapport 25, développement économique et emploi.

25.RAPPORT n°25

Budget primitif 2019 : Délégation développement économique et emploi

M. Gérard GAZAY : Madame la Présidente, mes chers collègues, nul n'est besoin de rappeler ici combien la question de l'emploi est un enjeu stratégique pour notre territoire. C'est la raison pour laquelle mon intervention ne durera pas plus de trois minutes. Dès 2015, Madame la Présidente, à votre demande, le Conseil départemental a placé ce thème en tête de ses priorités. En 2019, nous poursuivons bien évidemment cette stratégie ; nous mobiliserons tous les moyens nécessaires afin de favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi et ainsi accroître l'insertion professionnelle des publics qui sont le plus en difficulté. Plus largement, le Département maintiendra son engagement pour les initiatives favorisant l'attractivité globale du territoire et son impact positif sur l'emploi.

D'un point de vue budgétaire, cela se traduit par des dispositifs d'actions très concrets. Ils sont au nombre de cinq :

- Le premier d'entre eux concerne le pacte d'objectif pour l'emploi, qui, je le rappelle favorise le rapprochement entre l'offre et la demande. En 2015, 55 pactes d'emploi pour 707 000 € ; pour 2019, le budget de 800 000 €. Nous prévoyons bien sûr de pérenniser et d'amplifier cet outil,
- Le deuxième dispositif concerne les conventions de partenariat avec les chambres consulaires. Pour le budget 2019, les crédits sont portés à la hauteur de 445 000 €,
- Pour le troisième dispositif, il s'agit de renforcer la démarche événementielle en faveur de l'emploi et une dotation de 305 000 € est prévue au BP 2019,

- Le quatrième dispositif concerne les solutions aux initiatives et organismes favorisant l'attractivité du territoire. Il s'agit pour notre collectivité de continuer à appliquer l'action de Provence Promotion au sein de notre territoire et il s'agit également pour notre collectivité de conduire le projet "2019 Année de la gastronomie". Pour cela nous avons une dotation globale de 500 000 €,
- Enfin le dernier dispositif, le cinquième, a une dotation de 55 000 € pour la partie dotations et un budget de 650 000 € pour faire face au solde d'anciens dossiers d'aide aux entreprises. Je ne l'ai pas dit : pour ce dispositif, il s'agit de développer le partenariat avec les agences d'urbanisme métropolitaines. Dans ce même dispositif, 1 million d'euros sont également prévus pour accompagner les projets majeurs de notre territoire, The Camp, sur lequel nous avons le dernier versement.

Voilà ce que je voulais dire, Madame la Présidente, sur cette délégation, en vous remerciant personnellement de votre implication sur l'économie et l'emploi, comme vous étiez hier soir présente auprès de la CPME (confédération des petites et moyennes entreprises) pour le trophée des entrepreneurs malgré un emploi du temps que l'on sait chargé pour vous en ce moment. Merci, chers collègues, merci, Madame la Présidente.

Mme Martine VASSAL : Merci, Monsieur GAZAY. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Pas de demande d'intervention. Nous passons au vote.

- Le rapport n°25 est adopté à l'unanimité.

Monsieur BOUVET, pour le rapport sur les routes.

26.RAPPORT n°26

Budget primitif 2019 : Délégation Routes

M. Jean-Claude BOUVET : Madame la Présidente, chers collègues, chers amis, le budget de la délégation routes 2019 témoigne de l'engagement soutenu du Département en faveur de la Provence de demain et de son développement respectueux des enjeux environnementaux et sociaux. Il participe en effet au développement économique de notre territoire, à son attractivité et à son

rayonnement en favorisant la mobilité par l'entretien d'un réseau de plus de 3 000 km et par l'amélioration continue de la desserte de différents pôles. En section de fonctionnement, les crédits s'élèvent à près de 10,3 millions d'euros pour 2019, contre environ 10,9 millions pour 2018, soulignant la volonté du Département de maîtriser ses dépenses de fonctionnement tout en conservant un volume de crédits adaptés aux besoins. Sur ces crédits, plus de 8,3 millions d'euros seront consacrés à l'entretien et à l'exploitation de routes ainsi qu'au maintien des moyens matériels. Le Département apportera également, vous le savez, comme chaque année, une contribution financière de 2 millions d'euros en fonctionnement du Syndicat mixte des traversées du delta du Rhône.

En section d'investissement, le fonds voulu par vous, Madame la Présidente, à hauteur de 80 millions d'euros est reconduit pour 2019. Ces moyens financiers importants permettront la mise en œuvre de notre politique routière ambitieuse. L'année 2019 sera notamment marquée par la poursuite des travaux d'aménagement de la section courante de la RD20e au nord de Marignane, à ceux de la RD18 à Aix-en-Provence. Les premiers travaux sur le giratoire nord de la déviation du hameau de La Barque seront lancés ainsi que des travaux sur la RD 17 à Pélissanne. Les travaux de suppression du passage à niveau sur la RD16 entre Grans et Salon-de-Provence s'achèveront. Il est à noter que la RD7n fera l'objet d'opérations de renforcement entre Châteauneuf-le-Rouge et le Var et sur le secteur d'Orgon. Au-delà de ces grandes opérations, une cinquantaine d'autres opérations seront également menées de front par les équipes de la Direction des Routes et des Ports sur l'ensemble du territoire départemental. Le programme quinquennal portant sur le renforcement des chaussées initié en 2018 avec près de 6,5 millions d'euros de travaux réalisés va se poursuivre en 2019 avec une enveloppe prévisionnelle de 8,4 millions d'euros. Ce programme vise au renforcement de structures des chaussées sur les axes principaux du réseau départemental afin d'allonger leur durée de vie et de préserver le capital investi dans le patrimoine routier. Il est également destiné à permettre la promotion et l'expérimentation de techniques innovantes pour augmenter la durabilité des chaussées et réduire leur impact environnemental. Ainsi, en étroite collaboration avec le SEREMA, le département des Bouches-du-Rhône envisage de se porter candidat à l'expérimentation d'un

projet qui aura été lauréat de l'appel à projets 2019 du comité d'innovation « Routes et rues ». Ce budget 2019 souligne également le rôle de soutien qu'assure le Département auprès des communes et d'autres maîtres d'ouvrage. Un montant de crédit de 4,2 millions d'euros sera réservé en 2019 à cette mission. Même si la rocade L2 a été mise en service complètement à l'automne 2018, vous le savez, le Département est encore engagé pour la mise en place de mesures d'accompagnement notamment sur la partie nord. Enfin, une ligne spécifique a été créée à compter de 2019 pour la prise en charge des mesures de compensation environnementale lourde de certaines opérations, telles que la déviation de Saint-Cannat par la RD7n, ou la RD9 sur le plateau du Réaltor. Elle est dotée pour 2019 d'un montant de 0,5 million d'euros. Enfin, l'année 2019 verra le début que l'on attend depuis si longtemps des études préliminaires pour le pont de Barcarin, puisque le maître d'œuvre des études préalables à la déclaration d'utilité publique vient d'être retenu.

Voilà ce que je souhaitais vous dire après avoir remercié tout le service des routes et son directeur qui m'aide journallement dans ma tâche de délégué.

M. Denis ROSSI : Madame la Présidente, je ne vais pas alourdir, mais d'abord saluer mon collègue Jean-Pierre BOUVET, et surtout rappeler ce pour quoi je vous ai interpellé dans le cadre de la commission, à savoir le fameux dossier qui se mord la queue de la L2 et de ses différents aménagements, et le fait que j'ai assisté, comme un certain nombre d'entre nous, au comité de suivi de l'État. Je suis extrêmement préoccupé de la suite, car au-delà de la L2 et de l'ouvrage qui doit être réalisé, qui ne l'est pas encore dans sa finalisation complète, mais qui prend le temps nécessaire, il y a tous les aménagements qui sont autour et connexes à cette L2, et qui desservent entre 150 000 et 200 000 personnes. Là, à mon grand étonnement, j'ai eu assez peu de réponses de l'État, pour ainsi dire quasiment pas au passage, en me disant : « Il faut lisser, il faut voir, il faut imaginer, il faut voir si les collectivités peuvent faire des efforts supplémentaires »

Il me semble que la nôtre, de collectivité, en tout cas celle où nous avons l'honneur de siéger, a fait des efforts plus que conséquents dans ce domaine et je vous demande au travers de notre collègue et ami M. BOUVET, de rappeler à l'État et à

ses différents responsables qu'il convient à un moment donné au lieu d'organiser des comités de suivi qui ne suivent pas grand-chose, qu'il faut simplement aussi rajouter la part indispensable pour finaliser cet ouvrage si indispensable à Marseille, mais qui fait aussi que pour l'instant, il y a quand même presque 200 000 personnes qui sont habitants de notre ville et qui souffrent du fait du lissage du temps qui passe sur un ouvrage qui est ouvert maintenant intégralement de sa portion nord à sa portion est.

M. Jean-Claude BOUVET : Monsieur ROSSI, je suis entièrement d'accord avec ce que vous venez de dire. J'avais rappelé à l'ancien préfet qui, comme vous le savez, est parti un peu brutalement, déjà le problème puisque je représentais Madame la Présidente au sein du Copil (comité de pilotage). Je lui avais dit que tous ces petits dossiers n'étaient pas terminés – loin de là ! Je l'ai rappelé au nouveau préfet, je vais le lui réécrire pour lui demander, car c'est la responsabilité de l'État. Maintenant, on en a assez ! On ne peut pas tout demander au Département. Il fait déjà énormément, on a payé beaucoup pour la L2 alors que ce n'était pas tellement à nous de le faire, alors maintenant, il faut vraiment que l'État joue son rôle et fasse ce qu'il doit faire. Je suis donc entièrement d'accord avec vous.

Mme Martine VASSAL : Merci, Monsieur BOUVET. Nous passons au vote.

- Le rapport n°26 est adopté à l'unanimité.

Sur les anciens combattants, Monsieur BOUVET.

27. RAPPORT n°27

Budget primitif 2019 : Délégation anciens combattants

M. Jean-Claude BOUVET : Madame la Présidente, mes chers collègues, il nous appartient cet après-midi d'adopter le budget de soutien aux associations d'anciens combattants et plus largement toutes celles œuvrant pour la mémoire historique. Je vais faire la synthèse de nos actions 2018 qui ont été extrêmement importantes. Le département a soutenu 85 associations sur 86 projets présentés, 27 de ces associations ayant leur siège à Marseille, 58 sur le reste du département, ce qui témoigne à la fois de la vitalité et de la représentativité de ces structures sur notre territoire.

En ce qui concerne les subventions allouées par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en 2018, 121 100 € ont été alloués aux associations, dont 19 300 € au titre de l'organisation du concours national du prix de la résistance et de la déportation. Enfin, je n'ai pas oublié le comité départemental la FNACA à Marseille qui a bénéficié quant à lui de deux subventions d'un montant de 18 000 €. Par-delà l'action de fond que mènent traditionnellement nos partenaires, cette année a été exceptionnelle pour notre délégation, et ce, en raison de la célébration de 1918. Je vais à nouveau en dire l'essentiel, car je crois que de l'avis de tous, et notamment au regard de l'exceptionnel hommage rendu ici même dans les murs et sur le parvis de l'Hôtel du Département, grâce à vous-même, Madame la Présidente, le 11 novembre dernier, notre action, celle voulue par vous, et notre assemblée a été remarquée et remarquable.

Concernant le centenaire de l'armistice de 1918, un budget exceptionnel de 44 900 € avait été voté au titre du centenaire de l'armistice. Cette somme ne comprend évidemment pas tout ce qui a pu être alloué aux communes pour les aider à leur devoir mémoriel et de commémoration – je vais y revenir. Au total, nous avons mis en œuvre ou financé 122 actions et événements sur tout le territoire des Bouches-du-Rhône. Ce sont près de 180 000 de nos concitoyens, dont une part très importante de jeunes qui ont été impliqués ou touchés par ces actions. J'ajoute encore que nous avons également soutenu des spectacles pour les collégiens dans les collèges et pour les personnes du Bel âge dans les Ehpad. Nous avons dans le même sens financé la restauration ou la création de stèles du souvenir dans diverses communes. En particulier, j'en ai vu une particulièrement exceptionnelle à Saint-Etienne-du-Grès faite par les enfants de CM1 des communes. Nous avons aussi distribué des encyclopédies sur la première guerre aux 757 professeurs d'histoire et géographie des collèges publics et privés du département. Enfin, une exposition itinérante a été inaugurée en juin par les élus du Conseil départemental des Jeunes. Un hors-série spécial de *La Provence* a été distribué à 150 000 exemplaires aux personnes du Bel âge et aux collégiens. Nous avons aussi créé un site Internet spécial intitulé « Mémoire de Provence ». Nous avons enfin subventionné 52 communes des Bouches-du-Rhône et deux arrondissements de Marseille et ceci pour le montant en totalité de 1,7 million d'euros. Vous voyez donc l'importance de

ce que nous avons fait. Au total, 23 associations d'anciens combattants se sont engagées et ont participé directement ou indirectement à des actions commémoratives sur l'ensemble du département.

Pour revenir à l'examen du budget, je vais ajouter qu'en dehors des cérémonies que ces associations organisent ou auxquelles elles participent, elles ont aussi pour mission permanente d'encourager les jeunes générations à la culture de la mémoire et du souvenir, en particulier grâce à des interventions en milieu scolaire. À noter aussi, enfin, qu'en complément de leur rôle mémoriel, les associations ont pour mission de venir en aide aux orphelins, aux veuves et victimes de guerre, de défendre les droits des anciens combattants, et enfin, de renforcer les liens de solidarité entre eux. Toutes ces associations ont une action mémorielle capitale, citoyenne, forte et utile. Pour notre budget à 2019, je veux préciser qu'il a été porté à 101 000 €, soit une réduction de 50% (sic) comme nous l'avait demandé le délégué, M. RÉAULT, par rapport à l'exercice de 2018 qui s'élevait à 106 000 €. Je vous signale enfin la peine reconduction de l'enveloppe en investissement de 10 000 €, consacrée à tous les petits travaux réalisés par les associations.

Mesdames, Messieurs, je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération.

Mme Martine VASSAL : Merci. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation.

- Le rapport n°27 est adopté à l'unanimité.

Mes chers collègues, nous avançons sur le budget. Il est vrai que c'est une séance qui est assez longue parce que chacun des élus a à cœur de bien présenter les choses. Je vais vous demander d'être extrêmement synthétiques parce que l'heure avance. Nous avons certains élus qui doivent partir notamment sur le nord du département où il y a des représentations, et de même à différents endroits. Je vais vous demander d'être extrêmement synthétiques, en deux mots, et si vous le souhaitez, nous annexerons vos interventions au PV, et nous essayons d'aller un peu plus vite pour aller vers le budget. Le hasard tombe sur M. LE DISSÈS, qui est toujours quelqu'un de très efficace, et vous verrez qu'il va faire les choses de manière très concentrée.

28.RAPPORT n°28

Budget primitif 2019 : Politique de soutien à la filière pêche

M. Éric LE DISSÈS : Malheureusement pour vous, j'ai quatre rapports.

Mme Martine VASSAL : C'est pour cela ! Vous ferez le premier exercice de concentration.

M. Éric LE DISSÈS : J'ai un collègue qui connaît mon esprit compétitif qui est déjà en train de chronométrer le temps que je vais passer. Je vais essayer d'être très rapide.

Cela concerne le soutien à la pêche. Bien que la loi NOTRe ait conforté le rôle de la région dans le domaine des aides économiques, elle a néanmoins permis au Département de conserver une certaine capacité à agir dans le domaine de la pêche, la conchyliculture et l'aquaculture. Dès lors, pour 2019, le budget pour la pêche s'établira à 200 000 €.

- Le rapport n°28 est adopté à l'unanimité.

29.RAPPORT n°29

Budget primitif 2019 : Délégation des Ports départementaux

M. Éric LE DISSÈS : Pour mémoire, nous avons huit ports qui constituent des outils de développement économique dans le domaine de la filière nautique, de la pêche et du tourisme. Ils traduisent également une culture et un mode de vie local que nous nous attachons à préserver. En 2018, nous avons vu la mise en œuvre de la délégation de compétence à la commune de Cassis des activités de plaisance du port de Cassis ainsi qu'une nouvelle concession de service public pour des activités de plaisance du port de Carro. 2019 sera consacrée à la poursuite des travaux d'aménagement du même port de Carro, à l'installation de la grue et de vidéoprotection dans les autres ports du département. Au-delà de ces travaux structurants, les travaux habituels d'amélioration seront consacrés en 2019 aux huit ports du département pour un montant de crédit de million 1 256 000 €.

- Le rapport n°29 est adopté à l'unanimité.

Madame MILON et Monsieur BORÉ ne prennent pas part au vote.

30.RAPPORT n°30

Budget primitif 2019 : Délégation Étang de Berre

M. Éric LE DISSÈS : Madame la Présidente, chers amis, j'enchaîne avec la suite : c'est l'étang de Berre. Avis favorable, Monsieur Vigouroux ! Pour l'étang de Berre, c'est le GIPREB qui est le syndicat dont le Département est membre depuis sa création en 2000. Vous connaissez ses objectifs, car nous avons les mêmes. Depuis 2013, il porte et anime le contrat d'étang. Grâce à plusieurs opérations, l'étang de Berre, bassin de vie de près de 300 000 personnes, a montré ces dernières années une amélioration nette et encourageante de son état écologique. Malheureusement, en 2018, un sévère coup a été porté à cette amélioration dont les conséquences à moyen et long terme sont encore difficiles à appréhender. Nous sommes en attente de l'expérimentation de la réouverture du tunnel du Rove à la courantologie et nous sommes suspendus aux décisions ministérielles, décisions qui me font un peu peur. Au titre de l'année 2019, le Département est appelé à honorer sa cotisation aux GIPREB, ainsi qu'au syndicat mixte du parc marin de la Côte bleue. Voilà, Madame la Présidente.

- Le rapport n°30 est adopté à l'unanimité.

31.RAPPORT n°31

Budget primitif 2019 : Délégation Pistes cyclables

M. Éric LE DISSÈS : Encore un rapport : les pistes cyclables. Cela concerne tout le monde ! Un budget en 2019 avec 14 millions d'euros provisionnés pour les investissements sur les pistes cyclables, ce qui traduit parfaitement la montée en puissance des efforts réalisés dans ce domaine, après une première série de réalisations concrètes sur la période 2016, puis 2018. Au total, pour finir, ce sont près de 24 de ces projets cyclables qui seront en travaux en 2019. J'en ai terminé, Mesdames, Messieurs.

Mme Martine VASSAL : Meci beaucoup, Monsieur LE DISSÈS. Des demandes d'interventions ? Pas de demande d'intervention.

- Le rapport n°31 est adopté à l'unanimité.

Madame MIQUELLY, sur les rapports 32, 33, 34, 35 et 36, nous comptons, sur votre esprit de synthèse.

32.RAPPORT n°32

Reliquats de régime indemnitaire versés au titre de l'année 2018

Mme Véronique MIQUELLY : Madame la Présidente, mes chers collègues, j'irai très vite en lisant l'introduction et la conclusion des rapports 32, 33, 34, 35 et 36 qui concernent les ressources humaines. À l'occasion de notre séance du vote du budget, je souhaite vous rappeler ici la volonté affirmée de notre collectivité de poursuivre en 2019 les axes de sa politique dédiée aux ressources humaines, avec des actions pour l'emploi des jeunes ; je ne reviendrai pas sur les emplois budgétaires permanents à temps complet dans les collèges, les contrats d'apprentissage, les Maisons du Bel âge, les moyens budgétaires qui ont été inscrits dans l'accord national PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations), le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), tout ce dont nous avons déjà parlé. Pour conduire cette politique, le budget des ressources humaines conserve des moyens à la hauteur des enjeux majeurs qui nous attendent en 2019 pour un budget de 247,7 millions d'euros. C'est un budget qui en hausse de 2,26%.

Mme Martine VASSAL : Merci beaucoup, Madame. Des demandes d'intervention ? Pas de demande d'intervention.

- Le rapport n°32 est adopté à l'unanimité.

33.RAPPORT n°33

Budget primitif : Actualisation des dépenses de fonctionnement des groupes d'élus en matière de personnel pour 2019

- Le rapport n°33 est adopté à l'unanimité.

34.RAPPORT n°35

Créations et transformations d'emplois à l'effectif global du département. Télétravail

- Le rapport n°35 est adopté à l'unanimité.

35.RAPPORT n°36

Détermination des taux de promotion des agents départementaux pour les années 2019, 2020 et 2021

- Le rapport n°36 est adopté à l'unanimité.

Mme Martine VASSAL : En quelques mots, Madame, sur le rapport 34.

36.RAPPORT n°34

Budget primitif 2019 : Délégation Enseignement supérieur et Recherche

Mme Véronique MIQUELLY : Une recherche forte et innovante adossée à des pôles d'enseignement supérieur d'excellence constitue un élément essentiel de développement et d'attractivité de notre territoire. Nous avons passé un certain nombre de conventions cette année avec la région, avec Aix-Marseille-Université et nous avons défini un schéma départemental pour pouvoir agir et nous consacrerons cette année pour conduire les actions dans le cadre de la délégation « Enseignement supérieur, Recherche » 7,5 millions d'euros en investissements et 413 000 € en fonctionnement.

- Le rapport n°34 est adopté à l'unanimité.

Mme Martine VASSAL : Nous passons maintenant aux rapports de M. PONS, sur la Délégation des Bâtiments départementaux, ainsi que sur les aménagements du territoire.

37.RAPPORT n°37

Budget primitif 2019 : Délégation Bâtiments départementaux

Mme Martine VASSAL : Je crois que tout va bien et que nous pouvons passer au vote.

M. Henri PONS : Je crois que nous pouvons passer au vote direct, Madame la Présidente, comme cela, ce sera le plus bref de la journée, à moins qu'il y ait des questions dans l'assistance.

Mme Martine VASSAL : Sur le rapport n°37, pas de demande d'intervention.

- Le rapport n°37 est adopté à l'unanimité.

38.RAPPORT n°38

Budget primitif 2019 : Délégation Aménagement du territoire hors Marseille et Mobilité

- Le rapport n°38 est adopté à l'unanimité.

Monsieur BORÉ ne prend pas part au vote.

Madame SAEZ, sur la partie des secours du SDIS 13 ?

39.RAPPORT n°39

Budget primitif 2019 : Contribution du Département au budget du Service départemental d'Incendie et de Secours

Mme Patricia SAEZ : Madame la Présidente, si vous le permettez, je lirai le rapport sur le SDIS et je ferai une synthèse sur les ressources naturelles et les risques environnementaux.

Madame la Présidente, mes chers collègues, je vous remercie de me permettre une nouvelle fois de présenter un rapport qui que je le crois est au regard de l'engagement des hommes et des femmes qu'il concerne fait l'unanimité. Si 2018 a été chez nous clémente en matière d'incendies de forêt, l'activité de nos sapeurs-pompiers ne s'en trouve pas réduite. Bien sûr, ils ont fait face aux risques liés aux pluies soutenues et aux phénomènes orageux ; bien sûr, ils ont apporté l'aide nécessaire aux autres départements soumis à des phénomènes dévastateurs, comme en Corse ou sur les inondations qui ont frappé l'Aude cet automne. La compétence de nos pompiers assure la renommée de notre département bien au-delà de nos frontières : en Suède, face aux douze incendies gigantesques de l'été 2018, leur engagement et leur technicité ont été particulièrement appréciés. Bien sûr aussi, c'est sur nos territoires que leur action a été toujours déterminante pour répondre aux besoins de secours de nos concitoyens. Il faut en dire un mot pour que chacun mesure parfaitement le niveau d'engagement physique et moral, pour que chacun mesure le niveau de prise de risque qui en découle, et pour que chacun mesure enfin le niveau de savoir-faire que leur métier exige.

Avec plus de 140 000 interventions dans l'année, soit une toutes les quatre minutes, dont 90% relèvent du secours à la personne, notre service répond au premier chef à notre volonté de proximité avec tout un territoire, avec toute sa population et je tiens à les remercier pour leur intervention immédiate lors de l'événement de la rue d'Aubagne. La proposition d'une contribution de 63,9 millions d'euros, soit 2,27% de plus que l'an dernier est à la hauteur de notre engagement pour poursuivre notamment le renforcement des unités opérationnelles avec le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels et la poursuite de la politique en faveur du développement du volontariat. Soulignons enfin notre niveau d'investissement lourd et continu en matière d'équipements de protection individuelle des sapeurs-pompiers avec des nouvelles tenues de sécurité et d'intervention, de casques et chaussants. Il en va du respect des normes de sécurité toujours plus élevées. Il en va de l'amélioration toujours nécessaire des conditions de vie dans nos centres de secours.

Mes chers collègues, par l'ensemble de ces moyens, le Département entend demeurer l'acteur financier majeur de cette politique de sécurité civile plébiscitée par nos concitoyens. Je vous remercie.

Mme Martine VASSAL : Merci, Madame SAEZ, vous avez été remarquable ! Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Frédéric VIGOUROUX : Une, aussi vite que M. PONS, Madame la Présidente. Notre groupe vous remercie de l'investissement supplémentaire que vous avez mis sur le SDIS. Félicitons aussi la gestion qui est faite par son directeur et l'ensemble des équipes. Nous tenions absolument à dire que le recrutement de pompiers professionnels était très important pour permettre aussi ensuite d'aller chercher de nouveaux volontaires.

Mme Martine VASSAL : Merci, Monsieur VIGOUROUX, en insistant sur le volontariat et sur le fait que nous sommes extrêmement attachés au maintien de ce volontariat. J'en profite pour remercier aussi M. Richard MALLIE qui ne prendra pas part au vote, mais qui mène le conseil d'administration de main de maître. Merci aussi au colonel ALLIONE qui en plus avec ses implications nationales maintenant fait rayonner encore plus le département des Bouches-du-Rhône.

M. Frédéric VIGOUROUX : Je voulais saluer le président du conseil d'administration qui suit cela de main de maître.

Mme Martine VASSAL : Ne vous inquiétez pas, je vous ai récupéré la balle au bond. Sur ce rapport n°39, y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Nous passons au vote.

- Le rapport n°39 est adopté à l'unanimité.

Monsieur MALLIÉ ne prend pas part au vote.

40.RAPPORT n°40

Budget primitif 2019 : Délégation ressources naturelles et risques environnementaux

Mme Martine VASSAL : Sur le rapport n°40, avez-vous des observations ? Pas d'observation. Nous passons au vote.

- Le rapport n°40 est adopté à l'unanimité.

Monsieur PERRIN, sur les rapports 13, 41 et 42.

41.RAPPORT n°13

Budget primitif 2019 : Délégation aux Sports

M. Jean-Marc PERRIN : Merci, Madame la Présidente. Je viens de réduire le budget du sport d'un 3 000 m steeple à un 110 m haies ! Je ne peux pas faire plus vite.

Mes chers collègues, nous, élus de terrain, nous le savons bien, le sport se décline avec ses multidisciplines et ses différents niveaux. C'est cette vie sportive totalement ancrée sur notre territoire que notre Département accompagne, soutient et développe depuis maintenant plus de trois ans. Vous le savez, le sport c'est la santé ; il permet d'allonger la durée de vie, de repousser la dépendance et d'améliorer le bien-être physique et mental. Le sport permet également de favoriser la cohésion sociale, l'aménagement du territoire, l'intégration et la citoyenneté. Je ne pouvais pas couper ce qui suit : sous l'impulsion de notre présidente sportive et impliquée, elle aussi, nous continuerons dans cette dynamique en 2019 avec un

budget total de presque 17 millions d'euros auxquels il faut ajouter 800 000 € en investissements. Ce budget conséquent permettra de favoriser l'animation sportive sur tout le territoire et pour tous. Il permettra aussi, mes chers collègues, d'amplifier nos actions pour la jeunesse en aidant nos 4 300 clubs à acquérir du matériel pour la pratique sportive. Plus de 1 million d'euros sont prévus à cet effet. Madame la présidente, mes chers collègues, avec 50% de population qui pratique une activité sportive et avec plus de 400 000 licenciés, ce budget cohérent et efficace permettra à notre département d'être l'un des plus sportifs de France et de faire de notre Provence un département qui gagne. Je tiens à saluer le travail réalisé par mon collègue Thierry SANTELLI dans la préparation de ce budget et son implication dans cette délégation pendant des mois.

M. Jean-Marc PERRIN : Si vous m'autorisez, Madame la Présidente, je bascule sur le budget du patrimoine.

Mme Martine VASSAL : Vous avez bien fait, car je ne vous aurais pas redonné la parole !

- Le rapport n°13 est adopté à l'unanimité.

42.RAPPORT n°41

Budget primitif 2019 : Délégation Patrimoine

M. Jean-Marc PERRIN : Le patrimoine, très rapidement, là aussi, deux mots et trois chiffres, pas plus. L'institution gère presque 850 biens représentant, Mesdames et Messieurs, plus de 1 500 000 m² de surface de bâti. La moitié de nos bâtiments est affectée à l'action sociale et à l'éducation. Avec ces propos et chiffres liminaires, qui ont été raccourcis, vous conviendrez qu'il faut mener une politique patrimoniale dynamique, accompagnée d'une stratégie et ce que nous faisons avec quelques principes clés qui sont : favoriser l'acquisition plutôt que la location – c'est le cas des Maisons du Bel âge ; céder les locaux vides, inutiles et inutilisables, et, permettez-moi de garder celui-ci : exploiter chaque fois que cela est possible ces locaux vides en changeant la destination d'origine. Je ne citerai qu'un exemple, un exemple merveilleux : la reconversion de la Bastide de La Tour d'Arbois pour accueillir 24 gamins en grande difficulté. Voilà une parfaite reconversion que je voulais citer.

Pour conclure, le budget permettra de concrétiser les actions à venir et les opérations entamées. Les principales acquisitions se feront essentiellement pour la DGA Solidarité avec un peu plus de 12 millions d'euros, mais aussi quelques bâtiments administratifs, sans oublier les terrains, les Maisons du Bel âge. Nous estimons à 10 millions les recettes de cession. Je vous prie, mes chers collègues, Madame la Présidente, de bien vouloir adopter le budget 2019 pour la délégation Patrimoine.

- Le rapport n°41 est adopté à l'unanimité.

43.RAPPORT n°42

Compte rendu des décisions prises par l'exécutif en matière de marchés publics au titre de la délégation de compétence accordée par l'assemblée départementale

Mme Martine VASSAL : Sur les rapports, 13, 41 et 42, avez-vous des observations? Pas d'observation. Sur le rapport 42, je vous demande de prendre acte.

Monsieur MORAINÉ, du rapport 43 au rapport 46.

44.RAPPORT n°43

Compte rendu à l'assemblée de l'exercice pour la Présidente du Conseil départemental de la compétence qui lui a été déléguée en matière de décision d'ester en justice.

M. Yves MORAINÉ : Des rapports techniques, Madame la Présidente, qui ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission.

Mme Martine VASSAL : Merci, Monsieur MORAINÉ. Sur le 43, je vous demande d'en prendre acte ; sur le 44, je ne participerai pas au vote.

45.RAPPORT n°44

Prise en charge des dépenses engagées par la Présidente du Conseil départemental dans l'exercice de représentation du Département

- Le rapport n°44 est adopté à l'unanimité.

Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

46.RAPPORT n°45

Budget primitif 2019 : Dépenses de fonctionnement des groupes d'élus pour l'année 2019.

- Le rapport n°45 est adopté à l'unanimité.

47.RAPPORT n°46

Indemnités de fonction des Conseillers départementaux des Bouches-du-Rhône. Actualisation 2019.

- Le rapport n°46 est adopté à l'unanimité.

Mme Martine VASSAL : Madame CALLET, le 47 ?

48.RAPPORT n°47

Budget primitif 2019 : Délégation des systèmes d'information et des services numériques

Mme Marie-Pierre CALLET : Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord, mes chers collègues, juste pour vous dire à quel point le numérique est important dans notre ville – je ne citerai pas là où il se trouve, car il se trouve partout. Juste pour vous dire que cette année, le budget 2019 sera de 34 296 000 euros, dont 21 728 000 en investissement, il y a 4,4% de plus, et 12 568 000 € en fonctionnement. Je remercie les équipes, car elles ont fait -2,5%, ils ont tenu leur engagement budgétaire demandé. Madame la Présidente, merci de votre confiance.

Mme Martine VASSAL : Merci, Madame CALLET. Sur le 47, des demandes d'intervention ? Pas de demande d'intervention.

- Le rapport n°47 est adopté à l'unanimité.

Rapports 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, je vous demande d'en prendre acte.

49.RAPPORT n°48 :

Rapport annuel des représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône administrateurs de la SEM 13 DÉVELOPPEMENT – Exercice 2017.

50.RAPPORT n°49 :

Rapport annuel des représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône administrateurs de la SEM 13 DÉVELOPPEMENT – Exercice 2016.

51.RAPPORT n°50 :

Rapport annuel des représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône administrateurs de la SPL TERRA 13 – Exercice 2017.

52.RAPPORT n°51 :

Rapport annuel des représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône administrateurs de la SPL TERRA 13 – Exercice 2016.

53.RAPPORT n°52

Rapport annuel des représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône administrateurs de la SEMIDEP – Exercice 2017.

54.RAPPORT n°53 :

Rapport annuel des représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône administrateurs de la SEMAGORA – Exercice 2017.

55.RAPPORT n°54 :

Rapport annuel des représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône administrateurs de la Société du canal de Provence – Exercice 2017.

Mme Martine VASSAL : Madame GUARINO, sur le 55 et 56.

56.RAPPORT n°55 :

« La Provence dans mon assiette » - rapport-cadre relatif à la restauration scolaire.

Mme Valérie GUARINO : Merci, Madame la Présidente, malgré une compétence quand même obligatoire, et une très belle délégation, je vais être très synthétique et je vais englober dans mon budget « la Provence dans mon assiette » qui est un rapport-cadre.

En 2019, le Département poursuit et amplifie la mise en œuvre de ce plan puisqu'il consacrera hors masse salariale plus de 178 millions d'euros de crédits de paiement à sa politique éducative, contre 139 millions en 2018. Il s'agit là, je le répète, d'un choix politique fort, dans un contexte pourtant contraint pour les finances publiques.

Mme Martine VASSAL : Sur les 55 et 56, pas de demande d'intervention (Pas de demande)?

- Le rapport n°55 est adopté à l'unanimité.

57.RAPPORT n°56 :

Budget primitif 2019 : Délégation collègues

- Le rapport n°56 est adopté à l'unanimité.

Monsieur LIMOUSIN et Monsieur VIGOUROUX ne prennent pas part au vote.

Mme Martine VASSAL : Madame BARTHÉLEMY, sur la délégation à la Politique de la ville.

58.RAPPORT n°57

Budget primitif 2019 : Délégation à la Politique de la ville

Mme Sylvia BARTHÉLEMY : Oui, Présidente, en style télégraphique, puisque certains de nos collègues n'ont pas respecté la règle que vous aviez imposée pourtant et après, nous sommes obligés de présenter nos délégations...

Mme Martine VASSAL : L'année prochaine, nous inversons !

Mme Sylvia BARTHÉLEMY : Je râle, parce qu'il faut râler ! 2 399 000 € en crédits de paiement pour la section de fonctionnement, 1 500 000 € pour la section d'investissement : c'est le budget de la politique de la ville toujours au titre des contrats de ville puisque nous les avons signés, il y en a huit sur notre territoire départemental. Nous apportons le soutien qu'il faut en fonctionnement et en investissement aux associations, aux structures et aux actions diverses dans ces quartiers prioritaires ou en politique de la ville, dans des quartiers qui ne sont pas prioritaires, mais en quartiers de veille.

Mme Martine VASSAL : Merci, Madame BARTHÉLEMY. Pas de demande d'intervention ? (*Pas de demande*).

- Le rapport n°57 est adopté.

Les élus du Groupe Communiste et Partenaires s'abstiennent.

Sur le 58, M. LIMOUSIN.

59.RAPPORT n°58

Budget primitif 2019 : Délégation Agriculture

M. Lucien LIMOUSIN : Merci, Madame la Présidente, c'est pour vous présenter un budget qui s'établira à 10 400 000 € pratiquement comme l'année précédente, et avec comme priorité faciliter l'accès au foncier, améliorer les conditions de prévention et de lutte contre les incendies, relancer notre politique de soutien à l'installation de jeunes créateurs et en faveur de la production bio, protéger nos exploitations contre les risques sanitaires, avec l'appui de notre laboratoire départemental et poursuivre avec Marie-Pierre CALLET notre politique de promotion des produits du terroir, cuvée départementale, Salon des agricultures et enfin développer l'approvisionnement local en circuit court. Voilà, Madame la Présidente, je propose que l'on vote pour ce rapport.

Mme Martine VASSAL : Merci, Monsieur LIMOUSIN. Pas de demande d'intervention ? (*Pas de demande*).

- Le rapport n°58 est adopté à l'unanimité.

60.RAPPORT n°59

Provision pour risques financiers – Exercice 2019

Mme Martine VASSAL : Avez-vous des questions sur le rapport 59? Pas de question particulière.

- Le rapport n°59 est adopté à l'unanimité.

Nous passons au budget primitif.

61. RAPPORT n°60

Budget primitif pour l'exercice 2019

M. Didier RÉAULT : Madame la Présidente, chers collègues, nous allons faire vite, car l'ensemble de mes collègues dans leurs exposés ont parlé des dépenses. Je pense que vous les avez toutes constatées, notamment en fonctionnement et en investissement. Il faut savoir que ces dépenses ont une progression aujourd'hui d'environ +3,7% pour un budget global de 2 141 000 000€, ce qui représente une augmentation de dépenses de fonctionnement de 71 millions. En face, nous inscrivons effectivement des recettes pour 2 333 000 000, en progression de +2,3%, ce qui représente 53 millions d'euros de recettes supplémentaires. À noter, et je ne parlerai que du volet recettes et je pense que c'est quand même un minimum important, que nous avons un volume de fiscalité directe de 630 millions d'euros, composés de la taxe sur le foncier bâti sur la CVAE (constitution sur la valeur ajoutée des entreprises), une fiscalité indirecte qui représente plus d'un milliard d'euros et qui est notamment constituée des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) qui sont en forte hausse. C'est la seule recette dynamique que nous ayons véritablement pour la constitution de ce budget. Sur les autres recettes, on parlera de l'investissement : on a une recette d'investissement qui est à 47 millions d'euros, en baisse d'environ -27%, et notamment due au fonds de compensation de la TVA qui baisse, lui, de 25 à 19 millions d'euros. Je vais vite pour vous dire que nous continuons à maintenir nos objectifs pour ce budget, c'est-à-dire une règle d'or : pas d'augmentation d'impôts. Une fois de plus, nous maintenons notre taux de taxe foncière, nous maîtrisons nos dépenses de moyens généraux à une augmentation de +2,2% ; nous valorisons des investissements comme vous vous y étiez engagés, notamment sur des investissements structurants pour la Métropole, et nous rajoutons donc, comme nous l'avions dit, sur les orientations budgétaires 100 millions d'euros par an sur trois ans pour la Métropole sur des investissements structurants. Nous sommes déjà en train de discuter avec les services de la Métropole et nos collègues de la Métropole pour voir comment le Département peut investir auprès de la collectivité Métropole pour que les crédits des uns et des autres soient maximisés dans une meilleure cohérence des politiques publiques. Enfin, nous maintenons l'ensemble de nos engagements pluriannuels avec un volume d'autorisations de programme (AP) qui

restent à financer à 2 milliards d'euros. Nous aurons cette année des AP qui seront renouvelés pour 630 millions d'euros, comme nous nous étions engagés. Nous aurons à peu près 657 millions d'euros de crédits de paiement en investissement.

C'est un budget qui n'a pas été forcément facile à monter, mais qui se révèle ambitieux, sécurisé. Je vous rappelle que l'agence de notation qui nous suit, Fitch, nous a encore accordé la meilleure note que nous pouvons obtenir grâce à la bonne gouvernance de cette institution, Madame la Présidente, et je souhaite vous en remercier, remercier l'ensemble des collègues qui ont fait les efforts, et puis surtout, un travail de la Direction des Finances qui se fait au plus près et qui m'assiste journallement dans cette mission. Je souhaite aussi les remercier parce que ce n'est pas un travail facile. Merci à tous et j'espère que vous voterez bien ce budget.

Mme Martine VASSAL : Merci, Monsieur RÉAULT. Sur les demandes d'intervention, j'ai M. KOUKAS, M. RAIMONDI, Mme SPORTIELLO. Pas d'autre demande d'intervention ? Monsieur KOUKAS, vous avez la parole.

M. Nicolas KOUKAS : Merci, Madame la Présidente, j'avais prévu de tenir 35 minutes, je vais être obligé de réduire 34 ! De manière sérieuse, je vais être relativement bref. J'ai réduit l'intervention puisque ce débat arrive maintenant tardivement. C'est un débat d'ailleurs qui se tient, et nous avons été plusieurs d'entre nous à le dire aujourd'hui, dans un climat social qui est compliqué, dégradé, et qui nous oblige aussi à tenir compte de cette crise dans les choix que nous allons faire et que nous faisons ce soir. Les mobilisations de ces derniers jours témoignent d'une forte demande de revalorisation du pouvoir d'achat, de pouvoir vivre dignement en assurant les dépenses du quotidien, et pour ce qui nous concerne, nous pensons que les compétences du Département des Bouches-du-Rhône peuvent y participer. On le voit : ce ne sont pas les mesures qui ont été annoncées par le Président de la République il y a quelques jours qui font baisser la détermination de la mobilisation sociale.

Dans mon canton, comme dans beaucoup de cantons, les échanges que nous avons pu avoir sont parfois vifs, sont parfois aussi constructifs, mais tous ces citoyens sont déterminés. Ils veulent tout simplement vivre mieux et avoir une égalité de traitement. Nous sommes des élus directement interrogés sur notre rôle et sur le

sentiment aussi d'impunité qui est largement partagé. Nous devons donc dire haut et fort et montrer que nous sommes aussi à leur côté et que nous voulons participer à l'amélioration de la vie de tous. D'ailleurs, la Fondation Abbé Pierre le soulignait encore il y a quelques jours : la période d'instabilité majeure dans laquelle nous nous trouvons donne lieu à un vigoureux débat autour des inégalités de richesse qui se creusent depuis des années, sans sursaut de la classe politique, malgré leur caractère indécent. Je cite la Fondation : il recoupe la question de l'accentuation de la grande pauvreté qui, elle, laisse en état de survie et sans perspective, une part importante de nos concitoyens, au point que l'on finit par s'habituer à voir malheureusement des personnes, parfois même accompagnées d'enfants, vivre à la rue.

Dans ce cadre, notre collectivité reste l'échelon de la solidarité des politiques sociales de proximité dont nous avons et vous avez la responsabilité de répondre à cette souffrance, ce qu'avait dit d'ailleurs, lors du rapport d'orientation budgétaire, mon collègue Gérard FRAU qui avait souligné la situation saine et aussi nos marges de manœuvre qui étaient aussi importantes, et cela, malgré les coups portés par l'État, les coups qui se poursuivent avec une baisse de dotation, que ce soit la DGF (dotation générale de fonctionnement), de 2 millions d'euros, et la dotation de compensation de la taxe professionnelle, et aussi, comme le vivent beaucoup de maires et de conseillers dans leur commune, des difficultés que rencontrent les maires pour boucler leur budget. Malgré cela, nous sommes en capacité, comme l'a dit d'ailleurs le Rapporteur du Budget et nous nous en félicitons, de ne pas augmenter les impôts grâce à l'augmentation des droits de mutation à titre onéreux, et c'est tant mieux pour le pouvoir d'achat. Tout cela nous impose d'être ambitieux et de répondre aussi aux besoins des populations, en particulier, des plus précaires qui sont au cœur de nos interventions.

Avec les élus de mon groupe, nous notons les progressions sur l'ensemble des secteurs puisque les dépenses de fonctionnement augmentent, que ce soit sur l'insertion, que ce soit sur le Bel âge, que ce soit sur le handicap, que ce soit encore sur la santé et l'enfance, mais nous pouvons aussi, et c'est dans notre rôle et dans la place que nous occupons, constater aussi qu'il n'y a parfois peut-être pas assez

d'augmentation ou pas d'augmentation au niveau de l'APA qui reste en dessous de 20 € alors que le guide des bonnes pratiques de l'aide à domicile du ministère des affaires sociales qui est notre référentiel pour le contrôle des acteurs, préconise que le tarif ne soit pas inférieur à celui de la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), alors que notre département est largement en dessous et que les associations de l'aide à domicile, avec des tarifs versés trop bas et la suppression parfois des contrats aidés sont au bord de l'explosion et des centaines d'emplois sont aussi en jeu. C'est tout un pan de l'économie sociale et solidaire qui est aussi menacé. Il y a aussi des inquiétudes concernant le budget des centres sociaux ou celui encore de la Politique de la Ville qui sont aussi en baisse. Ce sont des secteurs qui interviennent aussi dans les quartiers, et notamment dans les quartiers les plus précaires. Concernant les centres sociaux, ce sont particulièrement les projets qui sont écrêtés. Monsieur le Rapporteur du Budget, vous le savez comme moi : ces projets, c'est du lien social à travers leur accueil, des propositions de services et d'activités et leur capacité à faire émerger des difficultés et des problèmes, des projets et des solutions. Les centres sociaux dialoguent avec les habitants au quotidien. Ils agissent avec eux sur des questions importantes pour eux, mais sont aussi des interlocuteurs des collectivités et des institutions.

Enfin, nous sommes aussi inquiets, et M. VIGOUROUX le disait tout à l'heure, sur le sort qui est parfois réservé aux associations, que ce soit, comme l'avait dit M. VIGOUROUX, la culture, mais c'est aussi parfois (Protestations dans la salle). Je réduis, mais c'est aussi important de parler d'un sujet comme le budget. Excusez-moi d'insister ! Plus vous allez me dire que je suis long, plus je vais être plus long ! Sur la culture ou le sport et les domaines départementaux, nous considérons que cette politique ne favorise pas le tissu associatif et fragilise aussi des solidarités locales que les associations maintiennent encore avec des difficultés. Nous devons donc mêler nos actions, comme nous l'avons fait souvent et comme l'avons proposé, à l'exigence que chacun assume ses responsabilités, qu'il s'agisse de l'État, qu'il s'agisse de la Métropole, de la Région, mais aussi de la CAF, de Pôle Emploi et de l'ensemble des services de l'État. Sachez que si vous prenez des initiatives, et vous en avez pris, nous avons noté un certain nombre de budgets, nous serons toujours aussi à vos côtés.

Il y a aussi beaucoup d'inquiétudes, et elles sont partagées, concernant le devenir institutionnel et notamment les incertitudes qui sont liées aussi à la Métropole ou fusion avec le reste du Département et notamment les 29 communes. Je sais aussi que c'est un sujet qui vous préoccupe beaucoup.

Voilà ce que je voulais dire de manière très rapide, Madame la Présidente, mais je pense que c'était aussi important de pouvoir insister.

Mme Martine VASSAL : Merci, Monsieur KOUKAS. Monsieur RAIMONDI ?

M. René RAIMONDI : Il n'est jamais trop long ! Madame la Présidente, Monsieur le Rapporteur du budget, chers collègues, il y a presque deux mois, j'évoquais certaines réserves de forme relative à la présentation du ROB, réserves que M. RÉAULT avait levées en forme de boutade. Le caractère lapidaire du document faisait appel, selon mon collègue, à mes capacités à trouver à la fois l'esprit et le détail dans un document très court, il est vrai, accompagné de quelques annexes. Je dois donc de nouveau mobiliser ces capacités pour, à partir d'une étroite fenêtre de huit pages, ouvrir un champ immense de 2,9 milliards d'euros. Je note toutefois le très léger effort effectué depuis les cinq pages de présentation du budget 2018. Ce préambule devient un classique des interventions de notre groupe sur le budget et je le quitte là pour évoquer les questions de fond.

La dette tout d'abord. Les années passant, depuis 2015, il nous est plus aisé d'analyser votre gouvernance sur le fond, d'appuyer notre réflexion sur vos actions et non des intentions ou des déclarations. Je me souviens, bien entendu, de l'installation de la nouvelle majorité et d'un examen très critique de la gestion passée sur la forme et sur le fond. Pourtant, la rupture ne me semble pas si évidente. Vous critiquiez en particulier la progression de l'endettement, ce qui pourrait se concevoir si la réalité n'était pas si entêtée, car la prospective détaillée par le rapport concernant la dette sur la période 2017-2021, rapportée à la situation de l'endettement au 31 décembre 2015, fait apparaître un doublement de l'endettement du Conseil départemental au cours du mandat. Un courrier du 14 mars 2016 faisait état, sous la plume du vice-président en charge des finances, d'un emprunt maîtrisé à hauteur de 200 millions d'euros. Or, cette même prospective annonce des flux de dette respectivement de 250 et 300 millions d'euros en 2020 et 2021. Vous

comprendrez donc aisément que notre groupe pointe cette dissonance tout en s'interrogeant sur la gestion de la majorité et sur la nature des voies d'eau ayant entraîné ce recours massif à l'emprunt. Nous ne parlons pas de naufrage, entendons-nous bien, mais d'un tangage vers l'endettement dont nous aimerions connaître les causes.

La loi de programmation ensuite. Je quitte la métaphore maritime pour lire le BP à l'aune de la loi de programmation des financements publics 2018-2022, sujet qui occupe nos discussions depuis plusieurs mois. Le BP 2019 fait apparaître une dynamique des dépenses de fonctionnement de 3,7% entre 2018 et 2022. Je réitère, bien entendu, mes remarques d'octobre pour souligner la contradiction avec les objectifs fixés par le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui fixe à 1,2 la dynamique maximale annuelle des dépenses de fonctionnement et qui ordonne une réduction de 2,6% sur le besoin d'investissement. Cette dynamique a été trois fois supérieure à ce qu'autorise la loi, ce qui correspond à un dépassement de plus de 50 millions d'euros, et donc, une pénalité financière potentielle de 50 millions d'euros sur les recettes fiscales 2020. Trois questions dès lors : l'exécutif départemental entend-il durablement s'inscrire contre les dispositions de la loi ? Ne craint-il pas la baisse des dotations qui concernerait les collectivités ne respectant pas les objectifs qui lui seront fixés par le préfet ? Enfin, pouvons-nous être informés de l'évaluation de la pénalité financière qui pourrait être infligée au Département en 2019 du fait du non-respect de la contractualisation 2018 et des sommes qui ont été inscrites en 2019 pour financer cette réduction de recettes ? Ces questions visent la santé de notre institution et la cohérence de sa gouvernance. Vous savez que sur le fond, j'interprète la contractualisation pour ce qu'elle est, à savoir un marché de dupes qui n'a de contrat que le nom. Votre motion emportait le refus et nous l'avons votée. Pour autant, il nous faut avancer dans la clarté et la maîtrise. C'est ce que nous appelons de nos vœux aujourd'hui. Il n'échappe à personne que nous traversons une crise institutionnelle qui place les élus territoriaux entre de nombreux feux : celui du rejet global des institutions, celui aussi de la recentralisation et de la perte d'autonomie locale. Ces combats-là, les nôtres, sont souvent marqués par l'âpreté et par un sentiment d'ingratitude, parfois d'injustice.

France 3 Dimanche en politique évoquera après-demain le ras-le-bol ressenti en particulier par les maires et j'y livrerai au micro de Thierry BEZER des éléments de réflexion plus poussée. Nous sommes regardés plus que jamais. Nos stratégies et nos décisions sont passées au crible. Soyons donc clairs, cohérents et responsables. N'oublions pas également la vocation première du Département qui est celle de la proximité, de la solidarité, du maillage humain et territorial. C'est elle qui, in fine, gardera le fil tendu avec nos populations et avec l'esprit même de notre engagement.

Mme Josette SPORTIELLO : Madame la Présidente, Monsieur le Rapporteur général du Budget, chers collègues, ce budget 2019 n'est guère différent des précédents. Vous pilotez une des toutes premières collectivités françaises dont les ratios structurels sont sains et qui ne connaît pas ce que l'on pourrait appeler des problèmes de fin de mois. Car l'institution que vous dirigez depuis 2015, vous l'avez trouvée en ordre de marche, bien tenue et longtemps assise sur un tas d'or. Et pourtant, la lecture attentive du budget 2019 n'annonce aucune révolution et traduit un réel conservatisme dans ses objectifs. Votre méthode, c'est l'efficacité, Madame la Présidente. Vous le proclamez partout, mais si l'on regarde d'un peu plus près le budget départemental 2019, votre méthode serait plutôt la communication, et votre moyen d'action, l'emprunt. Le résultat est une baisse conséquente des recettes propres d'investissement, de l'épargne nette et de la capacité d'autofinancement. La part de l'emprunt est portée à 70,6% de la structure de financement des investissements et le stock d'autorisations de programme à près de 6 milliards d'euros. Nous avons là un budget d'affichage, notamment sur l'investissement. En cela, il est très politique, mais il ne dit pas que le Département s'endette, lentement mais sûrement, et qu'il est bien obligé de le faire, car beaucoup de promesses doivent être honorées. Le Département s'endette et augmente ses charges de structure, notamment les dépenses de fonctionnement, dont les ressources humaines et les moyens généraux.

Certes, les ratios comparatifs avec les départements de même strate restent à notre avantage, mais ils révèlent tout de même certains signes d'inquiétude. Nous sommes riches au regard de notre potentiel fiscal par habitant : 633 millions d'euros, mais

aussi très dépensiers. Nous dépensons en fonctionnement davantage que les autres départements comparables : 1 012 € par habitant, contre 871 €. Certes, nous nous équipons davantage, 145 € par habitant contre 105€, mais au prix d'une fiscalité supérieure en produits à la moyenne nationale, et nous parvenons à un taux d'endettement assez faible jusqu'à présent. Quant à la dotation globale de fonctionnement, contrairement à ce qui se dit sur le désengagement de l'État, elle est supérieure à la moyenne. Vous disposiez jusqu'à présent d'une puissance de feu redoutable, mais vous entrez dans une phase de dégradation et d'incertitude, incertitude financière, institutionnelle et politique. En 2019, l'épargne brute de 198 millions d'euros se dégrade par rapport aux années précédentes. 215 millions d'euros en 2018, mais 288 millions en 2016, et 304 millions d'euros en 2015. Si l'on prend le seul ratio d'endettement, fierté du Département, sur cette trajectoire, il passera en six ans de 388 € par habitant à 686 € par habitant, et entre 2015, date de votre arrivée, et 2018, l'encours de la dette sera passé de 650 millions d'euros à 850 millions d'euros, et la courbe ne faiblit pas. Avec la fusion prévisible avec la Métropole, dont la capacité d'investissement est très faible et l'épargne est déjà largement dégradée, on peut donc nourrir de légitimes inquiétudes.

Néanmoins, un point est indéniable : les dépenses de solidarité augmentent et il serait malhonnête de ne pas le souligner, car c'est toujours là qu'il faut revenir. La protection des plus fragiles et des plus isolés est la compétence majeure, la raison, l'ADN de notre institution. Oui, le département reste la collectivité chef de file des politiques de solidarité, cette solidarité qui doit, ou plutôt qui devrait offrir à l'ensemble de notre population un bouclier social à la hauteur de cette exigence. Je dis « qui devrait », car si les dépenses augmentent, cela ne justifie en rien que l'on fait davantage et mieux. RSA, APA, PCH (prestation de compensation du handicap), PMI (protection maternelle et infantile), l'institution se conforme aux obligations qui sont les siennes, ni plus ni moins. Je ne reviendrai ni sur la suppression de la prime de Noël pour les bénéficiaires du RSA ni sur la suppression de la gratuité des transports en commun pour ce même public. Les mineurs non accompagnés, je n'y reviendrai pas non plus, tout comme les problèmes récurrents que connaissent dans nos quartiers les Maisons départementales de la Solidarité. Je redirai par contre que ces postures, que ces problèmes jamais résolus, ne sont pas neutres, mais qu'ils

contribuent à entretenir un recul du consentement à la solidarité. Le rapport 10 examiné ce matin et mettant en œuvre le dispositif de bénévolat pour les bénéficiaires du RSA en apporte la preuve. Du bénévolat pour des sans-emploi ! Il fallait y penser... Où est la politique volontariste en matière de réinsertion ? On nous parle de bénévolat librement consenti, mais le mot « sanction » apparaît bien dans le corps du rapport, un texte flou, imprécis qui laisse prise à toutes les interrogations. Et si c'était ce mot, ce petit mot « sanction » le cœur même du rapport ? Et si c'était ce mot sanction qui peu à peu venait remplacer le mot « solidarité » ?

Une solidarité, par contre, très active : c'est celle du Département à l'égard des communes. 140 millions d'aide aux communes ! 255 millions d'autorisations de programme nouvelles ! Le Département, comme la Métropole, redistribue généreusement aux communes membres. On n'a pas fini de financer les ronds-points, les salles des fêtes et les places de village ! Mais vous êtes aussi, il faut le dire, Madame, très généreuse avec Marseille et nous nous en félicitons. Je vous sens un peu respirer... 50 millions d'euros en plus pour ce seul budget, ce n'est pas rien ! 50 millions supplémentaires au bénéfice de Marseille dont les habitants, permettez-moi de le rappeler, sont ceux auxquels notre institution consacre le moins d'argent : 37 € par an et par habitant en moyenne. Autant dire rien, en comparaison de ce que perçoivent certaines villes prospères qui ont déjà souvent plus que le nécessaire et on leur donne encore et encore. Est-ce cela la vraie solidarité ? Un budget, cela traduit aussi et peut-être avant tout des méthodes et des priorités. Ces méthodes, ces priorités, le temps que nous vivons exigent qu'elles changent du tout au tout ! Face aux défis que nous devons relever pour répondre aux fractures sociales et territoriales, ne faut-il pas repenser collectivement ces politiques, les asseoir sur de réels critères ? Décider, par exemple, de faire de l'aide aux communes un véritable outil de planification, d'aménagement, de solidarité territoriale ? De même, nos aides généreuses à la Ville de Marseille n'ont-elles jamais servi à combattre le logement indigne ? Certes, non, mais nous avons entendu, notamment lors de la dernière séance du conseil de la Métropole, à la fois les grandes lignes de votre plan ambitieux et les propositions venues de votre opposition que vous avez bien voulu prendre en compte. Aujourd'hui, nous attendons de voir. Nous serons vigilants, exigeants, mais aussi responsables et nous jugerons

sur les actes. Néanmoins, on peut noter que dans ce BP 2019, l'habitat indigne n'apparaît pas. L'urgence est absente et la solidarité immédiate n'est pas lisible, mais il faut espérer que la DM1 (décision modificative N°1) va rectifier cela.

Enfin, dans ce budget, il y a peu pour l'écologie et la transition énergétique : un peu plus de 1 million d'euros en investissement, c'est dramatiquement bas à l'heure où vous annoncez votre Agenda environnemental. Deux mots encore sur la vie locale, et plus précisément sur le soutien au monde associatif. Son budget parvient à se maintenir tant bien que mal, mais la part belle est faite à tout ce qui relève du haut niveau, au prétendu tel. C'est un mal généralisé qui voit l'ensemble des aides aux associations de terrain, culture populaire, sport, hébergement d'urgence ou encore lutte contre la pauvreté, se réduire comme peau de chagrin.

Madame la Présidente, pour nous, un budget est un devoir de solidarité, surtout s'il s'élabore sur fond de misère sociale et d'interpellation citoyenne comme c'est le cas aujourd'hui. Un budget engage notre responsabilité collective. L'actualité tant marseillaise que nationale ou européenne nous incite à beaucoup d'écoute et de rigueur dans l'utilisation des dépenses publiques. Voilà pourquoi nous avons du mal à voir de la cohérence dans ce budget, à voir une véritable ligne directrice.

Mme Martine VASSAL : Madame BARTHÉLEMY, je vous demande deux minutes, nous allons passer au vote. Si chacun peut attendre la fin des interventions, je sais que tout le monde a des agendas. Nous avons un quorum à respecter, donc merci de bien vouloir attendre deux minutes. Allez-y, Madame SPORTIELLO.

Mme Josette SPORTIELLO : Voilà pourquoi nous avons du mal à voir de la cohérence dans ce budget, à voir une véritable ligne directrice, si ce n'est, et nous le déplorons, le maintien d'une seule logique de guichet payeur. Je vous remercie.

Mme Martine VASSAL : Monsieur RÉAULT, s'il vous plaît.

M. Didier RÉAULT : Madame la Présidente, d'abord dire à nos collègues que la solidarité, je le rappelle, est le cœur de métier du Conseil départemental. Il constitue à peu près les deux tiers des dépenses de fonctionnement. Je vous le rappelle : à peu près 1,4 milliard d'euros sont dépensés dans ces sujets-là.

Deuxièmement, pour répondre à M. KOUKAS et à Mme SPORTIELLO, quand on augmente les forfaits APA, quand on augmente les forfaits PCH, quand on recrute 300 emplois aidés qui sont abandonnés par l'État et qu'on les recrute à plein temps dans les collèges parce que nous en avons besoin, c'est aussi une politique de l'emploi, c'est aussi une politique de création de pouvoir d'achat pour des gens qui en avaient si peu.

Quand on est sur des solutions qui permettent de réinsérer un certain nombre de personnes, de les guider sur le retour à l'emploi, d'aller vers des investissements qui permettront une plus forte mobilité pour retrouver un emploi, c'est aussi cela que nous favorisons, c'est-à-dire le retour à un pouvoir d'achat augmenté grâce au retour à l'emploi. C'est cela qui compte ! Ce n'est pas l'augmentation des prestations sociales qui fait que les gens se trouvent avec un pouvoir d'achat plus important ; c'est parce qu'ils retrouvent du travail. C'est parce que le nombre de bénéficiaires du RSA baissera dans ce département que le pouvoir d'achat global sera augmenté. Nous ne sommes donc pas sur cette logique-là, nous ne sommes pas sur votre logique qui a été celle des socialistes pendant des années et des gens de gauche pendant des années, c'est-à-dire qu'il fallait tout le temps augmenter les prestations sociales. Ce qu'il faut faire, c'est que la population, que les gens retrouvent un pouvoir d'achat grâce à leur travail. Ce qui est aujourd'hui en débat dans la société, vous l'avez bien compris : les gens ne nous demandent pas des prestations sociales. Ils souhaitent que les impôts soient mieux utilisés pour qu'il y ait un vrai retour à l'emploi. Ils souhaitent que l'impôt baisse éventuellement si le service n'est pas rendu. C'est cela qu'il faut imaginer ! Aujourd'hui, s'agissant du pouvoir d'achat, ils ne nous demandent pas l'augmentation des prestations sociales ; ils disent « On est trop taxés ! ». Aujourd'hui, nous n'augmentons pas les impôts ; nous gardons les politiques publiques qui sont innovantes, qui sont ambitieuses et qui sont toutes guidées par une seule chose : c'est favoriser l'emploi, la création de richesses dans ce département. (*Applaudissements*). On le sait parfaitement : ce qui motive tout cela, c'est l'attractivité, c'est l'aide aux entreprises, c'est la mobilité pour tous ceux qui doivent se déplacer dans ce département et trouver un emploi. C'est notre priorité de développement, ici, au Département, même si nous n'avons pas la compétence

économique, mais surtout à la Métropole parce que nous aidons beaucoup la Métropole.

Je vais répondre à M. RAIMONDI : en gros, il fait un peu Jacqueline GOURAULT. Mais où passe notre pognon ? En gros, c'est cela que vous nous avez dit, mais je vais vous le dire. Je vais vous dire, l'emprunt que nous faisons, pourquoi nous le faisons. C'est très, très simple ! Je reprendrai tout ce que nous avons comme volume d'autorisations de programme. C'est aussi une réponse à Mme SPORTIELLO : on inscrit 255 millions d'euros d'AP nouvelles cette année, 100 millions par le partenariat métropolitain, 50 millions pour la Ville de Marseille, 45 millions pour les contrats d'aménagement et de développement, 25 millions pour les travaux de proximité, 8 millions pour les aides exceptionnelles, 6,9 millions pour le fonds d'aide au développement local, 5 millions pour l'aide aux particuliers pour l'acquisition de véhicules propres – nous ne faisons pas qu'un million pour le développement durable ! – 2,5 millions pour le plan Énergie Climat 2,5 millions pour les équipements de vidéoprotection, 2,2 millions pour l'aide aux acquisitions foncières immobilières, 1,5 million pour l'accessibilité au service public des personnes à mobilité réduite. Pour tout cela, nous mettons 140 millions d'euros de crédits de paiement pour assurer ces investissements-là. Voilà où cela passe, l'argent d'emprunt ! Et ce n'est pas avec notre épargne, effectivement, Madame SPORTIELLO, vous avez raison ! Notre épargne baisse, mais pourquoi baisse-t-elle ? – Parce que l'État nous baisse nos recettes très clairement et que l'activité économique dans ce département n'est pas suffisamment importante pour que nous ayons des recettes aussi dynamiques que les DMTO. Donc, oui, et en plus, nous avons des dépenses sociales qui augmentent, qui sont augmentées soit au niveau réglementaire, soit au niveau de notre volonté propre. Donc, effectivement, l'épargne baisse, et donc, nous compensons, effectivement, par un recours à l'emprunt qui ne pose pas un problème particulier dans la qualité de la notation que nous avons, par exemple, de Fitch qui nous dit que certes, l'emprunt augmente, mais qu'il est soutenable et qu'il sera dans les clous en 2021. Donc, oui, nous faisons le pari de l'emprunt, mais pas de l'emprunt pour saupoudrer ; de l'emprunt sur des engagements structurants, sur des projets d'investissement. Lorsqu'on dit qu'on va mettre 100 millions d'euros pour aider la Métropole, notamment dans le plan mobilité, c'est 100 millions d'euros par an, ce

n'est pas rien et c'est surtout des investissements structurants. Vous nous dites « On saupoudre, on aide les communes comme ça, un peu comme on veut, sur des placettes, des fontaines, etc. » Pas du tout ! Nous sommes sur des réflexions véritablement structurantes sur des territoires qui sont identifiés avec les élus locaux. Quel est le maire ici, quel est le maire dans le département qui va se plaindre des aides que nous pouvons apporter en investissement aux communes ? Quels sont ceux qui ne se plaignent pas quand ce n'est pas suffisant sur leur canton en investissement ? Quel est celui qui se plaint : « J'en ai trop sur mon canton ! » ? – Personne ! À un moment donné, il faut assumer et la cohérence n'est pas chez vous, mais elle est chez nous. (*Applaudissements*). La cohérence, je vais vous l'expliquer : ce sont des objectifs qui vont vers l'avenir, qui nécessitent de l'emprunt, là aussi parce que l'État est incapable d'investir, de mettre ne serait-ce que 10 millions d'euros sur un plan Transport de la Métropole. C'est nous qui mettons l'argent ! C'est le Département, ici, qui met l'argent parce qu'il y a eu des engagements qui ont été pris, que la Présidente a décidé de s'investir largement sur la Métropole sur des projets structurants, et que c'est nous qui les finançons. On me dit parfois : « Il existe une banque du territoire. » Savez-vous qui est la banque du territoire ? C'est le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ! (*Applaudissements*).

Mme Martine VASSAL : Merci, Monsieur RÉAULT. Tout d'abord, merci pour avoir fait cet exercice, avec l'ensemble des services, et aussi l'ensemble des élus qui ont présenté avec beaucoup de passion, chacun et chacune, leur délégation. Je crois que cela prouve bien l'implication que je vous avais demandée au départ, c'est-à-dire que quand vous avez une délégation, vous y allez à fond, et je tenais à vous féliciter parce que c'est vraiment ce que l'on ressent aujourd'hui. Je pense que pour un budget comme le nôtre, six heures de débat, ce n'est pas énorme dans la vie d'une institution. Merci pour la qualité de ces débats.

Je ne reviendrai pas sur l'aide aux communes. Je crois qu'entre la séance d'hier, à la Métropole, et la séance d'aujourd'hui, à part ceux qui n'ont pas très bien compris à quoi servait l'aide aux communes – nous pouvons faire une petite formation, si vous le souhaitez, on demandera éventuellement à l'ATD (Agence Technique Départementale) de le faire – je crois que l'utilité a été prouvée. Le désengagement

de l'État, M. RÉAULT vient de vous le dire, est net et précis. Nous faisons avec et heureusement que le Département est là. Pour combien de temps ? – Je n'en sais rien. J'ai rendez-vous avec le Premier ministre la semaine prochaine ; j'en saurai un peu plus, je l'espère, au moins sur le planning, et j'espère savoir à quelle sauce nous allons être mangés.

Certains se plaignent, notamment votre groupe, Madame SPORTIELLO. Aujourd'hui, vous êtes en train d'encenser le fait que nous avons mis 100 millions, dont 50 millions sur Marseille. Je ne vais pas vous retourner encore le couteau dans la plaie. Heureusement que nous les mettons, parce que, comme cela vous a été rappelé déjà ce matin, si cela avait été mis sur les années précédentes, nous ne serions pas aujourd'hui dans cet état. En 2016, vous aviez voté contre les 100 millions ; je crois qu'aujourd'hui, vous êtes pour. C'est l'évolution, je la note et j'en suis ravie.

En tout cas, je peux vous dire, mes chers collègues, que je pense que les débats d'aujourd'hui ont prouvé une seule chose, c'est qu'il n'existe pas véritablement de bonheur sans amnésie totale. C'est vrai que je vous souhaite, Madame et l'ensemble de votre groupe, d'être très heureux. Je comprends maintenant mieux votre amnésie, parce que c'est vrai que si cette amnésie peut parfois relever de certains cas psychologiques, vous, je crois qu'aujourd'hui, elle relève plutôt de politique politicienne. Je ne rentrerai donc pas dans ce débat. C'est plus facile de fuir, c'est plus facile de ne pas se rappeler plutôt que d'essayer d'affronter, d'essayer d'avoir des résultats et de continuer comme cela. Je vous l'ai dit en commission et je vais vous le répéter encore une fois : non seulement je vais accélérer, mais il va falloir que vous essayiez de me suivre ! (*Applaudissements*).

Nous allons passer au vote.

- Le budget 2019 est adopté.

Les élus du Groupe Socialiste et Écologiste votent contre.

Les élus du Groupe Communiste et Partenaires s'abstiennent.

Les élus du Groupe Socialiste et Républicain s'abstiennent.

Les élus du Groupe des Élus Indépendants s'abstiennent (sauf M. GUÉRINI qui vote pour et sauf Mme HADJ-CHIKH qui est absente).

Les autres Conseillers départementaux votent pour.

Je vous donne rendez-vous en commission permanente.

Fin de la réunion : 16h31